

LA CHAMBRE VOLÉE



ROBERT CASANOVAS

ROMAN



Résumé

Paris, automne 1920. Kōjirō Matsukata, aristocrate japonais épris d'art occidental, fait l'acquisition de "La Chambre à Arles" de Van Gogh. Cette toile exceptionnelle enrichit une collection remarquable constituée au fil des décennies avec amour et respect pour l'art européen. Mais la Seconde Guerre mondiale va bouleverser le destin de la collection. En 1944, dans les bureaux du gouvernement provisoire français, se trame l'une des spoliations artistiques les plus sophistiquées de l'histoire moderne. Quatre-vingts ans plus tard, Pierre Bertier, professeur animé d'une soif de justice, découvre les mécanismes cachés de cette spoliation. Armé de sa seule détermination, il se lance dans un combat titanesque contre la machine diplomatique française. L'affaire Matsukata, telle qu'elle est racontée dans ce roman inspiré de faits réels, démontre que la justice ne se mesure pas seulement à l'obtention de restitutions concrètes, mais aussi et surtout à la transformation progressive du débat public. Parfois, poser les bonnes questions avec persévérance s'avère plus important que d'obtenir immédiatement les bonnes réponses.

L'auteur

Robert Casanovas est professeur agrégé honoraire et membre de la Société des Gens de Lettres. Juriste passionné par l'histoire des collections artistiques, il a consacré de longues années à l'étude des appropriations d'œuvres d'art par les États. Président de l'ONG International Restitutions, il a publié de nombreux travaux académiques sur le sujet.



ROMAN

AVERTISSEMENT

Ce roman historique est une fiction inspirée de faits réels. Les noms des personnages décédés ont été conservés. Les noms des personnages encore vivants ont été modifiés. Certains personnages fictifs ont été ajoutés pour la cohérence de la narration.

La version originale, rédigée en français, a été traduite en plusieurs langues étrangères. Les versions traduites peuvent comporter des erreurs linguistiques, des contresens ou des approximations.

Version française



La Chambre volée

Robert Casanovas

casanovas@hotmail.com

Dépôt légal septembre 2025 – Ebook numérique et version papier

© 2025 Casanovas. Tous droits réservés

ISBN : 979-10-979984-0-0

www.international-restitutions.org

Couverture : Huile sur toile « La chambre à Arles » de Vincent Van Gogh

TABLE DES MATIÈRES

Prologue

Chapitre 1 : Les nuages s'amoncellent

Chapitre 2 : La machination de 1944

Chapitre 3 : L'étau se resserre

Chapitre 4 : Les négociations secrètes

Chapitre 5 : La comédie de la restitution

Chapitre 6 : Les années d'oubli

Chapitre 7 : La renaissance d'un combat

Chapitre 8 : La bataille internationale

Chapitre 9 : La réaction française

Chapitre 10 : L'impasse législative

Chapitre 11 : La longue bataille

Épilogue

LA CHAMBRE VOLÉE

PROLOGUE

Paris, automne 1920

Octobre noyait Paris sous un ciel bas et humide. Kōjirō Matsukata remonta le col de son manteau, un beau trois-pièces anglais qu'il affectionnait. Il ralentit le pas, cherchant dans les jardins ce répit qui précédait ses rendez-vous importants.

Drôle de parcours que le sien. Fils d'un ancien Premier ministre japonais, fortune bâtie dans la construction navale, diplômé de Yale... Et le voilà à arpenter les galeries parisiennes comme un gamin dans une confiserie. Sa mère n'aurait jamais compris sa passion. « *Pourquoi s'intéresser à l'art de ces barbares occidentaux ?* » lui avait-elle dit un jour, avec la cruauté inconsciente des femmes de l'aristocratie Meiji qui savaient manier l'humiliation comme d'autres l'éventail. Elle était morte sans voir qu'il avait peut-être eu raison, mais aussi sans comprendre que sa collection était sa façon à lui de résoudre la contradiction qui le déchirait : être japonais dans un monde qui s'occidentalisait, être un industriel moderne hanté par l'esthétisme traditionnel.

Son petit carnet rouge pesait dans sa poche. Chaque acquisition y était notée avec un soin pointilleux qui révélait sa nature. Un perfectionniste obsessionnel incapable de lâcher prise, un homme qui avait transformé sa vulnérabilité en force par l'accumulation méthodique. Plus de mille toiles maintenant. Il connaissait par cœur chaque détail, chaque histoire. Sa mémoire phénoménale lui permettait de briller en société, mais l'empêchait

d'oublier le moindre échec. Et aujourd'hui, Paul Rosenberg lui promettait quelque chose d'exceptionnel.

La galerie de la rue La Boétie sentait le vernis et les roses fanées. Rosenberg avait la manie de disposer des bouquets partout, comme si la beauté des fleurs pouvait rehausser celle des toiles. Raffiné, mais calculateur, il avait su convertir son goût authentique en instrument de pouvoir économique.

— Ah, Monsieur Matsukata ! s'exclama le marchand. J'espère que vous êtes d'humeur généreuse.

Rosenberg arborait le sourire charmeur des grands négociants. Matsukata l'appréciait pour sa franchise. Au moins, avec lui, pas de faux-semblants. On savait qu'on venait acheter, il savait qu'il vendait. La clarté brutale des rapports commerciaux le reposait de l'hypocrisie des salons parisiens où l'on feignait de ne s'intéresser qu'à l'art pur.

— Montrez-moi donc ce trésor, répondit Matsukata, dissimulant mal l'impatience qui le dévorait.

— Van Gogh. La Chambre à Arles. Troisième version.

Le nom claqua dans l'air comme un coup de fouet. Matsukata sentit quelque chose se serrer dans sa poitrine. Van Gogh... Il avait toujours eu un faible pour ce Hollandais fou, et sa fascination troublait le collectionneur qu'il était. Vincent incarnait tout ce que Kōjirō s'interdisait. L'abandon, la folie créatrice, l'indifférence au jugement social. Sa façon de peindre la solitude parlait à un homme qui demeurerait fondamentalement seul. Un industriel qui amassait l'art pour combler un vide que les affaires ne parvenaient pas à remplir.

La toile était là, posée sur un chevalet, éclairée par la lumière tamisée de la galerie. Les murs bleus, le sol rouge et blanc, ce lit qui vous invitait à vous allonger... Matsukata s'approcha. Il n'était pas de ces collectionneurs qui touchent, non, il regardait, intensément. Sa retenue physique trahissait son éducation

japonaise, mais aussi une crainte, celle de souiller par son contact ce qui lui apparaissait comme sacré. L'art était pour lui un refuge.

— Il l'a peinte pour sa mère, murmura Rosenberg, qui connaissait les faiblesses de sa clientèle. Imaginez... Vincent, seul dans son hôpital de Saint-Rémy, qui peint une chambre épurée destinée à la femme qui lui avait donné la vie.

Kōsaborō Hiōki, son conseiller qui l'accompagnait, se racla discrètement la gorge. Homme de l'ombre par vocation autant que par nécessité, il avait construit sa carrière sur sa capacité à deviner les désirs inexprimés de son maître. Son intuition quasi surnaturelle masquait un complexe d'infériorité sociale qu'il avait transformé en arme. Issu de la petite bourgeoisie, il compensait ses origines modestes par une compétence irréprochable. Sa fidélité à Matsukata mêlait reconnaissance sincère et calcul subtil. Servir un visionnaire lui permettait de participer à la grandeur par procuration.

— Elle a une âme particulière, dit-il en japonais, choisissant la langue pour créer une intimité face au marchand. Elle pourrait être la pièce centrale de votre musée.

Matsukata hocha la tête. Son musée... Ce rêve un peu fou d'offrir au Japon une fenêtre sur l'art occidental montrait ce qu'il était. Tirailé entre deux mondes, il espérait les réconcilier par l'harmonie. Ses compatriotes le prenaient pour un original, mais leur incompréhension nourrissait aussi sa fierté d'être différent. Il y avait chez Matsukata un goût du défi qui frisait parfois l'orgueil démesuré.

— Vous savez, Rosenberg, la chambre... elle me rappelle la mienne, à Kyoto, quand j'étais enfant. Même simplicité, même quête de paix. Van Gogh cherchait un refuge. Moi aussi, d'une certaine manière.

Une telle confiance, rare chez quelqu'un habituellement si maître de lui, dévoilait la faille du collectionneur. Derrière l'industriel accompli se cachait un enfant blessé qui n'avait jamais

surmonté l'austérité de son éducation. L'art était devenu son langage des sentiments, le seul territoire où il s'autorisait la vulnérabilité.

Le marchand savait qu'il tenait son client. Rosenberg excellait dans l'art de décrypter les fêlures psychologiques de ses acheteurs. Derrière son raffinement se cachait un pragmatisme qui confondait cynisme et lucidité sur la nature humaine.

— Elle est à vous pour...

Ils négocièrent pendant une heure. Pas sur le prix - Matsukata avait les moyens - mais sur les détails, l'authenticité, la provenance. Les choses importantes, quoi. Sa méticulosité masquait son angoisse. Et si son acquisition, comme toutes les autres, ne parvenait pas à combler le vide qui l'habitait ? Mais il était trop tard pour reculer. La boulimie d'œuvres était devenue chez lui une drogue douce, la seule façon de donner un sens à une existence que la réussite sociale n'arrivait pas à satisfaire pleinement.

Le soir même, dans son appartement du 7^e arrondissement, Matsukata inscrivit soigneusement dans son carnet :

« La Chambre de l'artiste à Arles, Vincent Van Gogh, 1889, huile sur toile, 57,3 × 73,5 cm. Acquisée chez Paul Rosenberg, 15 octobre 1920. Une œuvre qui me suit depuis longtemps dans mes rêves ».

Ces derniers mots, il les avait ajoutés sur un coup de tête. Ce n'était pas dans ses habitudes de laisser transparaître ses émotions dans ses inventaires. Mais quelque chose dans la toile l'avait touché différemment. Peut-être sa solitude peinte qui faisait écho à la sienne, peut-être sa candeur qui contrastait avec la complexité torturante de son existence de grand bourgeois cosmopolite.

Van Gogh avait su transformer sa folie en grâce ; lui tentait de transformer sa mélancolie en collection.

Il ne pouvait pas savoir que ses quelques mots griffonnés marquaient le début d'une histoire qui dépasserait sa propre vie. Que la chambre paisible peinte par un artiste torturé deviendrait

l'objet d'une bataille juridique acharnée. Que des gouvernements, des avocats, des héritiers se disputeraient pendant des années l'image d'un dépouillement poignant. L'ironie de l'histoire voulait qu'un homme en quête d'équilibre devienne le protagoniste d'un conflit qui révélerait les appétits les plus sordides de la diplomatie culturelle.

Matsukata posa son stylo et regarda par la fenêtre les lumières de Paris. Demain, il repartirait chiner. Toujours sa soif d'ajouter une pièce au puzzle, sa course éperdue vers un absolu esthétique qui lui échappait sans cesse. Toujours sa conviction qu'il bâtissait quelque chose d'important pour l'avenir. Il avait raison, mais pas comme il l'imaginait. Sa quête personnelle allait paradoxalement engendrer des décennies de conflits. Son espoir de réconciliation allait révéler les pires instincts de possession des États-nations.

L'Histoire, elle, se moque bien des bonnes intentions.

CHAPITRE 1 : LES NUAGES S'AMONCELLENT

Londres, début août 1939

Kōsaborō Hiōki avait rendez-vous avec le responsable du garde-meuble Pantechnicon. Arrivé en avance, il attendait dans un bureau inoccupé qui sentait le renfermé et la cire d'abeille.

Cette odeur évoquait le vieux temple de Kyoto. Association troublante : son exil londonien l'avait coupé de ses racines spirituelles.

Par la fenêtre crasseuse, Londres s'éveillait dans la brume. Des employés pressés, des vendeurs de journaux qui criaient les gros titres : « *Hitler refuse tout compromis !* ». Comme si quelqu'un en doutait encore. L'évidence lui pesait. Depuis des mois, il percevait les signes avant-coureurs que tous refusaient de voir, cultivant un pessimisme lucide qui l'isolait de plus en plus de ses contemporains optimistes.

L'attente se faisait longue. Vingt minutes.

Il repensa à sa première rencontre avec Kōjirō Matsukata en 1896. Lui, petit commis dans une banque de Kobe, et le jeune aristocrate qui parlait de révolutionner l'art au Japon. À l'époque, il avait été séduit par l'audace du projet, mais aussi par l'espoir d'une ascension sociale que sa naissance modeste lui interdisait normalement. « *Hiōki...* », lui avait-il dit lors de leur rencontre, « *nous allons offrir à notre peuple la beauté de l'Occident* ». Le rêve risquait de mourir dans les flammes de la guerre, et avec lui s'effondrerait l'édifice d'une vie entière consacrée à servir un idéal.

Il profita de cette pause pour sortir de sa poche une lettre qu'il avait reçue quelques jours plus tôt. Ses mains tremblaient légèrement — pas à cause de l'âge il n'avait que soixante-quatre ans — mais à cause des mots qu'il avait lus et relus plus de dix fois. L'inquiétude le ramenait à ses premières années au Japon, quand son père l'avait initié aux subtilités de la calligraphie. « *Les*

mains qui tremblent révèlent l'âme qui doute », lui disait-il. Quarante-deux ans au service de la famille Matsukata, et jamais il ne s'était senti si désespéré.

Il ne voyait que les mots de Matsukata, rédigés de l'écriture fine qu'il connaissait par cœur : *« Préparez-vous au pire, mon fidèle ami. Les militaires ont pris le pouvoir. Notre pays glisse vers l'abîme, et notre collection risque de les suivre »*.

La proximité avec son maître l'avait toujours flatté, lui, le petit employé, confident d'un des hommes les plus puissants du Japon. Mais aujourd'hui, l'intimité l'écrasait de responsabilités qu'il n'avait jamais souhaité porter.

Qu'est-ce que cela voulait dire ? Hiōki avait beau tourner la phrase dans tous les sens, elle ne devenait pas plus rassurante. Il connaissait assez Matsukata pour savoir qu'il ne dramatisait jamais. Si lui parlait d'abîme, c'est que l'abîme était déjà là.

Un coup discret à la porte le tira de ses pensées moroses.

— Monsieur Hiōki ? C'est Morrison. Désolé pour mon retard, mon taxi est tombé en panne.

James Morrison dirigeait le Pantechicon depuis... quand ? Vingt-cinq ans ? Plus ? Un type solide, en tout cas. Un de ces Britanniques qui vous regardent droit dans les yeux quand ils vous parlent. Franc-maçon, comme beaucoup dans son milieu. Membre de la Grande Loge Unie d'Angleterre, passé vénérable maître de la City of London Lodge n° 901, il disposait de nombreuses relations et bénéficiait d'informations puisées à bonne source. Hiōki l'appréciait. Morrison traitait la collection japonaise avec le même respect que s'il s'était agi de la collection privée de la famille royale. Et Dieu sait si certains de ses confrères étaient moins respectueux quand il s'agissait de clients « exotiques ».

— Ne vous excusez pas, la mécanique est parfois capricieuse. J'allais justement...

— Pardonnez-moi de vous couper, mais j'ai peur que l'on ait un problème. Un gros problème.

Morrison avait une façon particulière de prononcer « problème » quand les choses allaient mal. Il n'était pas du genre à s'alarmer pour un rien. La retenue typiquement britannique, qui contrastait avec l'expressivité japonaise de Hiōki, créait entre eux une complicité née de leurs différences mêmes.

— Dites-moi tout.

Morrison s'installa dans un fauteuil de cuir vert qui grinçait. Il avait l'air fatigué. Plus que fatigué, même. Inquiet. Vraiment inquiet. Hiōki reconnaissait les signes d'épuisement chez celui qu'il suspectait de porter le poids de responsabilités bien plus lourdes que son apparent travail au garde-meuble.

— J'ai reçu la visite de deux messieurs du Home Office, hier matin. Très polis, très corrects. Trop corrects, si vous voyez. Le genre de politesse qui cache un piège.

Hiōki ne voyait que trop bien. Il avait eu affaire à de tels fonctionnaires au Japon.

— À quoi s'intéressaient-ils ?

— À vous. Enfin, à la collection. Ils voulaient savoir ce qui était entreposé ici. Le type de questions que l'on pose quand on prépare... des mesures.

Morrison s'interrompit pour sortir une petite flasque de sa poche. Il en proposa à Hiōki, qui refusa d'un geste. L'Anglais but une gorgée de whisky avant de continuer.

— Ils avaient des dossiers. Des dossiers épais comme ça. Avec votre nom dessus, celui de Monsieur Matsukata, la liste de toutes vos acquisitions depuis 1916. Ils savaient même que vous aviez acheté le petit Degas chez Durand-Ruel en 1923.

— C'est ahurissant...

— Ils m'ont posé des questions très précises sur la valeur des œuvres, sur vos moyens de financement, sur vos relations avec

d'autres collectionneurs japonais en Europe. Et surtout, ils voulaient savoir si vous aviez des contacts avec l'ambassade du Japon.

Hiōki sentit la sueur perler sur son front. Bien sûr qu'il avait des contacts avec l'ambassade. Comment faire autrement quand on était un ressortissant japonais vivant à l'étranger ? Mais dans le contexte actuel, les contacts prenaient une tout autre signification. L'évidence le renvoyait à son statut permanent d'étranger. Après tant d'années en Europe, il restait suspect, condamné à justifier perpétuellement sa présence et ses activités.

— Je vais être direct avec vous. Si la guerre éclate, et elle va éclater, n'en doutez pas, et si le Japon choisit le mauvais camp... les œuvres seront considérées comme « biens ennemis ». Et les biens ennemis, on sait ce qui leur arrive en temps de guerre, confiscation, vente forcée ou destruction « accidentelle ».

Hiōki ferma les yeux. Il avait toujours su que ce jour viendrait. Mais savoir et être confronté à la réalité, c'était différent. Comme la différence entre regarder un précipice de loin et se tenir au bord. La lucidité prémonitoire manifestait chez lui une forme de masochisme intellectuel. Il s'était complaisamment préparé au désastre tout en espérant qu'il n'arriverait jamais.

Dans sa tête, il revoyait toutes les années passées à courir l'Europe avec Matsukata. Les galeries parisiennes, les ateliers de Montmartre, les ventes aux enchères à Londres. La passion dévorante de son patron pour l'art occidental. Les souvenirs exaltants le ramenaient à l'époque où il se sentait partie prenante d'une mission civilisatrice.

« *Hiōki...* », lui avait dit Matsukata en 1920 devant la Chambre de Van Gogh qu'ils venaient d'acquérir, « *...regardez, Van Gogh peint une chambre et il en fait quelque chose d'éternel. C'est ça, le génie occidental : transformer le quotidien en art* ». Les paroles avaient marqué Hiōki plus profondément qu'il ne l'admettait. Elles avaient nourri chez lui une fascination pour l'art européen qui lui faisait parfois mépriser les traditions esthétiques de son propre pays.

Tout risquait de disparaître à cause de politiciens qui ne comprenaient rien à l'art et tout aux rapports de force.

— Combien de temps nous reste-t-il, d'après vous ?

Morrison se gratta le menton. C'était un tic chez lui quand il réfléchissait. Le geste familier rassura paradoxalement Hiōki. Il y retrouvait là l'humanité de son interlocuteur derrière le messager de mauvaises nouvelles.

— Difficile à dire. Je dirais trois mois. Quatre au maximum. Après, tout bien appartenant à des Japonais risque d'être saisi « à titre préventif ». C'est le terme qu'ils utilisent désormais.

— Trois mois pour déplacer...

Hiōki s'interrompt. Comment expliquer l'immensité de la tâche ? Des centaines d'œuvres. Des Monet, des Renoir, des sculptures de Rodin. Toute une vie de passion résumée en quelques caisses étiquetées et entassées dans un entrepôt londonien. La réduction de son existence à quelques objets matériels l'humiliait et le révoltait simultanément.

Il se souvenait de chaque acquisition. Le Monet des Nymphéas acheté directement à l'artiste en 1918. Matsukata était si ému qu'il en avait eu les larmes aux yeux. « *C'est de la lumière pure, Hiōki. De la lumière captée et fixée pour toujours* ». L'émotion partagée restait l'un de ses souvenirs les plus précieux, moment d'intimité spirituelle avec son maître qui compensait toutes les frustrations de sa condition de subalterne.

Le Rodin aussi, la magnifique étude pour les Bourgeois de Calais. Ils l'avaient négocié pendant trois heures avec le sculpteur lui-même, dans son atelier de Meudon. Extraordinaire Rodin. Il leur avait raconté l'histoire de chaque personnage comme s'il les avait personnellement connus. La rencontre l'avait marqué. Pour la première fois de sa vie, il s'était senti l'égal de géants de l'art occidental, sensation grisante qui avait nourri ses ambitions cachées d'être lui-même reconnu comme un connaisseur.

— Morrison, je vais vous confier quelque chose que peu de gens savent.

Jusqu'où pouvait-il lui faire confiance ? Mais après tout, il n'avait plus réellement le choix. Après des années en Europe, Morrison restait son seul véritable ami.

— Nous avons ici seulement une partie de la collection. L'autre moitié se trouve à Paris, dans les caves du musée Rodin.

— Bon sang... Combien d'œuvres ?

— Près de trois cents pièces. Peut-être plus. Monsieur Matsukata avait prévu de tout rapatrier au Japon en 1925, mais...

— Mais ?

— 100% de droits de douane. Le gouvernement japonais considérait que l'art occidental détournait l'argent de l'industrie nationale. Ils voulaient encourager l'art traditionnel.

— Et vous vous retrouvez coincés entre deux feux.

— C'est le moins que l'on puisse dire. Un gouvernement japonais qui considère notre collection comme antipatriotique. Des gouvernements européens qui vont bientôt la considérer comme ennemie.

Morrison se leva et alla regarder par la fenêtre. Dans l'entrepôt aux portes coulissantes, on voyait les caisses empilées. Chacune contenait une fortune. Chacune racontait une histoire. Et peut-être que dans quelques mois, tout cela ne serait plus qu'un souvenir. Cette vision renforçait chez Morrison une impression de culpabilité diffuse. Représentant d'un système qui s'appropriait à spolier son ami japonais, il se découvrait complice d'une injustice qu'il ne savait comment empêcher.

— Je vais vous dire quelque chose que je ne devrais peut-être pas vous dire. Mes contacts au Foreign Office, et j'en ai quelques-uns, parlent d'accords secrets entre Berlin, Tokyo et Rome. Rien d'officiel encore, mais les négociations seraient très avancées.

— Des accords secrets ?

— Militaires. Un pacte d'alliance tripartite, apparemment. Si c'est vrai, vos œuvres londoniennes sont fichues. Et probablement celles de Paris aussi.

— Vous en êtes sûr ?

Morrison sortit une lettre qu'il tendit à Hiōki. Le geste témoignait chez l'Anglais d'un courage moral qui l'honorait. En trahissant ainsi ses sources, il prenait des risques considérables.

— Lisez. C'est un collègue de Birmingham qui me l'a envoyée hier. Il a eu la même visite que moi, pour un client allemand.

Hiōki parcourut rapidement la lettre. Les termes étaient techniques, mais le message était clair. Le gouvernement britannique se préparait à saisir tous les biens appartenant à des ressortissants de pays « potentiellement hostiles ». Comment avait-il pu croire que l'art transcenderait les haines politiques ?

— Je ne peux pas vous en dire plus sur mes sources, continua Morrison, mais elles sont suffisamment fiables pour que Londres commence à dresser des listes.

— Des listes de quoi ?

— De biens à saisir. De personnes à surveiller. D'œuvres d'art à « protéger ». Vous comprenez l'euphémisme ?

Hiōki comprenait parfaitement. Et il en avait la nausée. Toute sa vie, il avait cru aux lois, aux contrats, au droit de propriété. Et voilà qu'on lui expliquait que tout cela n'était que de la poudre aux yeux quand les intérêts de l'État étaient en jeu. La découverte de la *realpolitik* achevait de détruire chez lui une vision idéalisée de l'Occident qui avait guidé toute son existence.

— Que me conseillez-vous ?

Morrison revint s'asseoir. Il avait le regard grave qu'on lui connaissait dans les moments difficiles. Le regard qu'il avait eu en 1929 quand la crise avait failli faire fermer le Pantechnicon. Cette gravité inquiétait Hiōki.

— Franchement ? Sauvez ce que vous pouvez. Transférez discrètement les pièces les plus importantes vers la France. Monsieur Aubert, le conservateur adjoint du musée Rodin, est influent, il pourra peut-être les protéger. Au moins temporairement.

— Et si la France tombe ?

— Alors, priez pour que la guerre finisse un jour. Et que quelqu'un se souvienne à qui appartenaient les œuvres. J'ai commencé dans ce métier juste avant la Grande Guerre. J'ai vu comment les autorités ont traité les collections allemandes et autrichiennes. Officiellement, c'était du « séquestre temporaire ». Dans les faits, très peu d'œuvres ont retrouvé leurs propriétaires.

— Vous voulez dire...

— Je veux dire que l'État britannique va invoquer des raisons de sécurité nationale pour s'approprier les œuvres. Et que dans le chaos de la guerre, le séquestre se métamorphosera très facilement en confiscation définitive.

— Mais c'est du vol !

— Non, c'est de la politique. Le vol implique l'illégalité. Ce dont je vous parle sera légal, encadré par des lois d'exception votées en temps de guerre. Vous ne pourrez même pas porter plainte.

Hiōki se leva. Dehors, Londres vivait ses derniers jours de paix. Les gens couraient, travaillaient, s'amusaient, sans savoir que très bientôt leur monde allait basculer.

— Morrison, vous connaissez personnellement Marcel Aubert ?

— Il est respecté dans le milieu. Et surtout, c'est un ami personnel de Monsieur Matsukata, non ?

— Depuis plus de trente ans. C'est lui qui a organisé la plupart de nos acquisitions parisiennes avec Léonce Bénédict, décédé hélas en 1925. Un homme hors du commun. Cultivé, intègre, passionné d'art. S'il y a quelqu'un qui peut nous aider...

— Dans ce cas, vous devriez lui rendre visite rapidement. Très rapidement.

Ils restèrent silencieux un moment.

Hiōki pensait à tous les marchands qu'ils avaient rencontrés au fil des ans. Combien d'entre eux allaient se révéler des alliés ? Combien d'autres profiteraient de la situation pour s'enrichir ?

— Morrison, une dernière question. Combien de temps va durer la guerre, d'après vous ?

L'Anglais reprit sa flasque et but une autre gorgée.

— Vous voulez mon avis ? La guerre sera différente de toutes celles qu'on a connues. Plus longue, plus destructrice, plus totale. Cinq ans au minimum. Peut-être dix.

— Dix ans...

— Et à la fin, le monde que nous connaissons aura disparu. Les empires, les frontières, les règles du jeu... tout va changer.

Y compris les lois sur la propriété artistique.

— Vous pensez que...

— Je pense que dans dix ans, si nous sortons vivants de la guerre, la notion même de collection privée aura peut-être disparu. Les États vont s'habituer à contrôler l'art, à décider ce doit être vu et par qui. Et ils n'auront plus envie de rendre le pouvoir.

La perspective glaça le sang de Hiōki. Une Europe sans collectionneurs privés, sans mécènes, sans la passion personnelle qui avait créé les plus belles collections ? C'était impensable.

— Vous exagérez sûrement...

— Peut-être. J'espère me tromper. Mais regardez en Allemagne. Les nazis contrôlent tout : qui peut exposer, qui peut acheter, qui peut vendre. Ils décident ce qui est « art dégénéré » et ce qui ne l'est pas.

Morrison se pencha vers Hiōki.

— Et si la guerre s'étend au monde entier, le modèle de contrôle étatique pourrait bien devenir la norme partout.

La conversation se prolongea encore. Morrison sortit de sa sacoche des listes de contacts, des cartes d'Europe. Il expliqua les routes possibles pour un transfert discret, les personnes à éviter, celles à qui on pouvait faire confiance.

Il y avait ce marchand parisien, Henri-Pierre Roché, qui connaissait tous les amateurs d'art américains. Peut-être pourrait-il organiser un transfert vers les États-Unis ? Mais les coûts seraient astronomiques, et les assurances refuseraient probablement de couvrir un tel transport en période de tensions internationales.

Il y avait aussi la solution suisse. La Suisse restait neutre, et quelques banquiers de Genève acceptaient de stocker des œuvres d'art dans leurs coffres. Mais là encore, il faudrait payer comptant, et obtenir des autorisations d'exportation qui risquaient d'attirer l'attention des autorités.

— Et l'Italie ? demanda Hiōki.

— Trop risqué. Mussolini est dans le camp allemand, même s'il ne l'avoue pas encore. Si le Japon s'allie avec l'Allemagne, l'Italie appliquera les mêmes confiscations.

— L'Espagne ?

— À peine sortie de la guerre civile. Et Franco penche plutôt du côté de Hitler, même s'il évite de s'engager pour l'instant.

Morrison étala une carte de l'Europe sur son bureau.

— Regardez. En rouge, les pays hostiles ou qui le deviendront probablement. En orange, ceux qui risquent d'être envahis. En jaune, les neutres peu fiables.

Hiōki contempla la carte. Il ne restait que quelques zones vertes, de plus en plus petites.

— Nous sommes piégés.

— Pas forcément. Il reste une solution que nous n'avons pas évoquée.

— Laquelle ?

— Vendre. Vendre rapidement, discrètement, à des collectionneurs privés américains ou sud-américains. Récupérer l'argent et le placer en sécurité.

— Mais Monsieur Matsukata ne voudra jamais...

— Monsieur Matsukata préférera peut-être récupérer la valeur de sa collection plutôt que de tout perdre. Et avec l'argent, il pourra recommencer après la guerre.

L'idée était séduisante, mais Hiōki connaissait trop bien son patron. Matsukata ne collectionnait pas pour s'enrichir. Il collectionnait pour créer son musée.

— Non. Il préférera prendre le risque de tout perdre.

— Alors il ne vous reste plus qu'à espérer qu'Aubert trouvera une solution à Paris.

Morrison referma ses dossiers et rangea la carte.

— Je vais vous donner trois noms. Trois personnes à Paris qui pourraient vous aider. Mais attention, dans cette période trouble, la cupidité remplace souvent l'amitié.

Il griffonna sur un papier, révélant dans l'écriture hâtive une urgence qui impressionnait Hiōki :

« Paul Guillaume - galerie rue de Miromesnil. Proche des collectionneurs américains. Daniel-Henry Kahnweiler - Excellent réseau, connaît tous les trucs. Mais d'origine allemande, donc lui aussi suspect. Ambroise Vollard - Vieux routier, connaît tous les trucs. Mais pas forcément honnête ».

— Les gens sont-ils fiables ?

— Autant qu'on peut l'être dans la profession. Méfiez-vous quand même. La guerre révèle le vrai caractère des gens, et pas toujours en bien.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire que certains pourraient être tentés de profiter de votre situation difficile pour négocier des commissions déraisonnables. Ou pour « perdre » quelques pièces au passage.

— Dans quel monde vivons-nous ?

— Dans un monde bientôt en guerre. Et en temps de guerre, la dignité devient un luxe que peu de gens peuvent se permettre.

Le soir, Hiōki rentra à son hôtel avec la tête qui tournait. Il fallait qu'il prenne des décisions qui engageraient l'avenir d'un patrimoine culturel inestimable.

L'hôtel Russell, dans Bloomsbury, était un de ces établissements victoriens qui avaient connu des jours meilleurs — et qui s'en souvenaient encore, à en juger par les prix qu'ils continuaient à pratiquer. Hiōki y séjournait depuis trois semaines, dans une petite chambre au quatrième étage qui donnait sur une cour sombre. Pas très luxueux, mais discret. Et surtout, le personnel ne posait pas de questions embarrassantes sur ses allées et venues. Du moins jusqu'à présent.

Mrs Henderson, la réceptionniste, lui tendit sa clé avec un sourire qui masquait mal sa curiosité grandissante. Hiōki cultivait une politesse de façade qui lui permettait de maintenir ses distances, mais l'accumulation de visiteurs éveillait naturellement les soupçons du personnel.

— Un télégramme pour vous, Monsieur Hiōki. Arrivé dans l'après-midi.

Le cœur de Hiōki s'accéléra. Un télégramme... Il espérait des nouvelles de Matsukata, déchira l'enveloppe avec des gestes fébriles qui trahissaient les affres accumulées depuis des semaines.

« Situation inquiétante Stop Autorités posent questions sur collection Stop Suggère rencontre urgente Stop Amitiés Stop Aubert ».

Il s'assit lourdement dans un des fauteuils défraîchis du hall. Même Paris n'était plus sûr. Le télégramme laconique cachait

probablement des développements bien plus graves que les quelques mots neutres ne le laissaient supposer.

Il repensa à leur dernière rencontre, en juin. Aubert l'avait reçu dans son bureau du musée Rodin, entre deux sculptures et des piles de catalogues qui s'écroulaient à chaque courant d'air. L'atmosphère studieuse et bienveillante du lieu contrastait avec les préoccupations qui rongeaient le conservateur français.

« *Mon cher Hiōki* », lui avait-il dit avec la gravité mesurée qui le caractérisait, « *je sens que les temps changent. Les politiques s'intéressent de plus en plus à nos réserves* ». À l'époque, Hiōki avait cru à une vérification administrative anodine. Naïf qu'il était. Il réalisait qu'Aubert avait vu juste.

Il monta dans sa chambre et s'installa à la petite table qui lui servait de bureau. Dehors, Londres s'endormait dans le brouillard de septembre. Quelque part dans la ville, des fonctionnaires dressaient probablement des listes avec son nom dessus. Quelque part aussi, Morrison finissait sa journée en se demandant s'il avait eu raison de tout lui raconter.

Il prit un morceau de papier et commença à rédiger sa réponse à Aubert, pesant chaque mot avec le soin que réclamaient les circonstances :

« *Situation également difficile ici Stop Rencontre avec vous indispensable Stop Arrive Paris début semaine prochaine Stop Préparez-vous au pire. Stop Fidèlement vôtre Stop Hiōki* ».

Puis il rédigea un second télégramme. Pour Matsukata, au Japon. Les mots justes lui échappaient. Comment annoncer à son patron que tant d'années de travail risquaient de partir en fumée ? Comment expliquer que les démocraties occidentales, pays qu'ils admiraient tant pour leur respect du droit, s'apprêtaient à confisquer leur collection ?

« *Conversations inquiétantes avec autorités locales Stop Transfert vers Paris envisagé Stop Attendons vos instructions Stop Respectueusement Stop Hiōki* ».

Il hésita longuement sur les termes. Le beau monde civilisé montrait enfin son vrai visage.

Il repensa à une conversation avec Matsukata en 1935. Ils revenaient d'une exposition Picasso chez Paul Rosenberg. Son patron était pensif sur le trottoir de la rue La Boétie.

« Hiōki... », lui avait-il dit, « croyez-vous que nous ayons eu raison de laisser notre collection en Europe ? ».

« Bien sûr, Monsieur Matsukata. Comment aurions-nous pu prévoir la taxation absurde du gouvernement japonais ? ».

« Ce n'est pas de cela dont je parle. Je me demande si nous n'aurions pas dû tout ramener au Japon dès 1925, quitte à payer des droits de douane exorbitants. Au moins, nos œuvres auraient été en sécurité ».

« En sécurité de quoi ? ».

« Des guerres, Hiōki. L'Europe a une fâcheuse tendance à s'entre-déchirer tous les vingt ans. Et quand les canons parlent, l'art se tait ».

Comme son patron avait eu raison... Hiōki termina ses télégrammes et descendit les porter à la réception.

Mrs Henderson promit de les expédier le plus tôt possible. Elle le regardait bizarrement, avec une insistance révélatrice de ses soupçons grandissants.

De retour dans sa chambre, il sortit son journal intime qu'il tenait depuis des années. Rituel quotidien qui l'aidait à ordonner ses pensées et à supporter l'exil. Il écrivit :

« Londres, 28 août 1939. La guerre approche, et avec elle la fin probable de notre rêve. Morrison m'a ouvert les yeux. Nous ne sommes plus des collectionneurs, nous sommes des cibles. Comment en sommes-nous arrivés là ? ».

Hiōki posa son stylo et se dirigea vers la fenêtre. Dans la cour, des chats fouillaient les poubelles avec l'indifférence souveraine des félins. La vie continuait, inconsciente des drames humains. Les chats, au moins, n'avaient pas de collection d'art à défendre.

Son esprit dériva vers ses premières années au service de la famille Matsukata.

« *Hioki...* » lui avait-il dit lors de leur première rencontre, dans un salon somptueux qui sentait l'encens et le bois précieux, « *regardez autour de vous. Le Japon s'ouvre au monde, mais seulement pour la technologie et l'industrie. Qui comprend que Monet ou Rodin valent tous les traités commerciaux du monde ?* ».

La passion était intacte chez Matsukata. Mais le monde avait changé. L'art était devenu un enjeu important. Les œuvres, des otages dans les jeux de pouvoir entre nations. L'idéalisme de sa jeunesse se heurtait à la réalité brutale des rapports de force internationaux.

Un coup à la porte l'interrompit dans ses réflexions. Il regarda sa montre. Dix heures du soir. Qui pouvait bien... L'heure tardive n'annonçait rien de bon.

— Monsieur Hiōki ? Un gentleman souhaite vous voir en bas. Il dit que c'est urgent.

Hiōki descendit avec méfiance. Dans le hall peu éclairé, un quinquagénaire l'attendait. Bien habillé, allure distinguée, mais quelque chose dans son regard qui ne lui plaisait pas.

— Monsieur Hiōki ? Je suis Edward Campbell, de Whitehall. Puis-je vous parler quelques minutes ?

Son sang se glaça. Un fonctionnaire du Foreign Office, à dix heures du soir... La coïncidence était trop parfaite pour être fortuite. Morrison avait raison.

— Bien sûr. Allons au salon.

Campbell le suivit dans la petite pièce adjacente au hall, meublée de fauteuils râpés et d'une table bancale. Il s'assit sans y être invité.

— Monsieur Hiōki, je vais être direct. Nous savons que vous entreposez un important corpus d'art au garde-meuble Pantechnicon. Nous savons aussi que votre gouvernement négocie actuellement un rapprochement avec l'Allemagne.

Hiōki ne répondit pas. Que pouvait-il dire ? Nier l'évidence ? Son interlocuteur connaissait manifestement tous les détails et ne se contentait pas de suppositions.

— Dans ces circonstances, poursuivit Campbell avec le ton poli qu'affectionnent les diplomates britanniques, le gouvernement de Sa Majesté s'interroge sur l'opportunité de laisser des objets précieux en possession de ressortissants d'un pays potentiellement hostile.

— Monsieur Campbell, notre activité est légale. Tous les achats ont été effectués de manière transparente et...

— Je n'en doute pas, coupa Campbell, mais la légalité en temps de paix et la légalité en temps de guerre sont deux choses différentes.

La distinction fit frémir Hiōki. Ils ne prenaient même plus la peine de cacher leurs intentions. Plus besoin de prétextes. Le droit devenait à géométrie variable selon les circonstances.

— Que me proposez-vous ?

Campbell sourit.

— Nous proposons que vous acceptiez de placer volontairement votre collection sous protection gouvernementale. Le temps que la situation internationale se clarifie.

— Et si je refuse ?

— Alors nous serons contraints de prendre des dispositions plus... directives. Pour la sécurité de tous...

Hiōki comprit qu'il était face à un ultimatum déguisé. Accepter le « placement sous protection » ou subir la confiscation. L'hypocrisie donnait au vol un vernis de légalité.

— Combien de temps ai-je pour me déterminer ?

— Disons... quarante-huit heures. Cela vous semble-t-il raisonnable ?

Quarante-huit heures... Morrison avait parlé de trois mois. Visiblement, les événements s'accéléraient plus vite que prévu.

Ou alors Morrison s'était trompé dans ses estimations, hypothèse qui était également possible.

— Monsieur Campbell, puis-je vous demander ce qui se passera concrètement si j'accepte votre proposition ?

— Vos œuvres seront transférées dans un dépôt sécurisé du gouvernement. Elles y resteront en bon état jusqu'à la fin des hostilités. Un inventaire détaillé sera établi, et vous recevrez un reçu. Tout à fait régulier.

— Et après la guerre ?

— Après la guerre, nous examinerons chaque cas individuellement. En fonction de l'attitude qu'aura adoptée votre gouvernement pendant le conflit.

En d'autres termes, si le Japon se battait aux côtés de l'Allemagne, adieu la collection Matsukata. La logique était implacable.

— Et si je décidais de transférer les œuvres vers un pays neutre ?

Campbell eut un petit rire méprisant.

— Mon cher monsieur, croyez-vous que nous autoriserions l'exportation de biens de valeur appartenant à des ressortissants japonais ? En pleine crise internationale ?

— Mais j'ai le droit...

— Vous aviez le droit, monsieur Hiōki. Les temps changent. Et les droits avec eux.

Campbell se leva et lissa son manteau avec soin.

— Quarante-huit heures, monsieur Hiōki. Passé ce délai, nous agissons selon nos prérogatives légales.

Il se dirigea vers la sortie, puis se retourna avec un air faussement négligent qui ne trompait personne.

— Ah, j'oubliais. Nous avons cru comprendre que vous envisagiez un voyage à Paris dans les prochains jours ?

— C'est possible...

— Je vous le déconseille fortement. Les voyages internationaux risquent de devenir... compliqués. Très compliqués.

Il laissa Hiōki seul avec ses certitudes qui s'effondraient une à une.

De retour dans sa chambre, Hiōki s'affala dans le fauteuil. Quarante-huit heures... Comment prévenir Aubert ? Comment organiser quoi que soit en si peu de temps ? Comment faire des miracles quand on est seul face à un gouvernement qui a décidé de vous broyer ?

Il reprit son carnet et ajouta :

« 22h30 - Visite de Campbell (Foreign Office). Ultimatum déguisé : 48h pour accepter la confiscation "volontaire". Voyage Paris compromis. Sommes piégés de toutes parts ».

Avait-il d'autres options ? Pouvait-il contacter l'ambassade du Japon ? Mais d'après Morrison, l'ambassade était probablement surveillée elle aussi. Et puis, que feraient-ils ? Protester mollement avant de céder aux pressions ? Dans le contexte international actuel, le Japon n'avait aucune influence sur l'Empire britannique.

Un marchand d'art privé, peut-être ? Quelqu'un qui pourrait organiser discrètement un transfert... Mais qui prendrait un tel risque ? Et avec quel argent payer des intermédiaires ? La fortune de Matsukata était bloquée entre les banques japonaises et les comptes européens de plus en plus surveillés.

Il se rappela soudain un nom mentionné par Morrison : Henri-Pierre Roché. Le marchand parisien qui connaissait tous les collectionneurs américains. Si quelqu'un pouvait imaginer une solution... Enfin, s'il en avait envie et si les risques n'étaient pas trop importants pour lui.

Hiōki prit une nouvelle feuille et commença un télégramme pour Roché, pesant chaque mot :

« Situation urgente collection japonaise Londres Stop Recherche solution discrète transfert ou protection Stop Morrison m'a donné votre nom Stop

Seriez-vous disponible pour rencontre confidentielle ? Stop Hiōki, hôtel Russell Londres ».

C'était un pari risqué. Roché ne le connaissait pas, n'avait aucune raison de l'aider. Mais c'était peut-être sa dernière chance. À moins que Roché ne soit déjà au courant et n'attende tranquillement que les œuvres tombent sur le marché à prix cassés.

Il descendit porter aussi ce télégramme à Mrs Henderson. Trois télégrammes en une soirée, plus la visite nocturne d'un envoyé du ministère... Elle devait se poser de sérieuses questions sur la nature de ses activités.

— Tout va bien, Monsieur Hiōki ? demanda-t-elle avec la curiosité typiquement britannique qui se cache sous les formules de politesse.

— Oui, merci. Juste quelques dossiers urgents à régler.

— Bien sûr. Bonne nuit.

Mais son ton disait clairement qu'elle n'était pas dupe.

De retour dans sa chambre, Hiōki ne parvenait pas à trouver le sommeil. Par la fenêtre, il regardait Londres endormie et se demandait si c'était la dernière fois qu'il voyait la ville en paix.

Demain, il faudrait prendre une décision. Accepter la confiscation déguisée et espérer récupérer la collection après la guerre ? Ou essayer d'organiser un transfert clandestin vers la France ? Dans les deux cas, il risquait de tout perdre. Mais au moins, en tentant quelque chose, il pourrait se dire qu'il avait essayé de sauver l'objectif de Matsukata. Cela ne rattraperait pas grand-chose, mais c'était mieux que rien.

Il s'endormit finalement vers trois heures du matin, en se demandant si le vieux Japon n'avait pas eu raison de se méfier de l'Occident. Peut-être que son pays avait eu tort de s'ouvrir au monde. Peut-être que l'isolement était finalement plus sûr que la prétendue civilisation occidentale.

Le jour d'après, Hiōki fut réveillé par des coups insistants à sa porte. Il regarda sa montre. Six heures du matin. Qui pouvait bien... L'heure matinale n'annonçait rien de bon.

— Monsieur Hiōki ! Monsieur Hiōki ! C'est urgent !

Il reconnut la voix de Mrs Henderson.

Il ouvrit la porte. La réceptionniste était encore en robe de chambre, les cheveux défaits.

— Monsieur Hiōki, il faut que vous entendiez ça. C'est aux informations !

Elle l'entraîna vers le salon où une radio TSF grésillait. La voix du speaker de la BBC était grave, chargée d'une solennité qui annonçait une catastrophe :

« ...l'incendie qui a ravagé le garde-meuuble Panttechnicon de Camden Town. Les pompiers ont lutté toute la nuit contre les flammes, mais n'ont pu empêcher la destruction quasi totale du bâtiment. Selon les premières estimations, les dégâts se chiffrent en millions de livres. Plusieurs collections d'art de grande valeur auraient été détruites ».

Tout était fini. La partie londonienne de la collection était partie en fumée en une nuit. Quelle coïncidence remarquable. Campbell était venu le voir douze heures avant l'incendie, et maintenant le Panttechnicon brûlait.

Mrs Henderson lui apporta une tasse de thé qu'il but machinalement, sans même s'en rendre compte. Le thé avait un goût de cendres.

— Je suis désolée, Monsieur Hiōki. Vous m'aviez dit que vos affaires étaient entreposées là-bas...

Il ne répondit pas. Que pouvait-il dire ? La fumée qui montait encore dans le ciel londonien emportait avec elle quarante ans de passion.

Un télégramme arriva dans l'heure qui suivit. De Morrison, évidemment :

« Tout détruit Stop Mes condoléances Stop Situation claire Stop Sauvez Paris si possible Stop Bon courage ».

Désormais, il ne restait plus que les œuvres entreposées chez Aubert. Si elles y étaient encore.

Il remonta dans sa chambre et prépara ses bagages avec des gestes mécaniques. Paris... Il fallait qu'il y aille, malgré les « conseils » de Campbell. C'était son devoir envers Matsukata. Et peut-être sa dernière chance de sauver quelque chose du désastre. En fermant sa valise, il pensa à Campbell. Ce dernier avait parlé de quarante-huit heures pour réfléchir. Mais dès lors qu'il n'y avait plus rien à confisquer à Londres, l'offre tombait à l'eau. L'incendie réglait le problème plus efficacement que toutes les négociations.

Restait Paris. Et Aubert. Et l'espoir ténu qu'en France, les choses se passeraient différemment.

Il se trompait.

CHAPITRE 2 : LA MACHINATION DE 1944

Paris, octobre 1944

La collection avait survécu toutes ces années, cachée dans les caves du musée Rodin, protégée par Marcel Aubert. Ce dernier avait dû rivaliser d'ingéniosité pour éviter que les nazis fassent main basse sur ce trésor. En effet, son supérieur direct, Georges Grappe, avait ouvertement collaboré avec le régime de Vichy, ce qui lui valut une suspension, puis une révocation durant l'Épuration. Mais en octobre 1944, les choses allaient se précipiter. Les bureaux de Matignon gardaient encore l'odeur de l'Occupation. Dans la salle de réunion aux lambris dorés, quatre hommes s'apprétaient à commettre un vol en col blanc.

Enfin, pas vraiment un vol. Plutôt une spoliation déguisée en acte patriotique.

De Gaulle présidait dans son uniforme d'officier général. Son regard balayait les dossiers éparpillés devant lui. Il s'arrêtait régulièrement sur celui marqué d'un tampon rouge : « Collection Matsukata ». Le Général éprouvait de l'irritation face aux subtilités juridiques, lui qui avait toujours préféré l'action directe aux circonvolutions administratives. Pourtant, il n'ignorait pas que sa légitimité fraîchement reconquise exigeait une apparence de légalité irréfutable.

À sa droite, René Pleven, ministre des Finances du gouvernement provisoire, consultait nerveusement ses estimations financières. L'économiste chevronné calculait. Dans sa tête, les œuvres japonaises se transformaient en francs. Beaucoup de francs. Pleven portait le poids d'une France exsangue ; chaque source de revenus potentielle lui apparaissait comme une bouée de sauvetage, même si elle soulevait des questions qu'il préférait ne pas trop approfondir.

En face, maître Henry Torrès lisait ses rapports. L'avocat éminent cherchait la faille. Comment rendre légal ce qui ne l'était

pas ? Torrès avait bâti sa réputation sur sa capacité à naviguer dans les zones grises du droit.

Enfin, Jacques Jaujard contemplait des catalogues photographiques avec excitation. Le directeur des Arts et Lettres connaissait l'importance des œuvres en jeu. Pendant l'Occupation, il avait risqué sa peau pour sauver les collections nationales. Aujourd'hui, il se retrouvait dans la position du voleur.

L'horloge Louis XV sonna dix-sept heures.

— Messieurs, commença de Gaulle de sa voix de stentor, nous ne sommes pas là pour une question de routine. Il s'agit de l'avenir culturel de la France. De notre capacité à reconstituer un patrimoine artistique saigné à blanc par quatre années de malheur. Mais il s'agit aussi de souveraineté nationale. La France qui renaît doit affirmer ses droits. Tous ses droits. Y compris ceux que lui donne sa qualité de nation victorieuse.

Pleven se lança le premier. Il avait préparé son intervention avec un soin appliqué, masquant sa nervosité derrière un flot de chiffres rassurants.

— Mon Général, permettez-moi de résumer la situation.

Il ouvrit un classeur, cherchant dans l'abstraction des statistiques un refuge contre ses propres appréhensions.

— Les bombardements, les pillages nazis, les destructions diverses... Nos musées ont perdu plusieurs milliers d'œuvres. Pour reconstituer nos collections, il faudrait deux milliards de francs. Soit vingt années complètes du budget de la Culture d'avant-guerre.

— Or, continua Pleven, nous tombons sur une aubaine providentielle avec la collection japonaise Matsukata, conservée miraculeusement dès l'avant-guerre, pour sa majeure partie dans les caves du musée Rodin. Mes services l'évaluent à plus de quatre cents millions de francs.

— Quatre cents millions ? s'exclama Jaujard. Vous plaisantez, j'espère ? Rien que La Chambre à Arles de Van Gogh vaut plusieurs dizaines de millions !

L'indignation de Jaujard dévoilait son trouble. Il avait consacré sa vie à la préservation de l'art et se retrouvait dans la position de celui qui en discute le prix comme une vulgaire marchandise.

Pleven haussa les épaules.

— Si nous laissons partir ces œuvres au Japon, nous perdons une occasion unique. Et nous offrons à un pays ennemi l'opportunité de se refaire une virginité culturelle.

Torrès, qui prenait des notes depuis le début, leva enfin la tête.

— Messieurs, la qualification de la collection pose problème.

De Gaulle fronça les sourcils. Le Général détestait qu'on lui suggère des obstacles quand il avait déjà pris ses résolutions.

— Certes, le Japon a rejoint l'Axe en septembre 1940. Mais les conditions dans lesquelles la France est entrée en guerre avec cet État restent... disons... sujettes à interprétation.

Le regard du Général se durcit. Il n'aimait pas que l'on remît en question ses décisions. Surtout sur des points de détail qu'il considérait comme secondaires. De Gaulle avait tendance à balayer les objections techniques quand elles contrariaient ses visions politiques.

— Maître Torrès, précisez votre pensée. Notre déclaration de guerre de décembre 1941 ne suffit-elle pas à qualifier le Japon d'ennemi ?

Torrès toussota nerveusement. Il percevait le danger de contrarier le Général, mais son honnêteté intellectuelle l'obligeait à soulever les difficultés.

— Mon Général, le problème vient de plusieurs éléments qui ne peuvent être ignorés. Premièrement, la déclaration de guerre n'a jamais été publiée au Journal officiel de la France libre. Problème de forme. Deuxièmement, elle émane du Comité national

français, dont la légitimité était... contestée à l'époque. Y compris par certains de nos alliés.

On n'entendait plus que le tic-tac de l'horloge. Pleven échangea un regard inquiet avec Jaujard.

— Il y a plus fâcheux, poursuivit Torrès. Vichy n'a jamais déclaré la guerre au Japon. Au contraire, il a maintenu des relations normales avec Tokyo jusqu'en août 1944.

Il releva la tête, conscient de marcher sur un terrain miné.

— Or, nous sommes les héritiers de l'État français dans sa continuité. Dont de nombreux actes du régime de Vichy qu'on ne peut effacer d'un trait de plume.

De Gaulle se redressa, le visage fermé. Le Général éprouvait une rage explosive chaque fois qu'on évoquait une quelconque continuité avec Vichy, lui qui avait bâti sa légitimité sur la rupture absolue avec la Révolution nationale.

— Maître Torrès ! Vous ne voudriez tout de même pas que la France gaulliste reconnaisse la moindre légitimité aux actes de Pétain ?

Sa voix était montée d'un ton, révélant l'exaspération qui le gagnait.

— Une position intenable !

— Mon Général, il ne s'agit pas de légitimer Vichy...

— Alors de quoi s'agit-il ?

Torrès se remit à tousser, conscient de s'enfoncer encore davantage.

— De reconnaître que de nombreux actes de l'État français sous l'Occupation produisent encore leurs effets. D'ailleurs c'est la raison du maintien de nombreux traités conclus durant la période.

Jaujard, fin connaisseur des questions artistiques, prit la parole pour détendre l'atmosphère. Le directeur sentait que l'humeur du

Général virait à l'orage et préférait ramener la discussion sur un terrain plus familier.

— Mon Général, la question... disons juridique, bien qu'importante, ne devrait pas nous faire perdre de vue l'enjeu exceptionnel.

Il ouvrit un album de photographies, retrouvant dans la contemplation des œuvres un réconfort face aux dilemmes moraux qui l'assaillaient.

— J'ai examiné en détail le contenu de la collection. Un trésor de première importance mondiale : La Chambre à Arles de Van Gogh, que les Américains nous envient depuis des années. Trois Cézanne de la période de maturité. Une Montagne Sainte-Victoire d'une beauté saisissante. Des Rodin uniques au monde. Plusieurs maquettes en plâtre de La Porte de l'Enfer que le maître n'avait jamais voulu vendre...

— Combien d'œuvres en tout ? coupa Pleven.

— Environ trois cent cinquante pièces de premier plan. Plus une série d'estampes japonaises. À elle seule, la collection pourrait sublimer nos musées nationaux.

— Précisément ! s'exclama de Gaulle en frappant la table. Voilà bien pourquoi nous ne pouvons laisser échapper une occasion pareille. Maître, je partage vos préventions. Mais il ne faut pas laisser nos états d'âme paralyser l'État. Vous avez une solution ? Torrès savait comment cela allait finir. Le Général avait tranché, comme toujours.

— J'ai préparé trois options. Chacune a ses avantages et ses inconvénients. La première est simple. Adoption d'une ordonnance générale sur les biens ennemis. Le Japon rentre dans le lot, automatiquement. Tous leurs biens sur notre territoire passent sous séquestre d'un coup.

— Les avantages ?

— Rapidité. Pas de débat parlementaire, pas de discussion publique. On applique, point final. Légalement inattaquable en droit interne.

— Et les inconvénients ?

— Trop large. On risque des protestations des pays neutres, des réclamations diplomatiques embarrassantes. Les États-Unis pourraient s'émouvoir d'une telle brutalité.

De Gaulle balaya l'objection d'un geste.

— Les Américains font-ils tant de manières avec les biens allemands ? Roosevelt lui-même n'a-t-il pas gelé tous les avoirs japonais en 1941 ?

— Certes, concéda Torrès, toutefois une ordonnance générale attirerait l'attention sur nos pratiques. La deuxième option est plus discrète. Une ordonnance ciblée, uniquement sur la collection Matsukata. On invoque la créance de l'État français contre le Japon pour faits de guerre.

— C'est-à-dire ?

— L'Indochine. Officiellement, le Japon a fait main basse sur nos colonies asiatiques. On évalue les dommages à... disons... plusieurs milliards. La collection devient une compensation naturelle.

Jaujard fronça les sourcils.

— Le problème, c'est que Vichy a autorisé l'occupation japonaise de l'Indochine par les accords Darlan-Nomura de 1941. Juridiquement, le Japon n'a rien volé. Il a reçu notre autorisation.

— Raison pour laquelle je vous déconseille cette voie, répondit Torrès. Reste la troisième option, la plus subtile. On ne touche pas à la propriété formelle. On gèle simplement la collection pour « protection en temps de guerre ». Ensuite, on organise un long processus de négociation dans le cadre du futur traité de paix. Tellement long que, de guerre lasse, ils finiront par abandonner leurs droits contre quelques concessions symboliques.

— Combien de temps ? demanda Pleven.

— Cinq ans ? Dix ? Qui peut le dire ? L'essentiel est que pendant ce temps, les œuvres restent en France. Dans nos musées. Sous notre contrôle.

Le Général réfléchit, les doigts tambourinant sur la table.

— L'idée me plaît. Une spoliation déguisée en protection. Très français, ça. Maître Torrès, rédigez-moi une ordonnance combinant les options un et trois. Séquestre immédiat, puis négociations interminables.

— Mon Général, je dois vous avertir...

— M'avertir de quoi ?

— Que cette ordonnance, si elle passe aujourd'hui, posera des problèmes demain. Le jour où le Japon demandera des comptes, nous aurons bien du mal à justifier notre attitude. Surtout si, comme je le crains, notre déclaration de guerre s'avère juridiquement fragile.

De Gaulle se leva, imposant sa haute stature.

— Maître Torrès, vous vous inquiétez pour demain. Moi, je dois reconstruire la France aujourd'hui. Cette collection représente plusieurs années de budget culturel. Elle peut redonner à Paris son statut de capitale mondiale des arts. Pensez-vous sincèrement que je vais laisser échapper une telle opportunité par scrupule juridique ?

Le ton ne laissait place à aucune réplique. Torrès baissa les yeux vers ses dossiers.

— Bien, Mon Général. Je rédige l'ordonnance.

Le Général se tourna vers Pleven.

— Pleven, je compte sur vous pour préparer nos positions de négociation avec les alliés. Il faut arriver à faire admettre que le traité nous donne le droit de conserver ces œuvres à titre de réparations de guerre.

Pleven sentait les obstacles venir de loin.

— Vous croyez que nos alliés vont accepter ça ?

— Nos alliés ont des intérêts colossaux au Japon. Les Américains vont récupérer des sommes astronomiques en réparations. Ils ne peuvent tout de même pas nous refuser le droit d'être dédommagés pour nos pertes en Indochine !

Torrès griffonnait comme un forcené, essayant de suivre l'enchaînement des idées du Général tout en structurant mentalement l'architecture juridique nécessaire.

— Mon Général, pour que notre stratégie tienne la route, il va falloir documenter dans le détail tous les préjudices subis par la France du fait de l'alliance nippon-allemande. Nos pertes en Indochine, bien sûr, mais aussi tous les dommages causés par la guerre du Pacifique à nos intérêts économiques dans la région.

— Excellente remarque ! approuva de Gaulle. Je charge le Quai d'Orsay d'établir un dossier. Plus il sera épais, plus notre position sera inattaquable.

Jaujard avait écouté tout l'échange, de plus en plus mal à l'aise.

— Mon Général... pardonnez-moi, mais... n'allons-nous pas un peu ternir l'image de la France ? Cela risque de passer pour une spoliation déguisée, non ? Notre pays... enfin, nous avons tout de même une certaine réputation pour le respect de la propriété privée...

Le regard de de Gaulle se transforma en banquise arctique. L'atmosphère de la pièce chuta de dix degrés d'un coup. Le Général nourrissait un courroux maîtrisé face à toute remise en cause de ses décisions, surtout quand elle émanait de ses proches collaborateurs.

— Jaujard ! Faut-il que je vous rafraîchisse la mémoire ?

Il se leva d'un bond et commença à arpenter la pièce comme un fauve en cage. Mauvais signe. Quand le Général se mettait à tourner en rond, c'est qu'il était en train de monter en pression, sa frustration cherchant un exutoire.

— Nous avons perdu des dizaines de milliers d'œuvres, vous m'entendez ? Pillées, détruites, « achetées » par les nazis pour une bouchée de pain ! Les Allemands ont vidé nos musées, les Américains nous piquent tous nos marchés artistiques, et vous voudriez que nous laissions passer une occasion pareille ?

Il pivota sur ses talons, l'œil noir.

— Non ! La France a des droits légitimes. Elle va les exercer.

— Mais enfin, mon Général... Le fonds Matsukata existait bien avant la guerre. Son propriétaire était même un ami de la France, il me semble...

— Justement ! explosa de Gaulle. Et où est, aujourd'hui, son fameux Musée d'art occidental qu'il devait créer au Japon ?

Ses gestes se faisaient de plus en plus théâtraux, comme s'il s'adressait à un public invisible, révélant son tempérament d'orateur habitué aux grands effets.

— Le Japon militariste a transformé un pays d'esthètes en machine de guerre ! Les bonnes intentions de monsieur Matsukata ont été balayées par l'évolution de son pays. Nous ne faisons que préserver ces œuvres de la barbarie militariste ! Torrès sentit l'orage électrique qui montait dans la pièce. Il tenta de ramener tout le monde sur terre avant que cela dégénère, usant de son expérience d'avocat habitué à désamorcer les tensions.

— Mon Général, si nous procédons comme prévu, il va falloir que nos services montent une argumentation solide. Je suggère la constitution d'une équipe d'experts pour évaluer ce qu'il y a dans la collection.

— Très bonne idée ! approuva Pleven, soulagé de pouvoir détourner l'attention vers des considérations techniques. Il faudra aussi préparer l'opinion publique française et internationale. L'opération ne doit surtout pas ressembler à une confiscation opportuniste.

— Comment comptez-vous vous y prendre ? demanda Jaujard, encore sous le choc de l'explosion du Général.

Pleven avait tout calculé dans sa tête.

— En martelant plusieurs points clés. D'abord, les crimes de guerre japonais en Asie. Maintenant bien documentés, impossible à nier. Ensuite, leur alliance avec l'Allemagne nazie. Et puis tous les dégâts qu'ils nous ont causés en Indochine. L'opinion doit savoir que la collection représente une juste compensation pour nos énormes préjudices.

— Et sur le plan culturel ? insista Jaujard, qui ne désarmait pas.

— Sur le plan culturel, nous expliquerons que ces œuvres occidentales seront mieux conservées dans leurs pays d'origine qu'au Japon. Où elles risqueraient d'être négligées dans un pays ruiné par la guerre et préoccupé par sa reconstruction.

De Gaulle hocha la tête.

— Messieurs, je vois que vous saisissez la situation dans toute sa complexité. Notre réunion reste strictement confidentielle. Aucune trace écrite de nos discussions. Est-ce bien compris ?

Il distribua alors les rôles.

— Maître Torrès, je veux le projet d'ordonnance dans quarante-huit heures maximum. Pas une minute de plus. Pleven, préparez-moi un mémorandum détaillé sur les implications financières avec une évaluation précise des bénéfices attendus. Jaujard, identifiez discrètement les œuvres les plus intéressantes et établissez-moi un plan de répartition entre nos grands musées nationaux.

— Mon Général, quelle date envisagez-vous pour la signature ? demanda Torrès, déjà en train de dresser son planning mentalement.

— Le plus rapidement possible. Chaque jour qui passe augmente le risque que les Japonais tentent de rapatrier ces œuvres vers un pays neutre. Ou qu'ils trouvent d'autres moyens pour nous les faire échapper.

Il se rassit, l'air déterminé, masquant derrière sa résolution affichée la crainte que lui inspiraient les réactions internationales.

— Une fois l'ordonnance signée et publiée au Journal officiel, ils n'auront plus aucun recours effectif.

— Et si les héritiers Matsukata contestent tout de même devant nos tribunaux ? insista Torrès, qui pensait aux complications possibles.

De Gaulle afficha alors sa mine des mauvais jours, révélant la froideur qui se cachait derrière ses envolées patriotiques.

— Maître Torrès, posez-vous plutôt la vraie question : qui va accepter de les défendre ? Quel avocat français aura le courage de plaider contre les intérêts supérieurs de la France au profit d'anciens alliés des nazis ? Dites-moi un peu... Et même s'ils trouvent quelqu'un d'assez téméraire, sur quelle base contesteront-ils ? Notre ordonnance aura force de loi.

Pleven approuva avec un hochement de tête appuyé, l'économiste en lui savourant l'élégance d'une opération qui rapportait gros sans rien coûter.

— Leur position sera très fragile. Et le Japon vaincu n'aura aucun moyen de pression sur nous. Au contraire, c'est lui qui aura besoin de nos bonnes grâces pour sa réhabilitation.

— Il y a même mieux, ajouta Torrès. Si contestation il y a, elle ne pourra venir que d'avocats qui remettent en cause la légalité de notre action. Nous pourrions arguer que contester constitue un acte contraire à l'intérêt national.

La remarque fit mouche. Même Jaujard, pourtant réticent au début, commençait à être convaincu par la solidité du dispositif.

La réunion s'éternisa. Tous les aspects pratiques furent passés au crible. Comment mettre sous séquestre, inventaire détaillé avec transfert sécurisé vers les réserves des musées, communication bien calibrée. Le genre de détails qui font la différence entre un projet qui marche et un fiasco.

Torrès présenta même un agenda serré. Signature de l'ordonnance dans la première semaine d'octobre, mise sous

séquestre dans la foulée, inventaire complet avant fin novembre, transfert vers les musées avant Noël.

— Et les coûts ? demanda Pleven.

— Les coûts de transport et d'assurance seront prélevés sur le prix estimé de la collection, répondit Torrès. En gros, les œuvres financeront leur propre confiscation.

— Parfait, commenta de Gaulle. Une opération à coût zéro qui nous rapporte plusieurs centaines de millions de francs d'œuvres d'art.

Quand Torrès souleva la question de l'inventaire, Jaujard tenta sa chance. Il se dit qu'il pouvait peut-être limiter les dégâts, préserver un semblant de déontologie dans l'opération.

— Pour éviter toute contestation ultérieure, je propose la réalisation d'un inventaire par une commission mixte. Avec des experts français et étrangers. Cela donnerait plus de crédit à l'opération.

— Absolument pas ! répliqua sèchement de Gaulle, exprimant cette méfiance envers tout contrôle extérieur. On ne donnera à aucun étranger le droit de contrôler nos actions sur notre territoire. L'inventaire sera exclusivement français, réalisé par nos experts.

— Mais cela risque de poser des problèmes de crédibilité internationale, objecta timidement Jaujard. Les autres pays vont se poser des questions...

— La crédibilité internationale de la France ne se mesure pas à l'aune de ce que pensent quelques experts étrangers, rétorqua de Gaulle, révélant sa conception prétorienne des relations internationales. Elle se mesure à notre capacité à défendre nos intérêts.

Quand les quatre hommes se séparèrent ce soir-là, l'obscurité d'octobre tombait sur Paris. Ils venaient de poser les bases de ce qui allait devenir l'une des spoliations artistiques les plus

scandaleuses de l'époque moderne. Chacun rentrait chez lui avec sa part de responsabilité et ses propres mécanismes de justification.

Une spoliation d'autant plus vicieuse qu'elle allait s'habiller des oripeaux de la légalité républicaine. Comme un cambrioleur en costume et cravate de soie.

Dans les couloirs de Matignon, secrétaires et huissiers vaquaient à leurs occupations habituelles. Ils ne savaient rien de la décision qui venait d'être prise. L'ignorance préserve la conscience.

Dehors, dans les rues de Paris, la vie reprenait peu à peu son cours normal. Les cafés rouvrirent leurs portes, les théâtres aussi. Les gens respiraient enfin. Personne ne pouvait imaginer qu'une page peu reluisante venait de s'écrire dans les bureaux feutrés de la République.

Le 5 octobre 1944, comme prévu, l'ordonnance fut signée par de Gaulle en personne. Le texte ne laissait aucune place à l'interprétation. Tous les biens appartenant à des ressortissants japonais présents sur le territoire français étaient placés sous séquestre conservatoire « dans l'intérêt supérieur de la Nation ».

Les dés étaient jetés. Le fonds Matsukata venait d'entrer dans les filets d'un mécanisme implacable qui ne la lâcherait plus jamais.

Aux archives du Quai d'Orsay, un exemplaire de l'ordonnance fut classé dans une chemise marquée « Affaires japonaises ». D'autres exemplaires partirent vers les ministères concernés. Chaque administration reçut ses instructions spécifiques, rédigées dans le langage codé qu'adorent les bureaucrates. Parce qu'il faut bien que tout le monde comprenne sans que rien ne soit dit clairement.

En parallèle, les services de renseignements commencèrent à surveiller tous les ressortissants japonais encore présents en France. Leurs moindres déplacements, leurs contacts, leurs tentatives de communication avec l'étranger furent répertoriés

dans des fiches. L'objectif ? Empêcher toute action qui pourrait ralentir la saisie programmée.

Le 8 octobre au matin, trois jours après la signature, les équipes spécialisées du ministère des Finances se présentèrent dans le principal lieu de stockage. L'opération, baptisée en interne « Moisson d'automne », avait été planifiée avec une précision militaire.

Au Musée Rodin, en l'absence ce jour-là du conservateur en chef Georges Grappe qui faisait l'objet d'une mesure d'éloignement pour faits de collaboration avec l'occupant, Marcel Aubert fut convoqué dans son bureau à sept heures du matin par deux fonctionnaires accompagnés d'un huissier.

Réveil brutal.

Toute sa carrière, il avait œuvré pour l'amitié franco-japonaise, convaincu que l'art pouvait transcender les antagonismes nationaux. Voir ses efforts anéantis par cette manœuvre le plongeait dans un abattement qu'il peinait à dissimuler.

— Monsieur le conservateur adjoint, lui déclara le chef de mission, nous venons procéder à l'inventaire et à la mise sous séquestre des biens japonais entreposés dans votre établissement.

Il tendit un document avec assurance, masquant derrière son impassibilité une réelle gêne face au désarroi évident d'Aubert.

— Voici l'ordonnance qui nous y autorise. Tout est là, noir sur blanc.

Une vie consacrée à l'art et à l'amitié franco-japonaise s'effondrait en quelques lignes. Aubert se souvint des soirées passées avec Matsukata à parler peinture. La nostalgie de l'époque où l'art semblait pouvoir unir les hommes au-delà de leurs différences nationales l'envahit douloureusement.

— Messieurs, tenta-t-il d'une voix qui se voulait ferme, ces œuvres m'ont été confiées par un ami personnel. Un grand amateur d'art français. Monsieur Matsukata n'a jamais eu la

moindre activité hostile envers notre pays. Nous avons passé des années à construire quelque chose ensemble...

— Monsieur Aubert, l'interrompit le fonctionnaire, nous ne sommes pas là pour discuter de la ligne générale du gouvernement, mais pour l'appliquer.

Il referma son porte-documents d'un claquement sec, geste mécanique qui lui permettait d'éviter le regard d'Aubert.

— Ces biens appartiennent à un ressortissant d'un pays ennemi. Ils tombent donc sous le coup de l'ordonnance du 5 octobre 1944.

Le second fonctionnaire, plus jeune et clairement immunisé contre les arguments artistiques, renchérit d'un ton cassant.

— Monsieur le conservateur adjoint, peu importe l'origine des œuvres ou les bonnes intentions de leur propriétaire. Ce qui compte, c'est leur propriétaire actuel. Et ce propriétaire est japonais. Vous saisissez la nuance ? Le débat est clos.

L'inventaire commença sur le champ. Pendant des heures, les experts déroulèrent leurs listes, photographièrent chaque œuvre, apposèrent des scellés sur toutes les caisses. Un défilé méticuleux et impitoyable.

Aubert, contraint d'assister à l'opération, vit son patient travail partir en fumée. Chaque scellé apposé était comme un clou enfoncé dans le cercueil de ses rêves. Il pensa à tous les projets d'exposition qu'ils avaient imaginés avec Matsukata, à l'université culturelle qu'ils espéraient bâtir ensemble.

Vers midi, il tenta une dernière démarche désespérée, mu par un sursaut de dignité.

— Messieurs, je dois prévenir monsieur Hiōki, le représentant de la famille Matsukata à Paris. Il a le droit de connaître le sort réservé aux biens dont il a la garde.

— Monsieur Hiōki a été informé ce matin même par nos services, répondit laconiquement le chef de mission, éprouvant

une pointe de compassion face à la naïveté de son interlocuteur. Il ne peut plus avoir accès à ces œuvres.

Effectivement, dans son petit appartement parisien de la rue de Babylone, Kōsaborō Hiōki avait reçu la visite de deux policiers français dès huit heures. Il était en train de prendre son thé, comme chaque jour, rituel qui lui rappelait son pays natal et lui donnait la force d'affronter l'exil.

Hiōki portait en lui toute la dignité de l'ancienne génération japonaise, éduquée dans le respect des formes et la maîtrise de soi. Mais face à l'effondrement de l'œuvre de sa vie, il sentait craquer son self-control.

Il lui était dorénavant interdit de s'approcher des lieux de stockage. Toute tentative de contact avec des personnalités japonaises ou des diplomates étrangers serait considérée comme un acte suspect.

Suspect. Le mot résonnait étrangement. Lui, suspect ? Après tant d'années à servir de pont entre les deux cultures ?

Il comprit que sa mission touchait à sa fin. Dans un français acquis au cours de très nombreux séjours en Europe, et qu'il maîtrisait mieux que certains Parisiens, il tenta de plaider une cause qu'il savait déjà perdue.

— Monsieur Matsukata est...

— Monsieur Hiōki, l'interrompit le plus âgé des deux policiers, nous ne faisons qu'appliquer les ordres de nos supérieurs. Nous ne sommes pas là pour juger du bien-fondé des décisions qui ont été prises. Désolé. Votre situation personnelle sera examinée ultérieurement par les services compétents.

La phrase sibylline lui glaça le sang. Il comprit qu'il était considéré comme un étranger indésirable. Potentiellement dangereux, même. L'humiliation était d'autant plus cuisante qu'elle contrastait avec le respect dont il avait joui dans les milieux artistiques parisiens.

Dans l'après-midi du même jour, les œuvres commencèrent à être transférées vers les réserves du Louvre et de différents musées. Des camions militaires, escortés par des gendarmes, sillonnèrent discrètement Paris avec leur précieux chargement.

L'opération ne fit l'objet d'aucune publicité. Mieux valait éviter les questions embarrassantes. Les journalistes avaient autre chose à faire de toute façon, la libération de Paris captivait encore tous les esprits.

Au Louvre, Jacques Jaujard supervisa personnellement l'arrivée des premières caisses. Il ne put s'empêcher d'éprouver un sentiment bizarre, contradictoire.

D'un côté, l'excitation du conservateur devant des chefs-d'œuvre rares qui allaient enrichir les musées nationaux. Des Monet, des Rodin ! De l'autre, une gêne sourde devant les méthodes employées pour récupérer ces trésors. Jaujard avait beau se dire que la fin justifiait les moyens, il ne parvenait pas à faire taire sa conscience.

Il avait sauvé tant d'œuvres des nazis pendant l'Occupation. Des nuits entières à planquer les toiles dans des caves, des châteaux, pour les arracher aux griffes de Göring. Il se souvenait des camions qui partaient en pleine nuit, des complicités silencieuses. Et maintenant ? Il participait à une forme de pillage organisé.

Les temps changent, se dit-il avec un dépit qu'il s'efforçait de refouler.

— Monsieur le directeur...

Son adjoint ouvrit précautionneusement une caisse contenant une toile de Monet. Il savait ce qu'il manipulait, mais aussi l'ambiguïté de la situation.

— ...comment devons-nous cataloguer ces œuvres ?

La question était cruciale. Elle engageait l'avenir de toute l'opération et révélait les préoccupations pratiques qui occupaient l'esprit de l'administration.

— Cataloguez-les comme « biens sous séquestre conservatoire, ordonnance du 5 octobre 1944 ». Aucune mention de propriété définitive pour l'instant. Nous verrons plus tard, en fonction de l'évolution des choses.

— Et pour l'exposition au public ?

L'adjoint avait l'air impatient, partagé entre fébrilité et inquiétude. Normal, avec des Monet pareils ...

— Aucune exposition. Les œuvres restent en réserve jusqu'à nouvel ordre.

Jaujard soupira. Il se souvenait de l'époque où il pouvait exposer ce qu'il voulait sans se poser mille questions. Époque bénie d'une innocence perdue.

— On ne doit donner aucune prise à d'éventuelles contestations. Discrétion absolue.

Pendant ce temps, au Quai d'Orsay, les fonctionnaires préparaient les arguments qui serviraient lors des futures négociations de paix avec le Japon. Un dossier en cours de constitution répertoriait scrupuleusement tous les préjudices subis par la France du fait de l'alliance nippo-allemande.

Les pertes économiques en Indochine étaient évaluées à 12 milliards de francs, les dommages aux intérêts français dans le Pacifique à 5 milliards et le coût de la reconquête militaire de l'Indochine à 3 milliards. Quant aux préjudice moraux et culturels, leur chiffrage était incalculable. Le total des réparations s'élevait au minimum à plus de 20 milliards, soit beaucoup plus que la valeur estimée de la collection.

Les œuvres de Matsukata allaient payer pour Pearl Harbor et l'alliance avec Hitler. Même si leur propriétaire n'y était pour rien. Même s'il collectionnait par amour de l'art, pas par calcul.

La logique comptable de l'administration ne s'embarrassait pas de nuances psychologiques.

Et puis, qui allait vérifier les comptes ?

Le soir du 8 octobre 1944, de Gaulle reçut un rapport détaillé sur le déroulement de l'opération. Tout s'était passé sans incident notable. Tout était en sécurité dans les musées français, l'ancien gardien japonais était sous surveillance, et aucune protestation n'était encore parvenue au Quai d'Orsay.

Le Général parcourut le document. Il avait autre chose en tête. Les Américains, les communistes...

— Parfait. Il faut préparer la phase suivante. Convertir ce séquestre temporaire en acquisition définitive. Le plus légalement possible, bien sûr.

Dans son petit appartement parisien, Kōsaborō Hiōki apprit par téléphone la nouvelle de la saisie complète. Une voix anonyme, polie, mais ferme, lui expliqua que les biens de monsieur Matsukata étaient désormais « protégés par l'État français ».

Hiōki ressentait une colère rentrée. Éduqué dans le respect de l'autorité, il ne pouvait concevoir de résistance ouverte.

Le soir même il rédigea un télégramme pour Tokyo :

« Collection entièrement saisie par autorités françaises Stop Ordonnance gouvernementale du 5 octobre 1944 Stop Situation désespérée Stop Demande instructions urgentes Stop Hiōki ».

Il relut trois fois. Puis quatre. Chaque mot lui écorchait la gorge. Chaque « stop », utilisé à la place des points ou de la ponctuation traditionnelle, sonnait comme un glas funèbre pour l'œuvre de sa vie.

La réponse ne viendrait jamais.

Le Japon ? Écrasé, ruiné. Impossible de défendre les intérêts privés à l'étranger quand le pays entier peinait à nourrir sa population. La collection Matsukata avait disparu dans le dédale de l'administration française.

Comme tant d'autres choses dans ce monde qui s'écroulait.

Ce que ni Hiōki ni même les protagonistes français ne devinaient, c'est qu'ils venaient de créer un précédent explosif. Pour la première fois, un État démocratique utilisait ses propres lois pour s'emparer d'une collection privée sous prétexte de guerre.

L'affaire Matsukata venait de naître. Elle avait l'avenir devant elle.

Trois mois plus tard, en janvier 1945. Le froid pinçait. Jaujard descendit dans les réserves du Louvre, cherchant dans la contemplation des œuvres un réconfort face à ses interrogations.

Dans les caves voûtées, ventilées avec soin, s'entassaient maintenant les chefs-d'œuvre de Matsukata. Rangés, étiquetés, catalogués. Comme s'ils avaient toujours été là. Mais Jaujard savait bien que rien ne serait plus jamais comme avant.

Jaujard s'arrêta devant *La Chambre à Arles*. Van Gogh. La toile respirait sous l'éclairage artificiel, presque vivante dans son cadre doré. Elle finirait un jour, beaucoup plus tard, au Musée d'Orsay. Des millions de visiteurs l'admireraient. Combien connaîtraient son origine douteuse ?

Dans quelques semaines, les lettres d'indignation allaient pleuvoir. Des spécialistes d'art japonais. Des collectionneurs. Quelques Français aussi. Tous crieraient au vol déguisé.

« *L'époque jugera* », se dit-il avec un fatalisme qui ne le convainquait qu'à moitié.

À Matignon, de Gaulle signait d'autres ordonnances, l'esprit tourné vers de nouveaux défis.

La plume grattait le papier. Reconstruction du pays oblige. Tous les moyens étaient bons, même les plus contestables. Il avait appris depuis longtemps que la grandeur d'une nation ne se mesurait pas à ses scrupules, mais à sa capacité d'action.

Les scrupules ? Pour les temps de paix. On n'y était pas encore, loin s'en fallait. Torrès, lui, préparait d'autres dossiers. D'autres « régularisations » de biens ennemis.

Fin 1944, la France avait d'autres priorités que les états d'âme.

À Tokyo, dans les ruines fumantes de la capitale, personne ne pensait plus à la collection Matsukata.

Le pays avait d'autres préoccupations plus urgentes que de pleurer quelques tableaux perdus à Paris. D'abord survivre. Manger. Reconstruire.

C'est ainsi que trois cent cinquante chefs-d'œuvre changèrent de propriétaire. Sans bruit, sans violence. Juste avec la force tranquille de la loi républicaine.

CHAPITRE 3 : L'ÉTAU SE RESSERRE

Paris, novembre 1944

L'euphorie de la Libération. L'angoisse sourde de tout ce qu'il fallait rebâtir. Paris pansait ses plaies comme elle pouvait. Les immeubles éventrés faisaient encore mal aux yeux. Des planches barricadaient les vitrines cassées. Devant les épiceries, les queues s'étiraient.

Rue de Rivoli, dans les locaux de la direction des Domaines, c'était l'effervescence. Les mêmes locaux qui, quelques mois plus tôt, avaient vu défiler les collaborateurs de Vichy organisant consciencieusement le pillage des biens juifs. Nouvelle République, nouveaux maîtres.

Bernard Dorival examina les premières caisses qui venaient d'arriver dans les réserves de son Musée d'Art moderne qu'il dirigeait. Il incarnait ces intellectuels ayant traversé la guerre sans perdre leur amour de l'art, tout en adoptant une vision patriotique de la culture.

Derrière son vernis d'érudit se cachait une âpreté que la guerre avait révélée. Il avait appris à justifier l'injustifiable quand les circonstances l'exigeaient, tout en préservant sa conscience par un discours sur l'intérêt supérieur de l'art.

Face à lui, Pierre Jacomet supervisait l'opération. Le directeur des Domaines avait tous les codes. Normalien, il connaissait les rouages de son administration par cœur.

— Monsieur Dorival...

Jacomet fit un geste vers les caisses alignées. La vaste salle d'inventaire avec ses rayonnages métalliques lui donnait des airs de cathédrale du stockage. Il se promenait entre les caisses, l'œil gourmand, savourant la reconnaissance que lui vaudrait sa gestion efficace de l'opération.

— Nos experts en ont vu d'autres, croyez-moi. Eh bien là, ils parlent de qualité « littéralement prodigieuse ».

— Vous savez, pendant toutes ces années de guerre, nous avons regardé nos collections nationales s'appauvrir dangereusement. Les bombardements ont fait le reste. Résultat : face aux grands établissements américains ou britanniques, nous faisons pâle figure.

Dorival ne cachait pas son excitation. Intérieurement, une voix murmurait que les circonstances de l'acquisition importaient peu face à la beauté des œuvres.

— Monsieur le directeur...

Il s'interrompit, chercha ses mots.

— Cette acquisition est providentielle au regard de nos lacunes béantes en matière d'art moderne...

Il s'approcha d'une caisse, posa la main dessus avec une révérence presque religieuse, comme s'il cherchait à s'absoudre par la communion avec l'art.

— Imaginez un peu. Enfin, nos musées vont pouvoir rivaliser avec les plus grandes institutions mondiales !

— Vous parlez d'acquisition, l'interrompit prudemment Jacomet. Rappelons qu'officiellement il s'agit d'un séquestre conservatoire. Ces œuvres n'appartiennent pas encore à l'État français. Restons prudents dans notre vocabulaire.

Dorival eut un sourire entendu.

— Certes, vous avez raison sur la forme. Mais entre nous...

Il baissa la voix, complice. Un frisson de plaisir coupable le parcourait quand il évoquait l'irrégularité de leur entreprise.

— Vous pensez que de Gaulle va laisser passer une occasion pareille ? Ces œuvres vont enrichir nos collections nationales, j'en mettrais ma main au feu. C'est juste une question de temps.

Jacomet approuva d'un petit hochement de tête. Il s'approcha d'une des caisses les plus imposantes. Avec des gestes de chirurgien, il brisa les scellés. Précautions extrêmes. Plusieurs couches de tissu protecteur.

— Voyons...

Il défit l'emballage avec une délicatesse infinie.

Quand l'œuvre apparut, ils restèrent bouche bée. *La Chambre à Arles* de Van Gogh. La toile rayonnait de son intensité coloriste si particulière au maître hollandais. Les bleus insondables du lit et des murs qui se mariaient magnifiquement avec les jaunes des chaises et du plancher.

Dorival eut la voix étranglée.

— C'est encore plus... plus saisissant que tout ce que j'avais pu imaginer en étudiant les reproductions. Regardez-moi ces empâtements sur les oreillers ! Cette intensité qui vous prend aux tripes ! Et la composition... d'une simplicité apparente, mais d'une sophistication inouïe. Un Van Gogh de ce niveau dans les collections françaises ! Vous vous rendez compte de ce que cela représente pour notre prestige international ?

— Et cette pièce, à elle seule, que vaudrait-elle sur le marché ?

Dorival leva les bras au ciel.

— Une telle œuvre ne se vend pas sur le marché ordinaire, elle se transmet. C'est du patrimoine universel. Si jamais elle passait aux enchères — ce qui serait un sacrilège — elle dépasserait tout ce qu'on peut imaginer.

— Voilà bien le discours qu'il faudra tenir publiquement. Ces œuvres ne sont pas un vulgaire butin de guerre. C'est un patrimoine culturel que la France a le devoir moral de préserver et de faire connaître au monde entier.

L'inventaire continua. Découverte après découverte. Les trésors patiemment accumulés par Matsukata pendant des années d'accumulation passionnée se dévoilaient.

— Regardez !

Dorival contempla une toile qui venait d'être déballée.

— *Montagne Sainte-Victoire* de Cézanne. Ce tracé géométrique, l'analyse de la lumière provençale... Et ce Gauguin, *Femmes de*

Tabiti, avec ces ocres et ces vermillons qui chantent comme une mélodie exotique...

Après avoir refermé la dernière caisse de la série, Jacomet reprit un ton plus confidentiel.

— Dorival, je dois vous informer qu'en haut lieu, on s'inquiète un peu de la manière dont on a... disons procédé.

— Quel genre de préoccupations ?

Jacomet baissa instinctivement la voix, comme s'il craignait des oreilles indiscrètes. Il avait le goût du secret et de l'intrigue, y trouvant une compensation à la monotonie de ses fonctions.

— Eh bien, au Quai d'Orsay, on redoute des réactions que pourrait susciter notre... appropriation. Des voix s'élèvent pour nous reprocher une forme de spoliation déguisée, contraire aux traditions françaises.

— Quelles voix ?

Le ton de Dorival se durcit. Il commença à arpenter la pièce, trahissant une nervosité qu'il s'efforçait de dissimuler sous la colère.

— Des diplomates de carrière, quelques légistes pointilleux, des intellectuels qui sont en relation avec le milieu artistique... Rien de très organisé pour l'instant, mais cela pourrait prendre de l'ampleur.

Dorival se redressa.

— Attendez, attendez ! On parle là d'un pays qui a mené une politique expansionniste agressive dans tout le Pacifique, qui a détruit des pans entiers de la civilisation occidentale dans la région. Et maintenant, on viendrait nous reprocher de nous dédommager sur leurs biens ?

Il s'emporta, puisant dans l'indignation une énergie qui le libérait de ses doutes.

— Mais enfin, c'est une juste compensation !

— Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fond, temporisa Jacomet. Mais vous savez comme moi que l'opinion, notamment anglo-saxonne, peut être sensible à des arguments sentimentaux qui occultent les réalités.

— Quels arguments sentimentaux ?

L'exaspération perçait dans la voix de Dorival.

Jacomet sortit de sa serviette en cuir une liasse imposante de documents. Il aimait ces moments où il détenait l'information, où il pouvait jauger son influence sur les événements.

— Nos services ont reçu ces dernières semaines plusieurs courriers de la famille Matsukata, transmis par la Croix-Rouge. Et des lettres de personnalités japonaises du monde artistique qui plaident avec... disons éloquence pour la restitution.

Il déplia une lettre manuscrite en français.

— Ils mettent en avant le fait que Kōjirō Matsukata était un grand amateur d'art, un mécène désintéressé, qu'il avait constitué sa collection dans un but exclusivement culturel et philanthropique.

Dorival lui coupa la parole brusquement.

— Et alors ? En quoi ces bonnes intentions changent-elles quelque chose ?

— Et alors, poursuivit patiemment Jacomet, ces arguments humanitaires et culturels pourraient trouver un écho favorable. Nos artistes, nos critiques d'art, nos écrivains sont réceptifs à de telles sirènes. Ils pourraient voir dans notre action une atteinte aux droits sacrés de la propriété artistique.

— Vous avez des exemples concrets ?

— Pas encore publiquement, mais des conversations préoccupantes dans plusieurs salons parisiens ont été signalées. Des personnalités comme René Gimpel ou Jean Cocteau auraient exprimé des réserves.

L'information fit tressaillir Dorival. Gimpel et Cocteau... Pas n'importe qui. Il sentit ses certitudes vaciller.

— Dans ce cas, il faut prendre les devants. Contrôler la communication autour de l'affaire.

Leur conversation fut interrompue par l'arrivée discrète de François Mathey. Le diplomate du ministère des Affaires étrangères poussa la porte avec précaution. Il avait l'air un peu nerveux, trahissant les tensions qui agitaient les couloirs du pouvoir.

— Messieurs...

Il attendit qu'on l'invitât à continuer.

— Je viens vous informer des dernières avancées concernant les négociations de paix avec le Japon qui ont des implications directes dans l'affaire Matsukata.

— Quelles nouvelles ?

Jacomet lui désigna un fauteuil d'un geste las. La journée avait été longue et les responsabilités pesaient sur ses épaules.

Mathey s'installa et sortit plusieurs enveloppes cachetées.

— Les Américains préparent déjà la capitulation. Ils souhaitent organiser dans un délai relativement bref une conférence de paix générale qui réglerait le sort du Japon vaincu. La conférence devrait se tenir dans les prochaines années, probablement à San Francisco ou à Washington. Elle abordera nécessairement la question cruciale des réparations de guerre.

Dorival se pencha en avant, l'œil qui brillait.

— Et quelle est la position officielle française sur ces réparations ?

— C'est justement l'objet principal de ma visite.

Mathey prit un ton mystérieux.

— Le ministre des Affaires étrangères souhaite que nous élaborions rapidement notre liste complète de revendications. La collection Matsukata s'inscrit dans ce cadre global.

— Comment envisagez-vous de justifier son intégration ?

— Nous allons présenter la collection comme une réparation en nature pour les dommages considérables subis par la France et ses ressortissants du fait de l'agression japonaise et des actions menées par leurs alliés contre nos intérêts. Les spécialistes du Quai d'Orsay sont en train de chiffrer ces dommages. Ils arrivent à des montants colossaux.

— Vous pouvez nous donner un ordre de grandeur ?

— Les premières estimations, encore provisoires, concernent essentiellement les destructions subies par nos ressortissants établis dans le Pacifique, nos navires coulés, nos établissements commerciaux détruits...

Mathey fit un petit calcul mental.

— La collection représente une compensation très modeste par rapport aux préjudices réels subis.

Dorival jubilait littéralement, y trouvant la confirmation de ses propres rationalisations.

— Vous voyez bien ! Ce n'est pas une spoliation arbitraire ou une appropriation illégitime, mais une réparation équitable. Les œuvres nous reviennent de plein droit au titre des dommages de guerre !

Mathey tempéra l'enthousiasme avec la réserve du diplomate expérimenté. Il avait vu trop de retournements de situation pour s'emballer, et sa méfiance l'avait souvent préservé des déconvenues.

— Attention quand même, rien n'est encore acquis. Il faudra négocier ferme avec nos alliés, surtout les Américains, qui pourraient avoir leurs propres vues sur la répartition des biens japonais disponibles pour les réparations.

— Que voulez-vous dire ?

Une pointe d'appréhension perça dans la voix de Jacomet.

— Je veux dire que les Américains ont tendance à considérer l'ensemble du Pacifique comme leur zone d'influence exclusive. Ils pourraient donc contester notre droit à des réparations substantielles dans la région, estimant que nos intérêts y étaient secondaires par rapport aux leurs.

— Et nos options pour contrer l'objection ?

— Nous avons préparé une argumentation très solide.

Mathey reprit confiance.

— D'abord, il convient de mettre en avant nos droits anciens et nos investissements économiques dans diverses parties du Pacifique. Ensuite, il faut insister sur nos sacrifices humains et matériels dans la guerre. Nos soldats tombés, nos civils massacrés ou déportés, nos installations détruites, notre commerce anéanti.

— Et sur le plan culturel ?

Dorival ne pouvait s'empêcher d'intervenir. Son domaine de prédilection lui offrait un terrain où briller et justifier sa position.

— Sur le plan culturel, il s'agit de présenter la collection comme un élément éminent du patrimoine artistique, que la France, grâce à sa longue tradition et à ses musées de renommée mondiale, est particulièrement qualifiée pour préserver, étudier et valoriser.

Jacommet eut l'air satisfait.

— L'argumentation me semble bien construite.

Mathey se pencha en avant, conspirateur, savourant l'effet de ses révélations.

— Il y a même mieux. Il faut faire valoir que la collection, constituée essentiellement d'œuvres d'artistes français ou européens, retrouve en quelque sorte sa terre natale. Van Gogh, Gauguin, Cézanne, Rodin... Tous ces artistes sont nés, ont vécu et ont créé en Europe. Leurs œuvres sont mieux à leur place dans les musées européens, et spécialement français, qu'au Japon.

La remarque électrisa Dorival, qui y trouva l'absolution définitive qu'il cherchait.

— Voilà un argument décisif ! Les œuvres rentrent chez elles, en quelque sorte. On ne fait que réparer une anomalie.

La discussion se poursuivit. Mathey exposa les dernières informations concernant la situation intérieure du Japon.

— Le pays est totalement ruiné, son gouvernement n'a plus aucune marge de manœuvre.

— Et l'opinion publique japonaise ?

— L'opinion publique japonaise est surtout préoccupée par sa survie quotidienne. La famine menace, les villes sont détruites, l'économie est anéantie. Un corpus d'art européen ne figure pas au rang de ses priorités immédiates.

— Et les intellectuels japonais ? Les milieux artistiques ?

Dorival insista, cherchant à écarter tout obstacle à leur entreprise.

— Ils sont soit morts dans les bombardements, soit complètement désorganisés. Le Japon d'avant-guerre a été balayé par le conflit. Il faudra des années pour qu'il se reconstitue.

Vers dix-neuf heures, alors que la nuit de novembre tombait sur Paris, les trois hommes finirent par conclure leur longue concertation. Ils avaient posé les bases d'une stratégie globale qui allait transformer le séquestre conservatoire en appropriation pérenne, une stratégie d'autant plus redoutable qu'elle s'appuyait sur des arguments apparemment irréfutables.

— Messieurs...

Jacomet se leva, l'air satisfait, éprouvant la jouissance du travail bien fait.

— ...je crois que nous disposons de tous les éléments nécessaires. Mathey, je compte sur vous pour coordonner étroitement nos actions avec celles du Quai d'Orsay. Dorival, poursuivez l'inventaire et préparez l'intégration de ces œuvres dans nos collections nationales.

Dans les semaines qui suivirent, la presse française commença à évoquer la « collection japonaise » qui enrichissait les réserves de

nos musées nationaux. L'opinion publique fut préparée à l'idée que ces œuvres appartenaient à présent au patrimoine culturel français.

Des articles soigneusement rédigés parurent dans les revues spécialisées. Ils expliquaient que la France était destinée à accueillir et à valoriser ces chefs-d'œuvre. Des journalistes patentés clamaient que ces œuvres seraient mieux conservées et mieux étudiées dans les musées français qu'au Japon.

À Tokyo, dans une ville largement en ruines, Kōjirō Matsukata, gravement malade, suivait avec une angoisse croissante l'évolution de la situation française.

Dans sa maison de Kamakura, miraculeusement épargnée par les bombardements américains, le patriarche contemplait les quelques œuvres qu'il avait conservées au Japon. Ces toiles et ces sculptures, témoins de sa passion artistique de toute une vie, lui rappelaient cruellement l'étendue de la perte qu'il était en train de subir.

— Quarante années de collection...

Il murmura à sa fille Hana, qui veillait sur lui avec dévouement. Sa voix tremblait un peu.

— ...quarante années de voyages en Europe, de rencontres avec les artistes, de négociations avec les marchands... Tout cela pour voir mes œuvres confisquées par un État qui se prétend civilisé...

Hana, qui avait partagé la passion artistique de son père, tenta de le consoler. Mais elle n'y croyait qu'à moitié. Au fond d'elle, elle savait déjà.

— Père, peut-être que c'est temporaire. Quand la paix sera revenue, quand les relations seront normalisées, la France reconnaîtra ses torts et restituera votre collection...

Le vieil homme secoua tristement la tête. Il avait toujours été lucide. Trop lucide.

— Non, ma fille. Je connais bien le fonctionnement des États. Quand ils tiennent quelque chose de précieux, ils ne le lâchent plus. Mes œuvres sont perdues à jamais pour notre famille.

Ses œuvres, acquises avec tant d'amour, étaient devenues les pions d'un jeu impitoyable qui allait les faire disparaître de son patrimoine familial.

Plus grave encore, l'affaire créait un précédent majeur dans le droit international des œuvres d'art.

Le précédent allait faire école et inspirer bien d'autres spoliations. Chaque fois habillées des mêmes arguments respectables : justice, intérêt culturel supérieur, retour aux sources artistiques.

Au Quai d'Orsay, une cellule spéciale, dirigée par un diplomate chevronné, avait été créée pour gérer ce dossier sensible. Son objectif était clair. Changer l'appropriation de fait en victoire officielle.

— L'art de la diplomatie..., expliqua le chef de la cellule à ses collaborateurs ...consiste à habiller nos intérêts nationaux des apparences du droit international. On ne prend pas, on récupère. On ne confisque pas, on répare. On ne spolie pas, on restitue à l'art occidental sa terre natale.

Jolie formule. Il en était fier, savourant sa pirouette sémantique qui transformait le vol en acte de justice.

Une telle rhétorique fut bientôt reprise par tous les acteurs français concernés. Dans les communications, dans les articles de presse autorisés, le même vocabulaire revenait constamment : « restitution », « réparation », « retour légitime », « justice ».

Le plus notable, c'était l'aisance avec laquelle la terminologie s'imposa dans tous les milieux concernés. Les conservateurs de musée parlaient de « rapatriement » des œuvres. Les juristes évoquaient une « régularisation » de situation. Les diplomates mentionnaient une « normalisation » des rapports culturels.

Personne ne prononçait plus le mot « confiscation », devenu tabou.

La mutation sémantique ne devait rien au hasard. Elle résultait d'un plan de communication pensé dans les moindres détails. Des consignes précises avaient été transmises. Proscrire tout vocabulaire pouvant évoquer une appropriation forcée, privilégier les termes neutres, insister sur la dimension culturelle et éducative de l'opération.

En quelques mois, l'affaire Matsukata était devenue dans l'opinion française une success-story. La France avait su défendre ses intérêts tout en enrichissant son patrimoine artistique. Les critiques éventuelles étaient noyées dans un concert de félicitations.

Seuls quelques esprits chagrins, dans les milieux intellectuels parisiens, continuaient à exprimer des doutes. Mais leurs voix étaient facilement étouffées par le discours officiel, d'autant plus que la plupart des Français ignoraient tout des détails de l'affaire.

René Gimpel lui-même, pourtant initialement réticent, avait fini par se rallier à la position gouvernementale. La pression sociale et sa propre ambition mondaine avaient eu raison de ses hésitations : *« Ces œuvres retrouvent en France leur véritable patrie spirituelle. L'art n'a pas de nationalité, mais il a une terre d'élection »*.

Sa déclaration lors d'une conférence publique fit sensation. Les dernières résistances tombaient une à une.

Jean Cocteau, séduit par l'idée de voir des chefs-d'œuvre de Van Gogh exposés au Louvre, retira ses objections initiales. Les critiques d'art, alléchés par la perspective d'étudier de près des œuvres jusqu'alors inaccessibles, se transformèrent en supporters enthousiastes.

L'appât du Van Gogh. Irrésistible, même pour les consciences les plus délicates.

Fin décembre 1944, l'opération était achevée sur le plan intérieur. Toutes les œuvres étaient inventoriées, stockées, intégrées administrativement dans les collections nationales. Plus aucune voix française ne s'élevait pour contester l'appropriation.

Restait à consolider la victoire sur le plan international. C'était là le défi le plus malaisé, car il fallait convaincre les alliés du bien-fondé de la position française.

Les premiers contacts officiels avec Washington étaient encourageants. Les Américains, occupés à préparer la fin des hostilités et la reconstruction de l'Asie, n'avaient guère de temps à consacrer à la question. Ils ne voyaient pas d'objection majeure à ce que la France récupère des œuvres d'artistes français acquises par un collectionneur japonais.

L'exposé des faits, pour tendancieux qu'il soit, avait l'avantage de la limpidité. Van Gogh était européen, Gauguin et Rodin étaient français... Il était logique que leurs œuvres soient conservées en Europe plutôt qu'au Japon.

Les Britanniques, traditionnellement soucieux des questions de propriété privée, se montraient plus réservés.

Mais leurs objections portaient davantage sur la forme que sur le fond. Ils souhaitaient que la procédure française respecte scrupuleusement les apparences.

« Aucun problème..., répondirent les diplomates français avec assurance. Nous agissons dans le cadre strict du droit des réparations de guerre. Tout sera régulier ».

L'assurance suffisait à rassurer Londres, d'autant que les Britanniques avaient eux-mêmes procédé à des opérations similaires avec les biens allemands présents sur leur territoire.

Au début de 1945, la position française était donc consolidée sur tous les fronts. À l'intérieur, l'unanimité était acquise et les alliés n'opposaient pas d'objection rédhibitoire. Seul le Japon aurait pu protester, mais le Japon n'existait plus en tant qu'acteur indépendant.

L'affaire Matsukata était-elle pour autant terminée ? Loin de là. Elle entraînait seulement dans sa phase la plus longue. Celle des justifications a posteriori et des accommodements avec la réalité.

Car il faudrait bien, un jour ou l'autre, expliquer au monde comment et pourquoi la République française s'était approprié les biens d'une personne privée qui n'avait commis d'autre crime que d'être né japonais.

Mais pour l'heure, alors que l'Europe sortait lentement de la guerre la plus destructrice de son existence, les considérations morales importaient peu. L'essentiel était acquis. La France possédait l'une des plus belles collections d'art moderne au monde.

Que la collection ait été constituée par un mécène japonais, qu'elle ait été acquise en toute bonne foi, qu'elle ait été confisquée par la force, tout cela appartenait désormais au passé. L'Histoire, comme toujours, était écrite par les vainqueurs.

Et les vainqueurs, en l'occurrence, c'étaient les conservateurs français qui voyaient leurs musées s'enrichir de chefs-d'œuvre, les diplomates français qui avaient su défendre les intérêts nationaux, les dirigeants français qui avaient su faire passer une défaite militaire en revanche culturelle.

Seuls les perdants, un vieil aristocrate malade dans sa maison de Kamakura et sa famille éplorée, mesuraient le véritable coût humain de ce « pillage ».

Dans les salons parisiens, on commençait à parler avec gourmandise des futures expositions.

— Vous vous rendez compte ? Un Van Gogh au Louvre !

Les mondains se frottaient les mains. Les critiques d'art préparaient leurs articles dithyrambiques. Les étudiants en art imaginaient pouvoir étudier de près ces œuvres mythiques.

Personne ne se demandait d'où elles venaient. Ou plutôt, on préférerait ne pas trop se poser la question.

Dorival, lui, avait commencé à réorganiser les salles du Musée d'Art moderne. Il imaginait la disposition des toiles, l'éclairage idéal qui mettrait en exergue les couleurs de Van Gogh,

l'emplacement idéal pour les sculptures de Rodin. C'était son rêve de conservateur qui se réalisait.

Il ne s'interrogeait plus sur la provenance. Ou alors très vite, avant de passer à autre chose.

Jacomet, de son côté, peaufinait les derniers détails. Chaque œuvre devait être répertoriée, cataloguée, intégrée dans l'inventaire national.

Mathey continuait ses navettes entre Paris et les capitales alliées. Il fallait maintenir la pression, s'assurer que personne ne viendrait remettre en cause l'acquis français.

Au Japon, Matsukata s'affaiblissait de jour en jour. Les nouvelles qui lui parvenaient de France achevaient de le désespérer.

Sa fille Hana tentait bien de garder espoir. Elle écrivait lettre sur lettre aux autorités françaises, plaidait la cause de son père, rappelait ses bonnes intentions, son amour sincère de l'art occidental. Mais ses lettres se perdaient dans les méandres de l'administration française. Quand elles arrivaient à destination, elles étaient classées sans suite. Parfois même sans être lues. Pas assez de temps pour les états d'âme japonais.

L'engrenage était en marche. Rien ne pouvait plus l'arrêter.

Dans quelques mois, quelques années au plus, la collection Matsukata serait française. Les spécialistes d'art écriraient des thèses sur ces œuvres « obtenues » après la guerre. Les guides touristiques vanteraient les merveilles du patrimoine national français. Les écoliers apprendraient que la France possédait l'un des plus beaux fonds impressionnistes au monde.

Et personne ne se souviendrait plus de ce Japonais qui avait eu la folie d'aimer l'art au point de consacrer sa fortune à le collectionner.

L'époque allait effacer Kōjirō Matsukata. Il ne resterait que ses œuvres, devenues françaises pour l'éternité.

Ou presque.

CHAPITRE 4 : LES NÉGOCIATIONS SECRÈTES

San Francisco, été 1951

L'hôtel Fairmont de San Francisco bruissait d'activité en cet été 1951. Le palace, perché sur Nob Hill, accueillait depuis des semaines les délégations de quarante-huit nations venues négocier le traité de paix qui devait clore la guerre du Pacifique. Officiellement, du moins.

Derrière les fastes protocolaires et les beaux discours sur la réconciliation, chacun lorgnait sa part du gâteau. Six ans après Hiroshima et Nagasaki, il fallait bien partager les dépouilles de l'Empire japonais. L'appétit était féroce, même si personne n'osait le dire tout haut.

Dans le salon Laurel, au cinquième étage, les fenêtres offraient une vue imprenable sur la baie et l'île d'Alcatraz. Quatre hommes s'étaient installés autour d'une longue table. L'enjeu de leur réunion ? Les « questions relatives aux réparations de guerre ». La réalité était plus crue : finaliser l'article 14 du futur traité qui déterminerait qui récupérerait quoi des biens japonais disséminés dans le monde.

Maurice Schumann symbolisait l'ambition française de l'après-guerre. Ministre des Affaires étrangères, ancien résistant, il appartenait à une génération qui avait tout vu et entendait bien que la France récupère sa place. Ses documents étaient couverts d'annotations manuscrites. Il était porteur des blessures d'un pays humilié, et derrière son vernis de diplomate se cachait une soif de revanche. Il avait vécu dans l'ombre de la défaite de 1940, et chaque négociation lui offrait l'occasion de redorer un blason terni. Sa courtoisie masquait mal une détermination inflexible, forgée dans la Résistance où les compromis se payaient souvent de vies humaines.

En face de lui, John Foster Dulles était préoccupé. Le représentant spécial du président Truman, futur bras droit

d'Eisenhower, savait que les décisions prises dans ce salon s'avèreraient cruciales. Avocat de formation, il maîtrisait les finesses du droit international. Pour lui, les critères moraux devaient céder le pas aux nécessités politiques. Il avait appris, dans les couloirs de Washington, que la sensiblerie n'avait pas sa place dans les affaires d'État. Son impassibilité masquait pourtant une angoisse sourde face à la montée du communisme en Asie.

Sir Oliver Franks, à sa droite, défendait les intérêts britanniques avec l'affabilité qui faisait la réputation du Foreign Office. Ancien de la City autant que de Whitehall, il jonglait entre commerce et géostratégie. Les Britanniques voulaient à la fois ménager le Japon, futur allié contre les Soviétiques, et préserver leurs positions économiques en Asie. Franks reflétait l'art britannique de concilier l'inconciliable. Son élégance vestimentaire et ses manières impeccables dissimulaient une âpreté héritée de ses années dans les milieux financiers londoniens. Il savait que l'Empire britannique s'effritait, et chaque négociation constituait un combat d'arrière-garde pour préserver l'influence de Londres.

Face aux trois Occidentaux, Shigeru Yoshida faisait figure de vaincu résigné. Le Premier ministre japonais portait avec dignité le fardeau d'un pays occupé. Ancien ambassadeur, il connaissait les règles du jeu. Mais sa marge de manœuvre se résumait à presque rien. Le Japon sous tutelle américaine n'était pas en position de négocier. Yoshida cachait sous ses manières policées une véritable amertume. Diplomate de la vieille école, il avait constamment cru aux vertus de la négociation. Maintenant, il devait payer pour des fautes qui n'étaient pas les siennes, défendre un pays dont les dirigeants militaristes avaient détruit toutes ses espérances de grandeur pacifique.

Chacun savait qu'au-delà des formules creuses, ils étaient en train de se partager des milliers de biens japonais, notamment la collection Matsukata qui obsédait Paris depuis sept ans.

Dulles brisa le silence. Sa voix exprimait une lassitude, des semaines de négociations répétitives avaient épuisé sa patience.

— Monsieur Schumann, je dois vous avouer que votre position sur les biens japonais privés nous pose quelques difficultés. L'administration Truman souhaite faire du Japon un allié fiable face aux communistes. Une approche trop sévère risque de créer du ressentiment dans l'opinion japonaise. Ce serait contre-productif.

Schumann lui répondit avec un sourire qui ne laissait rien filtrer de ses véritables intentions. Il avait appris à masquer ses pensées.

— Monsieur Dulles, je tiens à vous rappeler quelques faits qu'on oublie parfois dans l'euphorie de la réconciliation. La France a subi des dommages matériels et humains considérables du fait de l'agression japonaise en Indochine. Sans compter la complicité nipponne avec l'Allemagne nazie. Nos prétentions respectent le droit international, celui-là même que les États-Unis ont contribué à élaborer après 1918.

Le ministre français, ans le secret de sa conscience, savait que la France devait frapper fort ou accepter de rester un État de second rang. L'humiliation de 1940 le hantait encore, et chaque concession arrachée aux anciens ennemis constituait une petite revanche sur le passé.

Il ouvrit devant lui une chemise cartonnée revêtue de la mention « Confidentiel - Dommages en Indochine ».

— Nos services ont chiffré les dommages à plus de vingt milliards de francs. Dstructions d'infrastructures, pertes de production, massacres de civils français... La liste est longue. Il est normal que nous récupérions une partie de ces sommes sous forme de biens japonais présents sur notre territoire.

Sir Oliver intervint avec une distinction toute britannique. Mais son propos était moins innocent qu'il n'y paraissait.

— Nous voulons tous faire du Japon un rempart contre l'expansionnisme soviétique en Asie. Cela implique une certaine... magnanimité de notre part.

Franks pesait chaque mot. Derrière sa façade amène bouillonnait une frustration sourde. L'Empire britannique se délitait, et il fallait composer avec des Américains qui dictaient leurs volontés. Lui qui avait connu la grandeur de l'Empire victorien assistait impuissant à son déclin. Chaque négociation lui rappelait que Londres n'était plus qu'un partenaire junior de Washington.

Il se tourna vers Yoshida.

— D'ailleurs, monsieur le Premier ministre, nous souhaiterions connaître votre position sur la question des biens privés.

Yoshida avait écouté l'échange en mesurant chaque mot. Il prit la parole avec l'extrême circonspection d'un dirigeant de pays occupé. Sa voix portait le poids de toutes ses désillusions. Il avait passé sa carrière à croire en la civilisation occidentale, en ses valeurs de justice et de fair-play. La guerre l'avait détrompé, révélant que les démocraties pouvaient se montrer aussi impitoyables que les régimes autoritaires quand leurs intérêts étaient en jeu.

— Messieurs, le gouvernement japonais comprend la légitimité de vos revendications concernant les réparations de guerre. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités pour les dommages causés par la politique agressive de notre pays entre 1937 et 1945. Il cherchait à exprimer une objection sans paraître contester la volonté des vainqueurs. Lui qui avait prôné la modération assistait au dépeçage de son pays par des hommes qui se drapaient dans la vertu.

— Pourtant, une distinction doit être établie entre les biens d'État japonais, qui peuvent légitimement être confisqués au titre des réparations publiques, et les biens privés de nos ressortissants, qui relèvent d'un statut différent selon les traditions du droit occidental.

La remarque, formulée avec déférence, fit bondir Pierre-Étienne Flandin. Le représentant adjoint français maîtrisait le dossier sur le bout des doigts, on l'avait choisi pour cela. Flandin avait

l'ambition déçue de quelqu'un qui avait espéré les plus hautes fonctions, mais s'était contenté de rôles de second plan. Il compensait par un zèle excessif dans l'exécution de ses missions.

— Monsieur le Premier ministre, cette distinction n'est pas aussi évidente que vous le prétendez. Il existe de nombreux cas où des biens officiellement privés ont servi à financer l'effort de guerre de votre pays, ou ont été constitués grâce aux profits tirés de vos conquêtes militaires. Prenons un exemple concret : la fameuse collection d'art occidental constituée par Kōjirō Matsukata se trouve actuellement sur le territoire français où elle a été légalement mise sous séquestre depuis 1944.

Yoshida fit la moue. Dans sa voix perçait une pointe d'irritation qu'il ne parvenait plus à dissimuler.

— Monsieur Flandin, êtes-vous en train de suggérer que tous les biens privés japonais auraient un caractère suspect et pourraient être confisqués au motif qu'ils ont contribué à notre effort de guerre ?

— Non, nous ne sommes pas dans une logique de confiscation aveugle, répondit Flandin avec une fausse bonhomie qui ne trompait personne. Mais s'agissant de la collection Matsukata, elle a été constituée par un industriel dont les entreprises sidérurgiques et navales ont largement contribué à l'effort de guerre nippon. Matsukata dirigeait les chantiers navals Kawasaki, qui ont construit une partie importante de votre flotte de guerre. Plusieurs cuirassés et porte-avions qui ont participé à Pearl Harbor et aux campagnes du Pacifique sortent de ses chantiers. Il est donc équitable de considérer que sa fortune privée, et donc sa collection d'art, ont été constituées grâce aux profits de l'industrie de guerre.

L'argumentation révélait toute la sophistication dont Flandin était capable. Il excellait dans la transformation des approximations en certitudes et des corrélations en causalités.

L'argumentation fit sensation. Dulles estima devoir intervenir, moins par sympathie pour les Japonais que par souci de préserver l'équilibre régional.

— La collection que vous évoquez, monsieur Flandin, quel est son statut actuel ?

Schumann, qui souhaitait répondre à la place de Flandin, se tourna vers un de ses conseillers qui lui tendit une note de quatre pages préparée spécialement pour l'occasion.

— Monsieur Dulles, cette collection unique a été légalement mise sous séquestre par les autorités françaises en application de l'ordonnance du 5 octobre 1944 relative aux biens ennemis. Elle comporte plusieurs centaines d'œuvres d'art occidental d'une valeur inestimable.

— Et vous considérez qu'elle doit être confisquée au titre des réparations de guerre ? demanda Sir Oliver.

— Exactement, confirma Schumann. Elle représente une réparation justifiée au regard des dommages considérables subis par la France. D'ailleurs, il est logique que ces œuvres d'artistes français ou européens restent sur leur continent d'origine.

Le ministre français déployait tout son talent rhétorique. Derrière ses arguments se dissimulait une ferme opinion. La France avait le droit, le devoir même, de récupérer ce que la guerre et l'occupation lui avaient fait perdre. Pour Schumann, les impératifs éthiques relevaient du luxe que seuls pouvaient s'offrir les vainqueurs définitifs.

Yoshida protesta avec une véhémence inhabituelle chez ce diplomate si mesuré. Ses dernières illusions sur la probité occidentale venaient de s'effondrer.

— Messieurs, je dois vous rappeler quelques faits essentiels. Matsukata était un grand amateur d'art occidental, un mécène éclairé qui avait constitué sa collection dans un but purement culturel.

Le Premier ministre japonais réalisait qu'il assistait au triomphe de la force sur le droit, malgré tous les artifices légaux dont on l'habillait. Lui qui avait cru toute sa vie aux vertus de la diplomatie découvrait sa vraie nature : un rapport de forces déguisé en débat d'idées.

Flandin eut une moue ironique qui en disait long sur ce qu'il pensait.

— Monsieur le Premier ministre, les bonnes intentions de monsieur Matsukata, pour respectables qu'elles soient, n'effacent malheureusement pas le fait objectif que sa collection a été constituée grâce aux profits d'industries lourdes qui ont ensuite massivement servi votre appareil militaire contre les démocraties occidentales.

Il se pencha vers Yoshida avec une expression faussement compatissante. Flandin savourait ce moment de domination. Toute sa carrière, il avait dû s'incliner devant plus puissant que lui. Maintenant, il tenait enfin l'occasion d'exercer cette autorité.

— La France ne fait que récupérer ce qui lui revient au titre des réparations. Il n'y a là aucune animosité personnelle contre monsieur Matsukata.

Les vrais enjeux de la négociation apparaissaient au grand jour. Dulles, soucieux de préserver l'équilibre de la conférence, tenta de recentrer la discussion. L'Américain commençait à s'impatisser. Ces querelles européennes sur des questions de prestige culturel lui paraissaient dérisoires face aux défis de la guerre froide naissante.

— Messieurs, je propose que nous abordions le problème sous un angle plus concret. La vraie question est de savoir si l'article 14 du traité doit donner aux pays alliés un droit de confiscation sur tous les biens japonais présents sur leur territoire, ou s'il convient d'établir des distinctions selon la nature de ces biens.

Schumann saisit immédiatement l'opportunité de généraliser le débat pour mieux faire passer sa position particulière. Le ministre français savait façonner les cas d'espèce en principes généraux.

— Monsieur Dulles, c'est ce que nous proposons depuis le début. L'article 14 doit clairement prévoir que chaque puissance alliée a le droit souverain de conserver tous les biens japonais se trouvant sous sa compétence territoriale, sans exception et sans restriction.

— Mais cette formulation me semble excessivement large, objecta Sir Olive. Elle permettrait théoriquement des confiscations arbitraires, sans contrôle ni recours.

Franks exprimait là une préoccupation sincère. L'ancien banquier savait que la confiance constituait le fondement de tout système économique international. Des confiscations trop systématiques risquaient de déstabiliser.

— Non, répliqua Flandin, car ces confiscations seraient encadrées par la législation nationale de chaque pays allié. Il y aurait donc des garanties de recours devant les tribunaux nationaux compétents.

Yoshida secoua la tête avec une acrimonie qu'il ne cherchait plus à dissimuler.

— Monsieur Flandin, les garanties dont vous parlez seraient purement théoriques et donc illusoires. Dans la pratique, aucun tribunal national ne donnera jamais raison à un ressortissant japonais contre son propre gouvernement.

La remarque embarrassa momentanément la délégation française. Yoshida venait de mettre le doigt sur l'hypocrisie fondamentale du système proposé.

Schumann reprit rapidement l'initiative.

— Monsieur le Premier ministre, vous dramatisez la situation. Les tribunaux français sont indépendants et respectent strictement le droit de propriété. Mais ils respectent aussi la

légalité des actes gouvernementaux pris dans l'intérêt supérieur de la Nation.

— Autrement dit, murmura Yoshida avec une lucidité désabusée, nos ressortissants n'auraient en définitive aucun recours effectif contre vos décisions de confiscation.

— Vous présentez les choses de façon trop négative, se défendit Schumann. Il s'agit tout bonnement d'appliquer le droit international classique des réparations de guerre, tel qu'il existe depuis des siècles dans les relations entre États civilisés.

Le ministre français utilisait le grand argument de l'époque : invoquer la « civilisation » pour justifier l'injustifiable. Schumann n'était pas dupe de ses propres sophismes, mais la raison d'État primait sur les considérations morales. La France devait reprendre sa place, quels qu'en fussent les moyens.

Dulles, qui avait écouté attentivement l'échange révélateur, pesa ses mots. L'homme d'État américain réalisait qu'il assistait à l'élaboration d'un mécanisme de spoliation légalisée, mais les nécessités l'emportaient sur les scrupules moraux.

— Messieurs, après avoir mûrement réfléchi aux arguments présentés de part et d'autre, je pense que nous pouvons trouver un accord raisonnable qui concilie les intérêts des différentes parties.

Il se concerta avec ses conseillers avant de poursuivre.

— L'article 14 pourrait donner aux pays alliés le droit de conserver les biens japonais présents sur leur territoire au titre des réparations de guerre, mais en précisant que ce droit doit être exercé conformément à leur législation nationale respective et dans le respect de leurs traditions.

— Cette précision ne change rien au fond du problème, protesta Yoshida. Elle constitue même une aggravation puisqu'elle donne une apparence de légalité à des confiscations qui resteront arbitraires.

Le Premier ministre japonais sentait le sol se dérober sous ses pieds. Toute sa vision du monde s'effondrait. Lui qui avait cru aux idéaux occidentaux découvrait qu'ils n'étaient qu'un vernis recouvrant des appétits bien terrestres.

— Peut-être, admit Dulles avec une franchise qui surprit l'assemblée, mais elle a l'avantage de préserver les apparences et de maintenir un cadre minimal. Chaque pays allié restera souverain pour appliquer sa propre conception de la justice.

L'Américain illustrait là toute sa philosophie. Peu importaient les convictions pourvu que les formes fussent respectées.

Sir Oliver approuva avec un visible soulagement.

— Ce compromis me semble raisonnable et équilibré. Il préserve les intérêts des pays alliés tout en conservant un cadre qui évite l'arbitraire pur.

Schumann jubilait intérieurement. Il obtenait exactement ce qu'il était venu chercher à San Francisco. Une base internationale incontestable pour légitimer la confiscation de la collection Matsukata et de tous les autres biens japonais présents en France.

— Monsieur Dulles, tout cela nous convient absolument.

Yoshida réalisa qu'il était en train de perdre la bataille. Ses derniers arguments avaient échoué à affaiblir la détermination des Occidentaux. Le Japon vaincu et occupé n'avait plus les moyens de protéger les biens privés de ses ressortissants à l'étranger. Le désappointement qui l'envahissait était proportionnel aux espoirs qu'il avait nourris pour cette conférence. Il avait cru naïvement pouvoir faire appel à la conscience occidentale. Il découvrait que la conscience avait des limites géographiques.

Les jours suivants furent consacrés à peaufiner les derniers détails. Il fallait obtenir l'accord formel de toutes les délégations sur le texte définitif. Chaque virgule comptait. Chaque nuance pouvait coûter des millions.

Le 8 septembre 1951, l'opéra municipal de San Francisco se transforma en théâtre de l'hypocrisie. Quarante-huit nations signèrent solennellement le traité de paix devant des centaines de journalistes. L'article 14.2.1, fruit d'après marchandages, disposait dans sa version définitive que chaque puissance alliée avait le droit de « *saisir, conserver, liquider ou utiliser de toute autre façon tous biens, droits et intérêts du Japon et des ressortissants japonais présents sur son territoire* ».

Une phrase apparemment anodine, noyée dans la masse des dispositions sur les réparations. En réalité, elle scellait le sort de la collection Matsukata et de milliers d'autres biens japonais épars dans le monde. Ces biens ne reviendraient jamais à leurs propriétaires, désormais privés de tout recours.

Peu après la signature, la presse française orchestra un véritable festival de la mauvaise foi. Les services officiels avaient bien briefé leurs contacts. *Le Figaro* titrait avec aplomb : « *La France récupère des chefs-d'œuvre japonais* ». *Le Monde* expliquait doctement que « *ces œuvres d'artistes français retrouvent leur terre natale* ». *L'Humanité* elle-même applaudissait à une « *démocratisation de l'accès à l'art transférant des collections privées vers les musées nationaux* ».

L'opinion publique française, largement ignorante des vrais enjeux, approuva massivement. Qui aurait pu contester le droit de la France à se dédommager sur ses anciens ennemis ? Quelques voix isolées, dans les milieux artistiques les mieux informés, osèrent timidement s'interroger sur la légitimité morale de cet accaparement massif.

L'engrenage mis en place avec tant d'habileté venait d'atteindre sa perfection. La collection Matsukata était perdue pour ses héritiers, prise dans les mailles d'un filet si bien tissé qu'il faudrait des décennies pour en démêler tous les mécanismes retors.

Plus grave encore, l'affaire créait un précédent majeur qui allait inspirer de nombreuses autres spoliations « légales ». Chaque fois qu'un État souhaiterait s'approprier des biens étrangers, il

pourrait se référer au traité de San Francisco et à l'interprétation française de l'article 14.

Dans les mois suivants, la jurisprudence fut invoquée partout. Les Britanniques l'utilisèrent pour confisquer des plantations allemandes en Malaisie. Les Australiens s'en servirent pour s'appropriier des biens japonais dans le Pacifique Sud. Même certains pays sud-américains y firent référence pour nationaliser des entreprises étrangères.

L'affaire Matsukata avait créé, presque par accident, un nouveau concept, la « réparation culturelle ». Selon la théorie construite a posteriori par les juristes français, un État victime d'agression pouvait s'appropriier les biens culturels de l'agresseur, non seulement comme compensation financière, mais aussi pour « enrichir le patrimoine culturel national ».

Doctrine systématisée dans plusieurs thèses de doctorat. Articles savants dans les revues spécialisées. Enseignement dans les cours de droit international public. En quelques années, ce qui n'était au départ qu'une appropriation opportuniste était devenu une théorie respectable. Le génie de l'opération française résidait dans la transformation d'un acte de force en principe de droit.

Au Japon, les conséquences humaines de ce vol se faisaient cruellement sentir. La famille Matsukata, endeuillée par la mort du patriarche en juin 1950, assistait impuissante à la liquidation de son héritage artistique.

Hana Matsukata, fille aînée du défunt collectionneur, réunissait souvent les membres survivants dans la résidence ancestrale de Kamakura. Ces réunions, empreintes d'une mélancolie infinie, témoignaient du désarroi d'une famille face à la force de la machine qui s'était mise en marche contre elle.

— Mes chers frères, déclarait-elle lors d'une de ces réunions à l'automne 1951, en parcourant les journaux qui rendaient compte de la signature du traité, la presse explique que le gouvernement

a accepté les conditions des Alliés. Ils disent que c'est pour la reconstruction du pays, pour notre avenir. Mais nous savons bien ce que cela signifie : la collection de notre père est perdue. Définitivement perdue.

Dans sa voix perçait une résignation amère. Hana avait hérité de son père sa passion pour l'art, mais aussi sa lucidité face aux rapports de force internationaux. Elle savait que sa famille payait pour les erreurs d'un régime militariste qu'elle avait toujours désapprouvé.

Hiroshi Matsukata, fils cadet et héritier des entreprises familiales démantelées par l'occupant, regardait les quelques œuvres occidentales rescapées de la guerre qui ornaient encore le salon. Il tenait entre ses mains une lettre froissée, une des dernières que leur père avait écrites avant sa mort.

— Notre père avait raison de s'inquiéter ces derniers mois. Tu te rappelles, Hana ? Il ne dormait plus, il tournait en rond dans la maison. Il pressentait que les Français ne rendraient jamais ses œuvres. Il me disait souvent, vers la fin : *« Ils ont trouvé le moyen de transformer un vol en acte légal, Hiroshi. C'est d'une élégance diabolique »*. Je croyais qu'il exagérait, que la maladie le rendait pessimiste... Sa voix portait le poids d'une culpabilité sourde. Hiroshi s'en voulait de n'avoir pas pris au sérieux les angoisses paternelles. Il avait cru que les questions artistiques étaient secondaires face aux enjeux économiques de la reconstruction.

Kōsuke, le plus jeune des frères, intervint avec la naïveté touchante des benjamins.

— Mais enfin, nous ne pourrions pas faire appel aux tribunaux français ? Engager des avocats ? Plaider notre cause ? Il doit bien y avoir un moyen... Papa était respecté en France, il avait des relations, des amis dans les milieux artistiques...

Hana secoua tristement la tête. Elle avait déjà exploré toutes ces pistes, contacté discrètement quelques connaissances à Paris. Sa déception était proportionnelle aux espoirs qu'elle avait nourris.

— Avec quel argent, mon pauvre Kōsuke ? Nos biens ont été confisqués, nos entreprises démantelées, notre famille ruinée. Et même si nous avions les moyens, ce qui n'est pas le cas, crois-moi, est-ce que tu imagines qu'un tribunal français donnerait raison à des Japonais ? Nous sommes devenus des parias, des anciens ennemis qu'on tolère à peine.

Elle se leva et se dirigea vers la véranda qui donnait sur le jardin familial où quelques sculptures occidentales témoignaient encore de la passion de leur père. Les voir là, abandonnées aux intempéries faute de moyens pour les entretenir, lui serrait le cœur.

— Mes frères, ce n'est plus vraiment la collection qui m'importe. Enfin, si, bien sûr que ça me fait mal. Mais ce qui me révolte surtout c'est l'idée qu'un pays civilisé comme la France puisse s'appropriier les biens d'un collectionneur privé... Papa admirait tant ce pays. Il y avait ses amis, ses habitudes. Et voilà comment ils le remercient. C'est la mort de l'art transcendant les frontières et les haines nationales.

La conversation illustre le drame humain qui se cachait derrière le dossier Matsukata. Mais qui s'en souciait ?

Les autorités françaises, occupées à gérer les aspects pratiques de leur appropriation, n'avaient guère de temps pour ces larmoiements. L'heure était à l'organisation de l'intégration de la collection dans le patrimoine national. Il fallait faire du concret, du visible.

Dès l'automne 1951, Jacques Jaujard lança un vaste programme de restauration et de catalogage des œuvres confisquées. Des équipes furent constituées pour évaluer l'état de chaque pièce, établir des fiches détaillées. Le grand chambardement administratif se mettait en marche.

— Messieurs, déclara Jaujard, nous avons la responsabilité, j'insiste bien sur ce mot, de préserver et de valoriser ce

patrimoine. Il faut montrer au monde entier que la France était le pays le mieux qualifié pour accueillir ces chefs-d'œuvre. Pas question de laisser dire que nous avons fait main basse sur un butin de guerre.

Derrière son assurance publique, Jauyard nourrissait des scrupules qui le tenaillaient la nuit. Résistant pendant l'Occupation, il avait risqué sa vie pour sauver les collections nationales des appétits nazis. Maintenant, il se trouvait dans la position du spoliateur qu'il avait combattu. Le cocasse de la situation ne lui échappait pas, mais il la refoulait au nom de l'intérêt supérieur de la France.

Bernard Dorival, chargé de superviser l'opération, était très impliqué. Il polissait une passion dévorante pour l'art moderne qui confinait à la marotte.

— Nous tenons là une occasion unique de révolutionner nos fonds nationaux ! Avec ces œuvres, nos musées vont enfin pouvoir faire jeu égal avec le MET, le MOMA, la National Gallery...

Dorival cachait une frustration personnelle tenace. Conservateur de second rang toute sa carrière, il voyait dans l'affaire Matsukata l'opportunité de marquer l'art français de son empreinte. Son ambition déçue trouvait enfin un exutoire dans ce projet d'envergure.

En juin 1952, le Louvre ouvrit ses portes sur une exposition intitulée « Chefs-d'œuvre retrouvés : l'art occidental au service de la culture française ».

Le ministre de l'Éducation nationale se déplaça en personne. Tout le gratin parisien défilait dans les couloirs du musée. Les critiques d'art, les mondains en quête de culture, la faune habituelle des vernissages prestigieux.

« *Enrichissement magnifique !* » titra *France Dimanche*. Les autres journaux reprirent en chœur. Même entrain du côté des visiteurs qui se pressaient devant les toiles. Beaucoup découvraient des

œuvres qu'ils n'auraient jamais espéré voir de ce côté de l'Atlantique.

Dans les revues spécialisées, les experts rivalisèrent d'érudition. Analyses fouillées sur l'importance de la collection, remarques savantes sur son apport au patrimoine français. L'unanimité régnait.

Enfin, presque.

Quelques trouble-fête, principalement du côté de l'extrême gauche, rappelèrent discrètement les conditions douteuses de cet « enrichissement ». Mais leurs protestations se perdirent dans le brouhaha des félicitations officielles. D'ailleurs, qui avait envie d'entendre des rabat-joie quand on pouvait admirer du Monet et du Renoir ?

L'opinion publique française adopta rapidement la collection Matsukata. Comme si elle avait toujours fait partie du paysage culturel national. Mission réussie, donc.

Le fait accompli créait sa propre légitimité.

Mais toute belle mécanique a ses failles. Et celle-ci reposait sur un mensonge de taille.

Contrairement aux affirmations de la propagande officielle, Kōjirō Matsukata n'avait rien d'un « profiteur de guerre ». Ses entreprises avaient certes participé à l'effort industriel japonais. Mais comme toutes les entreprises de son pays, sans qu'il ait le moindre choix face à un régime militariste dictatorial.

Plus gênant encore, sa collection datait d'avant la guerre. Loin d'incarner l'agressivité nipponne, la collection symbolisait un Japon ouvert sur le monde, respectueux des autres cultures.

La vérité, étouffée par la version officielle française, resterait longtemps dans l'ombre.

En attendant, dans les réserves climatisées du Louvre et des autres musées français, les œuvres confisquées témoignaient silencieusement d'un drame humain que personne ne voulait voir. Ni entendre.

Pour l'instant, fin 1952, le dossier semblait bouclé. La famille Matsukata, endeuillée et ruinée, n'avait plus qu'à pleurer la mémoire de son patriarche.

La mort de Kōjirō Matsukata avait privé la famille de son chef le plus respecté. Seuls ses enfants garderaient le souvenir amer de toute l'affaire.

Hana Matsukata y consacrerait le reste de sa vie. Rassemblant patiemment tous les documents relatifs à la collection de son père. Dans l'espoir qu'un jour la vérité triompherait. Espoir qui paraissait bien dérisoire en 1952. Il faudra attendre la fin de l'année 1958 pour que les choses commencent à bouger.

CHAPITRE 5 : LA COMÉDIE DE LA RESTITUTION

La Boiserie, Colombey les Deux Églises, décembre 1958

L'appropriation de toute la collection Matsukata après le traité de San Francisco ne satisfaisait personne. L'État français pouvait tout garder, certes. Mais depuis quelques mois un geste pour maintenir de bonnes relations avec le Japon paraissait opportun. Une restitution partielle était envisagée. Il s'agissait d'un acte volontaire, présenté comme généreux...

Le Général de Gaulle, revenu aux affaires quelques mois plus tôt à la suite du putsch d'Alger du 13 mai 1958, était désormais Président du Conseil des ministres. Il avait passé le week-end dans sa résidence privée de « La Boiserie » à Colombey les Deux Églises. Le séjour avait été studieux. Tout le samedi avait été consacré à la lecture de nombreux dossiers, notamment un projet d'ordonnance concernant la collection Matsukata qu'avait préparé Michel Debré, garde des Sceaux.

En ce lundi matin, le Général s'apprêtait à regagner l'Hôtel de Matignon, où siégeait le chef du Gouvernement.

Vers 8 h, la DS 19, conduite par son chauffeur Francis Marroux, était prête. Le Général monta à bord et s'assit à l'arrière droit du véhicule. C'était habituellement la place réservée à son épouse Yvonne. Mais cette dernière étant souffrante, elle ne faisait pas partie du voyage ce jour-là. À l'avant, l'aide de camp, le colonel Gaston de Bonneval, donna le signal du départ. Saint-Cyrien, il avait d'abord servi au Levant avant de rejoindre la Résistance. Arrêté par la Gestapo en 1943, il avait été déporté au camp de Mauthausen et libéré en 1945. Confident du Général, il avait été son accompagnateur fidèle pendant la « traversée du désert », cette période difficile durant laquelle de Gaulle n'avait exercé aucune responsabilité gouvernementale et s'était retiré de la vie politique active.

Le Général avait du mal à s'habituer aux suspensions hydropneumatiques de son nouveau véhicule qui lui donnaient des nausées. Il lui préférait largement la traction avant 15 chevaux 6 cylindres qu'il utilisait auparavant. Pourtant c'est cette DS 19 qui lui sauverait la vie quelques années plus tard lors de l'attentat du Petit-Clamart. Malgré deux pneus criblés de balles, la Citroën avait poursuivi sa route jusqu'à l'aéroport de Villacoublay, grâce à la mise à niveau automatique des suspensions et au système de roues indépendantes.

Le convoi, composé d'une voiture suiveuse et de deux motards de la gendarmerie, roulait depuis bientôt une heure.

Le Général fit signe à Bonneval, demandant un arrêt pour se dégourdir les jambes. Au moment de repartir, il l'invita à venir s'asseoir à ses côtés. Bonneval était flatté quand le grand homme lui témoignait ainsi sa proximité.

— Bonneval, j'ai quelques questions à vous poser au sujet d'une affaire qui me préoccupe.

De Gaulle, âgé d'une vingtaine d'années de plus que son aide de camp, sollicitait souvent ses avis. La différence de génération lui était précieuse pour avoir un autre regard.

— Mon Général, je suis à votre entière disposition.

De Gaulle expliqua rapidement à Bonneval de quoi il retournait. Il lui résuma le projet d'ordonnance proposé par Debré.

— Bonneval, si nous devons restituer aux Japonais une partie des œuvres que nous détenons, pensez-vous que l'opinion publique serait choquée ? Que la presse réagirait défavorablement ?

— Mon Général, je ne suis pas du tout spécialiste du sujet. Je crains fort que mon point de vue ne vous soit pas d'un grand secours. Mais je pense qu'en ce moment la population est davantage préoccupée par les événements d'Algérie. Les mères de famille sont inquiètes que l'armée ait mobilisé les appelés du contingent. Chaque jour des dizaines de soldats meurent ou sont

blessés dans des escarmouches. Quant à la presse, elle vous est globalement hostile par principe. Cette affaire japonaise ne passionnera pas grand monde. L'opinion publique a bien d'autres priorités...

— Oui, mais au niveau international, cela ne risque-t-il pas de nous desservir ?

— Mon Général, depuis novembre dernier toutes les chancelleries sont tourmentées par l'ultimatum soviétique de Nikita Khrouchtchev aux puissances occidentales pour qu'elles retirent leurs forces de Berlin-Ouest dans les six mois. Il est peu probable que, dans ce contexte, la question secondaire de la collection Matsukata fasse des remous.

— Merci Bonneval. Comme d'habitude, votre vision des choses est frappée au coin du bon sens...

Il était 11 h 30. Les deux cent soixante-trois kilomètres qui séparaient « La Boisserie » de l'Hôtel de Matignon avaient été parcourus sans encombrements.

De Gaulle rejoignit immédiatement son bureau où une réunion avait été programmée. Dans l'antichambre, plusieurs collaborateurs attendaient depuis une demi-heure. Après les salutations d'usage, la discussion pouvait commencer.

— Mon Général, déclara Debré en désignant le document relié qui s'étalait sur le bureau, avec ce texte, que je vous ai communiqué la semaine dernière, nous allons pouvoir résoudre l'épineuse question de la collection Matsukata. Tout en préservant, bien entendu, nos intérêts culturels essentiels.

Debré était juriste de formation, mais politicien par vocation. De Gaulle, qui avait déjà eu à traiter personnellement ce dossier épineux en 1944 lors de sa mise sous séquestre, parcourait à nouveau les articles du projet d'ordonnance avec l'attention qu'il portait aux questions de souveraineté nationale.

— Monsieur le garde des Sceaux, rappelez-moi les termes de l'accord que nos gens ont négocié avec les Japonais. Je veux être sûr que nous ne donnons rien qui puisse compromettre notre position.

— Mon Général, l'accord que nous avons obtenu est favorable à nos intérêts. L'aspect le plus crucial est la renonciation définitive et irrévocable que nous avons obtenue des héritiers Matsukata sur l'intégralité de la collection, y compris sur les œuvres que nous gardons. L'accord couvre également tous les aspects de forme. Il sera ratifié par les autorités japonaises compétentes et enregistré selon les procédures internationales appropriées.

André Malraux, ministre délégué chargé de l'Information, avait écouté avec attention. Il s'exprima alors avec l'emphase qui caractérisait tous ses discours sur l'art. Chez lui, la passion esthétique cohabitait avec un goût immodéré pour la grandiloquence qui frisait le ridicule.

— Mon Général, cet accord préserve intelligemment l'essentiel de nos acquisitions tout en nous donnant l'apparence de la générosité internationale. La France conserve les dix-huit œuvres les plus importantes. En échange, nous « offrons » au Japon le reste de la collection. Soit environ trois cents œuvres de moindre importance, pour qu'elles soient exposées dans un musée spécialement construit à Tokyo. Nous transformons ainsi une restitution contrainte en magnifique geste de réconciliation.

— Dites-m'en davantage sur l'acceptation de cet arrangement par les héritiers, demanda de Gaulle avec la suspicion du chef de gouvernement qui a appris à se méfier des retournements.

Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères et diplomate cauteux, sortit cérémonieusement de sa serviette de cuir plusieurs lettres officielles ornées de sceaux en trois dimensions.

— Mon Général, nous avons obtenu une renonciation claire et inattaquable de la part des héritiers. Voici la lettre solennelle

signée par leur représentant Saburō Matsukata. Dans ce document, il renonce expressément et définitivement à tous droits présents et futurs sur l'intégralité de la collection de feu son père.

Il déplia le document avec précaution.

— Nous avons négocié pendant des mois pour obtenir ce papier. Il couvre non seulement les œuvres que l'on restitue, mais aussi et surtout celles que l'on garde. Les héritiers s'interdisent formellement toute contestation ultérieure, devant n'importe quelle juridiction.

De Gaulle examina attentivement le document, scrutant chaque mot. Il détestait ces marchandages où sa grandeur fantasmée se heurtait aux mesquineries du quotidien.

— Elle vous semble solide et définitive, cette renonciation ? Nos services du contentieux ont-ils vérifié tous les aspects ?

— Assurément, affirma Georges Pompidou, alors directeur de cabinet du Général. Nous avons épluché tous les aspects formels. Aucune faille ne peut être invoquée.

Pompidou, normalien et agrégé de lettres classiques, avait commencé comme professeur dans un lycée de Marseille avant d'entrer au Conseil d'État puis chez Rothschild. Son passage dans la banque lui avait enseigné l'habileté de la transaction rentable, mais avait aussi nourri en lui une fascination trouble pour l'argent qui contrastait avec ses goûts littéraires raffinés. Il avait personnellement supervisé les aspects financiers de la négociation. Il connaissait le prix de marché et savait que la France réalisait là une opération avantageuse.

— D'ailleurs, ajouta-t-il, les dix-huit œuvres que nous conservons représentent à elles seules plus de 80 % de la valeur totale. Nous gardons la crème et nous rendons le petit-lait, si je puis me permettre.

Malraux exposa avec lyrisme sa conception de l'opération.

— Mon Général, ce dossier illustre la grandeur et la générosité culturelle de la France éternelle ! Nous ne nous contentons pas de conserver égoïstement ces chefs-d'œuvre dans nos réserves comme de vulgaires collectionneurs privés. Nous en faisons don au peuple japonais pour qu'il découvre l'art occidental, tout en gardant les pièces les plus représentatives pour enrichir notre patrimoine national.

Il gesticulait avec passion, clignant des yeux frénétiquement, un tic qui s'accroissait quand il s'emballait.

— C'est de la diplomatie culturelle au plus haut niveau, mon Général ! La France assume pleinement son rôle de nation civilisatrice et transforme un contentieux en instrument de rayonnement !

— Malraux, intervint de Gaulle, vous savez comme moi qu'on ne « fait don » de rien du tout. On se contente de restituer ce qu'on ne peut plus moralement conserver tout en gardant ce qui nous intéresse le plus.

La remarque acide du Général fit momentanément taire Malraux, qui se contenta d'approuver d'un hochement de tête embarrassé. Une rougeur imperceptible trahit sa gêne. Même dans ses emportements les plus sincères, il gardait assez de lucidité pour doser les limites de sa rhétorique. Debré, soucieux de recentrer la discussion sur les aspects pratiques, approuva la lucidité de de Gaulle tout en admirant cette capacité du Général à trancher dans le vif.

— Mon Général, vous avez cerné les enjeux réels de l'opération. Mais l'important, pour la communication nationale et internationale, c'est que la restitution partielle apparaisse comme un geste authentiquement généreux de la France envers le Japon. Cela contribuera significativement au rapprochement entre nos deux pays à un moment où nous avons besoin d'alliés en Asie.

Couve de Murville, soucieux des implications à long terme, précisa les enjeux qui sous-tendaient toute la négociation.

— L'affaire s'inscrit dans le cadre plus large de notre nouvelle politique asiatique, mon Général. Le Japon devient un partenaire économique de première importance pour l'Europe. Nous avons un intérêt majeur à entretenir d'excellentes relations avec Tokyo face à la montée de la puissance chinoise. Nos exportateurs français s'implantent sérieusement sur le marché japonais, nos industriels signent des contrats importants avec leurs homologues nippons, nos banques ouvrent des filiales à Tokyo. Dans ce contexte, ce serait stupide de laisser traîner un différend culturel qui empoisonne nos relations bilatérales. Pour quelques toiles qu'on ne sort jamais de nos réserves... J'ai discrètement pris contact avec Maurice Shumann, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Il connaît bien le dossier puisqu'il a représenté la France lors des négociations du traité de paix de San Francisco en 1951. Son avis est clair : nos intérêts actuels commandent de restituer au Japon la majeure partie de la collection.

— Soit, déclara de Gaulle. Mais revenons aux aspects constitutionnels de l'opération. Pourquoi procède-t-on par ordonnance plutôt que par la voie législative normale ?

La question directe et embarrassante provoqua un malaise visible autour de la table. Debré échangea un regard gêné avec Pompidou. Son ambition personnelle le poussait à satisfaire de Gaulle, mais son background de juriste lui soufflait les dangers de la dérive autoritaire.

— Mon Général, la voie législative normale aurait nécessité des mois, voire des années de discussions parlementaires. Avec tous les aléas que cela comporte. L'ordonnance, qui relève du pouvoir réglementaire, nous permet d'aller beaucoup plus vite et d'éviter un débat public qui pourrait devenir embarrassant pour le gouvernement. Vous imaginez les députés communistes s'emparer du dossier ? Ou pire, les gaullistes de la première heure qui nous reprocheraient de « brader le patrimoine national » ?

— Embarrassant ? Dans quel sens précis, monsieur le garde des Sceaux ? insista de Gaulle avec sa curiosité impitoyable. Il avait ce don spécial pour sentir quand on lui cachait quelque chose. Debré hésita. L'avocat en lui luttait contre le courtisan.

— Eh bien, mon Général... des députés de l'opposition pourraient avoir envie de fouiner. Et peut-être même quelques-uns de notre propre majorité. Ils risquent de s'interroger sur les conditions exactes dans lesquelles nous nous sommes approprié la collection en 1944. Autant éviter de réveiller ces vieilles polémiques qui ne mènent à rien.

Couve de Murville intervint discrètement, sa réserve prenant momentanément le dessus sur sa loyauté.

— Et puis, un débat parlementaire donnerait forcément une tribune aux héritiers Matsukata. Et à tous ceux qui voudraient contester notre version des faits.

De Gaulle se renfroga. Dangereusement. Ceux qui le connaissaient savaient ce que cela signifiait. Son ego ne supportait pas qu'on remît en question ses décisions passées, surtout celles prises dans le chaos de la Libération.

— Messieurs, j'espère sincèrement que vous ne me suggérez pas que l'appropriation de 1944, que j'ai moi-même décidée et assumée, était bancale ? Ou moralement critiquable ?

— Non, bien sûr, mon Général ! répondit Debré. Absolument pas ! Mais vous savez bien comment sont les débats parlementaires... Ça dérive souvent vers des considérations secondaires. Et nos adversaires adorent ça.

Malraux sentit qu'il fallait détendre l'atmosphère. Le ministre de la Culture avait la maîtrise de ramener les discussions sur un terrain plus favorable, sa vanité intellectuelle servant paradoxalement les intérêts collectifs.

— Mon Général, l'ordonnance présente aussi un avantage considérable. Il ne s'agit pas d'une mesure administrative de routine, mais d'un acte politique majeur. Qui s'inscrit dans votre

vision de la grandeur française et du rayonnement culturel de notre pays dans le monde.

De Gaulle parut apaisé. Les compliments bien tournés avaient toujours eu cet effet sur lui, nourrissant ce besoin de reconnaissance qui coexistait étrangement avec son mépris affiché pour l'opinion.

— Soit, messieurs. Mais l'ordonnance respecte-t-elle les dispositions de notre Constitution ?

Tout le monde réalisait qu'ils marchaient sur un terrain glissant au plan constitutionnel. Mais aucun n'osait l'avouer ouvertement devant le Général.

Pompidou, avec habilité, se lança à l'eau. Sa formation de banquier lui avait appris à contourner les obstacles légaux sans se compromettre.

— Mon Général, la Constitution est un texte vivant. Elle doit s'adapter aux exigences concrètes de l'action gouvernementale. L'ordonnance s'inscrit dans l'esprit de nos institutions.

— Pompidou, répliqua de Gaulle, la Constitution n'est pas un accordéon que l'on étire selon les circonstances. Elle a été rédigée avec précision pour encadrer l'action des pouvoirs publics.

Debré comprit que la situation devenait critique. Il décida de jouer cartes sur table.

— Mon Général, nous avons tous envie que vous signiez, parce que cela règle un problème qui nous gêne. Et qui commence à peser sur nos relations avec le Japon. Sur le plan strictement constitutionnel... l'ordonnance n'est peut-être pas totalement orthodoxe, mais elle sert incontestablement les intérêts supérieurs de la France.

Cette franchise brutale rassura paradoxalement de Gaulle. Il appréciait qu'on lui parle sans détour, préférant la vérité crue aux circonlocutions diplomatiques qui lui déplaisaient.

— Monsieur le garde des Sceaux, je vous sais gré de votre sincérité. Soit. Mais ne me demandez surtout pas de croire que la

procédure est exempte de reproches sur le plan constitutionnel. Nous savons tous que ce n'est pas le cas.

Debré saisit aussitôt l'occasion.

— Mon Général, cela signifie-t-il que vous acceptez de signer ?

De Gaulle pesait le pour et le contre de sa décision. Son réalisme forgé dans les épreuves, finissait par l'emporter sur ses idéaux.

— Oui, monsieur le garde des Sceaux, j'accepte de signer. Mais à une condition absolue et non négociable : l'ordonnance doit être rédigée de manière à préserver intégralement l'honneur et la dignité de la France. Nous ne devons jamais apparaître comme de vulgaires spoliateurs ou des confiscateurs arbitraires.

Malraux s'empressa de rassurer de Gaulle sur ce point crucial, sa fibre patriotique vibrant à l'unisson avec celle du Général.

— Mon Général, le préambule de l'ordonnance insiste sur la grandeur traditionnelle de la France et son rôle civilisateur. Nous soulignons expressément que la restitution partielle s'effectue « dans un esprit de réconciliation et de coopération culturelle entre la France et le Japon ». Elle témoigne de la générosité française envers un ancien adversaire.

— Et concernant spécifiquement les dix-huit œuvres majeures que nous conservons ?

— Nous précisons solennellement qu'elles sont destinées à « enrichir le patrimoine culturel français pour le plus grand bénéfice de tous ». Et qu'elles seront « exposées dans nos plus éminents musées nationaux pour l'éducation artistique de nos concitoyens et des visiteurs du monde entier ». Personne ne pourra jamais nous reprocher d'agir dans un esprit mesquin ou égoïste.

De Gaulle hocha la tête, convaincu par la formulation qui préservait l'image de la France. Il avait trouvé le moyen de concilier ses intérêts politiques avec sa conception de la grandeur française.

— Voilà qui me convient, messieurs. L'affaire Matsukata est réglée.

Il prit sa plume dorée aux armes de la République et signa l'ordonnance d'un geste ferme et définitif.

Mais à quelques centaines de mètres de Matignon, dans une petite annexe du Palais-Royal, l'ambiance était nettement moins triomphale. André Bougival, conseiller du ministère de la Culture, relisait pour la dixième fois le texte de l'ordonnance. Une conscience professionnelle tatillonne, héritée de sa formation de magistrat, lui interdisait de fermer les yeux sur les irrégularités les plus flagrantes. Face à lui, dans la pièce aux murs tapissés de rayonnages surchargés de dossiers, Pierre Moinot, inspecteur général des Musées, partageait ouvertement ses préoccupations. Il avait bâti sa réputation sur une intégrité qui frisait la rigidité, mais qui lui avait valu le respect de tous ses pairs.

— André, déclara Moinot, cette ordonnance me met très mal à l'aise sur le plan déontologique. Nous sommes objectivement en train de valider une procédure constitutionnellement douteuse pour couvrir une appropriation qui l'était tout autant.

Bougival approuva avec amertume, ses traits creusés par des semaines d'insomnie.

— C'est ce que je pense depuis des semaines, Pierre. L'article 92 de la Constitution ne peut décemment pas servir de base légale à cette opération de donation artistique. Il faudrait une loi votée en bonne et due forme par le Parlement, avec débat public et possibilité d'amendements.

— Et que risquons-nous concrètement si l'ordonnance est un jour contestée devant le Conseil d'État ? Par les héritiers ou par des juristes indépendants ?

Bougival réfléchit longuement.

— Franchement, Pierre, je ne sais pas ce qui se passerait. Et c'est bien cela qui m'inquiète. Le Conseil d'État, a pour tradition de

respecter les prérogatives gouvernementales en matière de politique étrangère. Il évite de s'immiscer dans les détails de notre diplomatie. Mais il est aussi généralement très attaché au respect des procédures constitutionnelles. Et il n'hésite pas à censurer les excès de pouvoir. Le problème, c'est que nous nous trouvons dans une zone grise. Ce dossier amalgame des aspects de droit des biens, de droit constitutionnel, de droit international... Il n'y a pas de jurisprudence claire sur ce type de situation hybride.

— Et d'un point de vue légal, quelle est selon toi notre position la plus faible ? Celle qui risque le plus de nous poser des problèmes à long terme ?

Bougival n'hésita pas une seconde.

— Sans aucun doute, la question fondamentale de la déclaration de guerre au Japon. Plus j'étudie les faits avec attention, plus je me rends compte que notre belligérance officielle avec le Japon repose sur des bases extrêmement fragiles. Voire inexistantes.

Moinot ouvrit devant lui un épais classeur bourré de documents d'archives et de télégrammes jaunis. Son sens du détail l'avait conduit à des découvertes troublantes.

— J'ai fait faire des recherches. Elles confirment les failles identifiées concernant l'absence de publication officielle de la déclaration de guerre.

Il sortit plusieurs feuillets.

— Plus grave, la déclaration n'a même jamais été officiellement notifiée aux autorités japonaises compétentes. Ni par voie directe ni par l'intermédiaire d'une nation tierce. En droit international strict, une déclaration de guerre qui n'est ni publiée ni notifiée n'a aucune valeur.

— Ce qui signifie que nous n'avons jamais été légalement en guerre avec le Japon ? demanda Bougival avec une stupéfaction croissante.

— Exactement, André. Et si nous n'avons jamais été officiellement en guerre avec le Japon, alors l'ordonnance de

1944 qui qualifie les japonais de « ressortissants d'un État ennemi » manque totalement de base légale. C'est tout l'édifice de la confiscation qui s'écroule.

Bougival se leva et se dirigea vers la terrasse qui donnait sur les jardins du Palais-Royal.

— Pierre, nous assistons à l'édification d'un échafaudage apparemment solide, mais qui repose sur des fondations branlantes.

— Que veux-tu dire ?

Bougival revint s'asseoir et étala ses dossiers sur la table.

— Réfléchis bien à l'enchaînement logique. L'ordonnance de 1944 s'appuie sur un état de guerre avec le Japon qui n'a jamais existé légalement. Le traité de San Francisco de 1951 s'applique aux « biens ennemis », mais si nous n'avons jamais été en guerre avec le Japon, alors les biens japonais présents en France ne sont pas des « biens ennemis » au sens du droit international. L'ordonnance valide une donation d'œuvres d'art qui devrait relever de la compétence exclusive du législateur...

— Tu penses sérieusement que tout cet édifice pourrait un jour s'effondrer comme un château de cartes ?

— Je pense que nous avons construit une structure instable. Il suffira qu'un jour, dans dix, vingt ou trente ans, quelqu'un ait le courage, les moyens financiers et les appuis nécessaires pour contester sérieusement ce montage devant les tribunaux compétents. Et tout s'écroulera.

Leur conversation fut brusquement interrompue par l'arrivée de Bernard Anthonioz. Le neveu par alliance du Général — chargé de mission au cabinet d'André Malraux pour les affaires culturelles — débarquait avec les dernières consignes du chef du Gouvernement. Il avait l'air pressé et pas vraiment d'humeur à discuter.

— Messieurs, l'affaire Matsukata doit être close. Le Général ne veut plus entendre parler de contestations, sous aucune forme.

Anthonioz parlait comme quelqu'un qui ne tolère pas qu'on lui tienne tête. Bougival sentit qu'il fallait y aller doucement.

— Monsieur Anthonioz, nous avons quelques... préventions sur la solidité de tout ce montage à long terme.

— Quelles préventions ?

L'impatience perçait dans sa voix. Moinot se lança dans ses explications, détaillant chaque faille, chaque incohérence qu'il avait repérée. Anthonioz écoutait. Mais son visage ne présageait rien de bon.

— Messieurs, ces broutilles sont certes intéressantes sur le plan intellectuel. Mais ne perdons pas de vue les enjeux majeurs et les intérêts supérieurs de la France.

Ah, les « intérêts supérieurs »... Bougival n'était pas dupe.

— Quels enjeux ?

— D'abord, expliqua Anthonioz avec la condescendance des privilégiés du sérail, la collection Matsukata représente un enrichissement considérable de notre patrimoine. Les dix-huit œuvres majeures que nous gardons valent plusieurs dizaines de millions de francs. Peut-être plus si on considère leur caractère unique. Ensuite, nos musées vont attirer un nombre considérable de visiteurs étrangers grâce à ces chefs-d'œuvre. Rayonnement culturel, prestige international...

— Et côté relations extérieures ? demanda Moinot.

— La restitution partielle montre notre magnanimité envers un ancien ennemi. Cela facilite notre rapprochement avec le Japon, partenaire économique de plus en plus important pour l'Europe. Anthonioz débita son argumentaire comme une leçon apprise par cœur. Magnanimité... le mot était savoureux quand on gardait les plus belles pièces.

— Certes, monsieur Anthonioz, mais si les bases de toute l'opération sont fragiles..., insista Bougival avec un courage qu'il ne se connaissait pas.

— Monsieur Bougival, je dois rappeler une réalité. Le Général de Gaulle a signé l'ordonnance ce matin. Elle a donc force de loi sur tout le territoire français. Nul ne peut la remettre en cause.

Le geste d'Anthonioz était sans appel. Mais Moinot ne se laissa pas intimider.

— Nous ne pouvons tout de même pas ignorer les règles constitutionnelles de notre République !

— Monsieur Moinot, la Constitution doit servir la grandeur de la France, pas l'entraver par des considérations formalistes. L'ordonnance sert les intérêts de la nation.

Les deux hommes réalisaient qu'ils se heurtaient à une logique qui dépassait largement leurs préoccupations. Une conception bonapartiste où la raison d'État transcendait toute règle.

Le 18 décembre 1958, l'ordonnance était solennellement publiée au Journal officiel. Avec ses considérants grandiloquents sur la réconciliation franco-japonaise et la générosité culturelle française. La propagande se mit sans délai en branle.

Contrairement à ce que le colonel de Bonneval avait anticipé, la presse française, largement inspirée par les services gouvernementaux, salua la « *généreuse initiative présidentielle* ». *L'Aurore* titrait sur toute sa une : « *De Gaulle offre généreusement des chefs-d'œuvre au Japon* ». *La Croix* expliquait dans un éditorial sur une demi-page que « *la noble initiative témoigne de la vocation universelle de la France et de son rôle civilisateur* ». *France-Soir* approuvait, parlant de « *démocratisation de l'accès à l'art* ». *L'Écho d'Alger* alla jusqu'à publier un reportage illustré avec des photos en couleurs et des interviews qui soulignaient en première page « *la grandeur française* ». Quelques voix d'opposition osèrent timidement s'interroger sur les conditions d'acquisition initiale de la collection. Mais ces critiques discrètes furent rapidement noyées dans le concert orchestré par la communication gouvernementale.

À Tokyo, dans l'ambiance d'un salon de thé traditionnel du quartier de Ginza, Shigeharu Matsumoto, gendre de Kōjirō Matsukata et principal négociateur japonais, relisait les termes de la renonciation qu'il avait été contraint de signer. Une rage sourde le consumait. Habitué aux raffinements, il découvrait les limites de la courtoisie face à la brutalité des rapports de force. Maître Takeshi Yamamoto, l'un des avocats les plus respectés du barreau, tentait de le rassurer. Lui aussi avait ses doutes sur la validité de cette transaction forcée, mais sa sagesse l'incitait au réalisme.

— Monsieur Matsumoto, vous n'aviez objectivement aucun autre choix dans cette négociation. La France avait tous les atouts, nous étions en position de faiblesse absolue.

Yamamoto buvait lentement son thé vert.

— Maître Yamamoto, je crains avoir bradé l'héritage culturel de mon beau-père. Ces dix-huit œuvres qu'ils gardent, c'est le cœur de toute la collection.

Il sortit la liste détaillée de sa serviette.

— Van Gogh, Gauguin, Cézanne, Rodin... Tout ce qui confère à la collection son importance internationale reste en France. Nous récupérerons trois cents œuvres, certes, mais ce sont des pièces mineures, des études préparatoires, des œuvres d'artistes moins cotés...

— Je comprends votre tristesse, compatit Yamamoto. Mais regardons les choses en face. Sans cet accord, même imparfait, vous n'auriez strictement rien récupéré. Au moins, le reste reviendra au Japon et pourra être exposé dans le futur musée d'art occidental de Tokyo.

— Dans quelles conditions humiliantes ! Nous devons construire nous-mêmes un musée spécialement pour ces œuvres, renoncer à nos droits sur les pièces gardées par la France, accepter que

cette restitution partielle soit présentée comme un geste généreux des autorités françaises...

Il reposa brutalement sa tasse, sa colère prenant le dessus sur son éducation raffinée.

— C'est un camouflet, maître Yamamoto ! Nous sommes obligés de remercier nos spoliateurs pour nous avoir rendu une partie de ce qu'ils nous avaient volé !

Yamamoto hocha la tête, conscient de l'injustice. Sa longue expérience du droit l'avait instruit sur les limites du système international face à la force brute.

— Monsieur Matsumoto, nous nous trouvons dans l'impossibilité de contester efficacement les décisions françaises. Le traité de San Francisco leur donne apparemment tous les droits sur les biens japonais présents sur leur territoire.

— Mais ce traité est-il réellement applicable à notre situation ? demanda soudain Matsumoto avec un regain d'espoir.

La question surprit l'avocat, qui releva la tête avec intérêt.

— Que voulez-vous dire ?

— Eh bien, j'ai fait faire quelques recherches discrètes par mes collaborateurs les plus compétents. Il semblerait que la France n'ait jamais été officiellement en guerre avec le Japon. Dans ces conditions, l'article 14 du traité de San Francisco ne devrait pas s'appliquer aux biens privés de mon beau-père.

Yamamoto se pencha vivement en avant. Une piste qu'il n'avait jamais explorée.

— Pouvez-vous expliciter votre analyse ? Sur quels documents vous appuyez-vous ?

Matsumoto sortit une chemise de sa serviette. Ses mains tremblaient légèrement — pas de nervosité, mais d'excitation.

— Regardez cela, maître. Nous avons passé des mois à éplucher les archives japonaises et les documents américains déclassifiés.

Matsumoto se lança dans une explication détaillée des failles que les autorités françaises pensaient avoir si bien camouflées. Yamamoto l'écouta. Il calcula mentalement les chances — minces — d'une éventuelle contestation contre la machine française.

— Monsieur Matsumoto, un affrontement pareil, cela durerait des années. Et surtout, tout l'appareil d'État français se liguerait contre nous. Êtes-vous sûr de vouloir vous lancer dans une telle aventure ?

Matsumoto le fixa droit dans les yeux. Sa voix se durcit, révélant une détermination que ses manières policées dissimulaient d'ordinaire.

— Pour l'honneur de mon beau-père, oui. Pour la mémoire de sa collection aussi. Et puis... pour la vérité, maître Yamamoto. Je suis prêt à mener le combat jusqu'au bout. Même si cela me ruine. Cette idée germait lentement dans l'esprit des héritiers Matsukata. Ils commençaient enfin à réaliser que la spoliation — si habilement maquillée — reposait sur des fondations bien plus instables qu'on ne voulait le faire croire.

Seulement voilà, en 1958, ils n'avaient ni l'argent, ni les appuis, ni le carnet d'adresses nécessaires. De Gaulle au pouvoir, l'Hexagone triomphant, la grandeur Française battant son plein...

Dans les caves du Louvre et des autres temples de l'art français, les dix-huit chefs-d'œuvre gardés par la France continuaient leur vie silencieuse.

L'ordonnance du 17 décembre 1958 scellait officiellement le sort de la collection Matsukata.

Pourtant, l'ordonnance contenait en elle-même les germes de sa propre remise en cause. En officialisant la « restitution » de quelques œuvres mineures tout en gardant les plus belles, elle reconnaissait que la France n'avait peut-être pas un droit absolu sur l'ensemble. Une petite brèche dans le bel édifice français. Une

fissure qui serait exploitée bien des années plus tard par d'autres, plus tenaces et mieux armés.

En proclamant la « générosité » française, l'ordonnance attirait l'attention sur une affaire que Paris aurait préféré voir disparaître dans les oubliettes de l'Histoire. Publicité involontaire pour un contentieux que les autorités espéraient avoir enterré.

Enfin, en s'appuyant sur une procédure constitutionnellement plus que douteuse, elle créait un précédent fragile. Un jeu de mikado qui pourrait s'effondrer au moindre changement de jurisprudence.

Tous ces éléments de faiblesse échappaient complètement aux responsables français.

L'affaire Matsukata était loin d'être terminée. Elle entrait seulement dans une nouvelle phase. Celle de la digestion et de la maturation. Longue, très longue. Les protagonistes de 1958 disparaîtraient un à un — la mort faisant son œuvre — mais leurs décisions continueraient à empoisonner l'existence de leurs successeurs.

Le dossier posait des questions qui dépassent largement les époques et les régimes. Peut-on s'approprier les biens culturels d'autrui au nom de la raison d'État ? La fin justifie-t-elle tous les moyens quand il s'agit de politique culturelle ? Un État qui se prétend démocratique a-t-il le droit de violer ses propres principes dès que ses intérêts sont en jeu ?

Questions gênantes, bien sûr. Mais qui s'en souciait en 1958 ?

La « comédie de la restitution » avait fonctionné à merveille.

Il faudrait attendre les bouleversements de la fin du XXe siècle — la chute du mur de Berlin, la mondialisation, l'émergence de nouvelles normes internationales en matière de biens culturels — pour que l'affaire Matsukata rebondisse.

Mais c'est une autre épopée. Une épopée qui se déroulerait dans un monde très différent de celui de 1958. Un monde où les États

ne pourraient plus aussi facilement s'approprier les trésors de leurs voisins en invoquant leurs intérêts sacrés.

CHAPITRE 6 : LES ANNÉES D'OUBLI

Paris, 1975

Le fracas des marteaux-piqueurs résonnait dans l'immense hall de l'ancienne gare d'Orsay. Des nuages de poussière de plâtre flottaient dans l'air. L'endroit ressemblait à un champ de bataille architectural : poutrelles métalliques tordues, murs éventrés, sols défoncés. C'était là, dans ce chaos, que devait naître le futur temple de l'art français.

Françoise Cachin, conservatrice en chef et future patronne du Musée d'Orsay, enjambait prudemment les gravats, ses talons claquant sur le béton fissuré. Elle portait son éternel tailleur noir, celui qu'elle réservait aux réunions importantes, et tenait serré contre elle un dossier jaune marqué « Collection Matsukata ». À ses côtés, Michel Laclotte, directeur des Musées de France, avançait lentement. Son costume impeccable contrastait avec le décor apocalyptique qui les entourait.

Cachin observait les travaux avec une fascination mêlée d'appréhension. Fille d'un chirurgien réputé et petite-fille du célèbre militant communiste Marcel Cachin, elle avait fait ses études à l'Institut d'art et d'archéologie, développant très tôt une passion dévorante pour l'art.

— Michel, regardez ça, lança Françoise Cachin en désignant d'un geste large l'immense nef centrale. On pourrait installer toute la collection impressionniste ici. Les Monet face aux Renoir, les Degas dans l'alcôve du fond... Et cette lumière ! Cette lumière naturelle qui tombe, c'est exactement ce qu'il nous faut pour les pastels.

Laclotte acquiesça distraitement, son regard parcourant les plans qu'il tenait à la main. Il était préoccupé. Homme d'appareil par excellence, il avait gravi tous les échelons de l'administration culturelle grâce à une combinaison savante de compétence réelle et d'opportunisme assumé. Il excellait dans l'art du compromis,

cette gymnastique intellectuelle qui permet de concilier l'inconciliable.

— Françoise, il faut que nous parlions sérieusement de la présentation des œuvres Matsukata. J'ai reçu un coup de fil du cabinet du ministre hier soir. Ils sont... comment dire... préoccupés par la visibilité qu'on pourrait donner à cette provenance.

— Préoccupés ? répéta Cachin avec une pointe d'ironie. Qu'est-ce qui les préoccupe ? Qu'on ait dans nos collections les plus beaux Van Gogh et Gauguin du monde ?

Un ouvrier passa près d'eux, poussant une brouette remplie de débris. Laclotte attendit qu'il s'éloigne avant de reprendre, baissant instinctivement la voix.

— Vous savez très bien de quoi je parle, Françoise. Cette collection, c'est une bombe à retardement. Si les journalistes commencent à fouiller dans les conditions de son acquisition...

— Son acquisition ? Vous voulez dire sa confiscation, Michel. Appelons un chat un chat.

Laclotte grimaça. Il détestait quand Cachin devenait si directe. Dans leur milieu, on préférait les euphémismes, les périphrases, tout ce qui permettait de ne pas nommer les choses trop crûment. Cette propension de sa collègue à l'insubordination verbale le mettait mal à l'aise.

— Justement, reprit-il en jetant un regard nerveux autour de lui. C'est le genre de mot qu'il faut éviter. Écoutez, j'ai préparé une note de service. Je vais vous la lire.

Il sortit de sa mallette un document dactylographié et commença à lire d'une voix monocorde.

— « *Directive relative à la présentation des œuvres issues de l'ancienne collection Matsukata. Conformément aux instructions du ministère de la Culture, il est recommandé d'adopter une nomenclature neutre concernant la provenance de ces œuvres. Les mentions suivantes sont à privilégier : « Collection nationale », « Acquisition de l'État français », « Don*

anonyme ». *Toute référence explicite à la collection Matsukata devra faire l'objet d'une validation préalable par la direction des Musées de France* ».

Cachin l'interrompt d'un rire crispé.

— Don anonyme ? Vous plaisantez, j'espère ? On parle d'une collection de plusieurs centaines d'œuvres majeures, pas d'un tableau offert par une vieille tante !

— Je sais, soupira Laclotte en rangeant son document. Si on commence à raconter tout — le séquestre pendant la guerre, les négociations bancales de l'après-guerre, la mascarade de 1958 — on va se retrouver avec une polémique monumentale sur les bras. Et ça, le nouveau musée n'en a vraiment pas besoin.

Ils marchèrent, contournant un échafaudage où des ouvriers s'affairaient à consolider une arcade. Le bruit était assourdissant, mais il offrait paradoxalement une intimité à leur conversation. Cachin sentait monter en elle cette colère qui la prenait face aux compromissions de son métier. Une colère mêlée de dégoût pour elle-même, car elle savait qu'elle finirait par céder.

— Savez-vous ce qui me dérange le plus dans tout ça ? finit par dire Cachin. C'est que nous faisons exactement ce que nous reprochons aux Allemands avec les spoliations nazies. On dissimule, on minimise, on fait comme si de rien n'était.

— La comparaison est excessive, Françoise. Les circonstances n'ont rien à voir.

— Ah bon ? Un collectionneur étranger constitue une collection en France. La guerre éclate. L'État saisit ses biens. La guerre se termine. L'État garde les biens. Expliquez-moi la différence fondamentale, je vous écoute.

Laclotte s'arrêta net et se tourna vers elle. Cette conversation réveillait chez lui des doutes qu'il préférait maintenir enfouis. Son parcours entier reposait sur sa capacité à servir fidèlement l'État, quelles que soient ses contradictions. Remettre en question cette loyauté l'effrayait plus qu'il ne voulait l'admettre.

— La différence, c'est que Matsukata était japonais, que le Japon était l'ennemi, et qu'il y a eu un traité international en bonne et due forme. Le traité de San Francisco, ça vous dit quelque chose ? Tout est légal.

— Légal, peut-être. Moral, sûrement pas.

— Depuis quand la morale guide-t-elle la politique ? rétorqua Laclotte.

Ils arrivèrent dans ce qui deviendrait la grande galerie des impressionnistes. L'espace était immense, baigné d'une lumière dorée qui filtrait. Cachin s'arrêta au centre de la pièce, tournant lentement sur elle-même pour embrasser du regard l'ensemble du volume. Dans ces moments-là, sa passion pour l'art refaisait surface.

— C'est ici que je veux mettre *La Chambre à Arles*, déclara-t-elle. En plein centre, avec un éclairage zénithal. Ce sera le clou de la collection.

— Excellente idée, approuva Laclotte. Ce Van Gogh est exceptionnel. La vibration des jaunes, la perspective tordue de la chambre... C'est un chef-d'œuvre absolu. Les visiteurs vont se presser pour le voir.

— Et on ne mentionnera nulle part qu'il vient de la collection Matsukata ?

— On mentionnera ce qu'il faut mentionner « Huile sur toile, 1888, collection du musée d'Orsay ». C'est tout.

Un bruit sourd les interrompit. Un ouvrier perçait le mur à quelques mètres d'eux, soulevant un nuage de poussière blanche. Ils s'éloignèrent en toussant. Laclotte ressentait le poids de ces mensonges d'État qu'il contribuait à perpétuer. Une lassitude morale qui transparaissait dans ses gestes, ses silences, ces moments où son masque de fonctionnaire zélé se fissurait imperceptiblement.

— La semaine dernière, j'ai rencontré Coullonges, le conservateur de la division des peintures, reprit Cachin une fois

qu'ils furent à l'abri. Il m'a raconté une anecdote intéressante. Apparemment, dans les années soixante, un des héritiers Matsukata est venu au Louvre pour voir les œuvres de la collection.

— Et alors ?

— Il a pleuré. Littéralement pleuré devant un Cézanne qui avait appartenu à son grand-père. Coullonges, alors conservateur adjoint, ne savait plus où se mettre. Il lui a offert un mouchoir et l'a raccompagné à la sortie en lui promettant que les œuvres seraient bien entretenues.

— C'est touchant, commenta Laclotte. Mais ça ne change rien à la situation. Ces œuvres sont françaises maintenant.

À des milliers de kilomètres de là, dans le quartier résidentiel de Daikanyama à Tokyo, Saburō Matsukata contemplait le jardin zen depuis la véranda de sa maison traditionnelle. Il tenait entre ses mains une photographie jaunie. Son père, Kōjirō Matsukata, posant devant sa collection parisienne dans les années 1920. On y voyait, accrochés au mur derrière lui, plusieurs des tableaux qui ornaient les musées français. Saburō était de ces Japonais marqués par la défaite, écartelés entre fierté ancestrale et humiliation nationale. Homme d'honneur selon les codes traditionnels, il avait pourtant dû apprendre l'art de la compromission face aux réalités. Cette dualité le dévorait. Maintenir la dignité familiale tout en acceptant l'impuissance. La perte de la collection paternelle symbolisait pour lui toutes les capitulations de son époque. Sa femme, Michiko, s'approcha silencieusement et posa une tasse de saké chaud à côté de lui. Sa résignation douloureuse était celle des épouses japonaises, habituées à panser les blessures d'orgueil de leurs maris sans jamais les juger. Pourtant, parfois, l'abattement perçait dans son regard face aux hantises mémorielles de Saburō.

— Tu regardes encore ces photos, murmura-t-elle avec tendresse. Ça ne sert qu'à raviver la douleur.

— Comment oublier, Michiko ? répondit-il sans quitter la photo des yeux. Père avait consacré sa vie à cette collection. Il voulait créer un musée au Japon, éduquer notre peuple à l'art occidental.

— Saburō, il faut tourner la page.

Il secoua lentement la tête. Cette obstination dans le ressassement signalait chez lui une incapacité à faire le deuil.

— Tourner la page ? Alors que chaque année, des millions de touristes admirent nos tableaux à Paris sans même savoir qu'ils nous ont été volés ? Non, Michiko. Je ne peux pas tourner la page. Pas tant que justice n'aura pas été rendue.

Il posa la photo et prit la tasse de saké entre ses mains ridées, savourant la chaleur qui se diffusait dans ses paumes.

— J'ai reçu une lettre du conservateur du musée Rodin hier, reprit-il. Ils organisent une exposition sur la sculpture française du XIXe siècle. Ils veulent emprunter plusieurs des œuvres qu'ils nous ont « généreusement restituées » en 1958. Ils gardent les chefs-d'œuvre et nous demandent de leur prêter les miettes qu'ils ont bien voulu nous rendre.

— Qu'est-ce que tu vas répondre ?

— Rien. Je ne répondrai rien. Qu'ils se débrouillent avec leur conscience, si tant est qu'ils en aient une.

Le silence s'installa entre eux, troublé seulement par le clapotis de la petite fontaine en bambou dans le jardin. Michiko finit par s'asseoir à côté de son mari, posant doucement sa main sur la sienne. Ce geste, répété mille fois au fil des années, trahissait à la fois son amour indéfectible et son épuisement face aux ruminations de Saburō.

— Kenji grandit, observa-t-elle. Il pose de plus en plus de questions sur son arrière-grand-père. L'autre jour, il m'a demandé pourquoi nous n'avions aucun tableau occidental dans la maison alors que Kōjirō était un grand collectionneur.

— Qu'est-ce que tu lui as dit ?

— La vérité. Qu'ils sont en France. Mais je n'ai pas eu le courage de lui expliquer comment ils y sont arrivés. C'est à toi de le faire, c'est ton patrimoine familial.

Cette responsabilité de transmission l'écrasait. Comment préserver la mémoire sans contaminer l'innocence ? Comment transmettre la vérité sans inoculer la haine ?

— Comment expliquer à un enfant de dix ans que le monde est régi par la loi du plus fort ? Que les belles notions qu'on lui enseigne à l'école — justice, équité, respect — ne sont que des mots vides quand il s'agit de rapports entre nations ?

— Il comprendra. Les enfants comprennent plus de choses qu'on ne le croit.

— Peut-être. Mais je voudrais lui épargner cette douleur le plus longtemps possible. Laissons-le croire encore un peu que le monde est juste.

Paris, Direction des Musées de France, 1976

La salle de réunion de la Direction des Musées de France, rue de Valois, avait des allures de conseil de guerre. Une dizaine de hauts fonctionnaires et de conservateurs de musée écoutaient attentivement Léon Thuillier, le directeur, exposer le plan qu'il avait élaboré avec le secrétaire général du ministère.

Thuillier appartenait à cette race de hauts fonctionnaires qui avaient fait de l'État leur religion. Normalien, agrégé, il vénérât l'institution avec la ferveur d'un croyant. Cette dévotion absolue l'avait mené au sommet. Dans l'affaire Matsukata, il ne voyait qu'un problème de communication à résoudre, occultant délibérément les aspects éthiques.

— Mesdames, messieurs, commença-t-il de sa voix grave et posée, nous sommes face à un défi épineux. Nous avons dans nos collections nationales des œuvres qui font la fierté de nos musées. Mais nous devons gérer l'héritage complexe de leur

acquisition. Le cabinet du ministre nous a demandé de définir une ligne de conduite claire et cohérente.

Il se leva et commença à faire les cent pas. Ce rituel de déambulation témoignait chez lui une nervosité qu'il s'efforçait de dissimuler.

— La collection Matsukata représente des œuvres majeures, poursuivit-il. Nous parlons d'un ensemble d'une valeur marchande importante. Mais au-delà de l'aspect financier, c'est notre réputation internationale qui est en jeu.

Jacques Quoniam, inspecteur général des Musées, estima devoir intervenir. Il avait traversé plusieurs crises et adopté une philosophie qui lui permettait de relativiser les enjeux moraux.

— Si vous me permettez, je pense que nous dramatisons inutilement la situation. Quelle est la recommandation du cabinet ?

Thuillier retourna s'asseoir, adoptant cette posture solennelle qu'il réservait aux annonces importantes.

— Le secrétaire général propose une approche claire : l'effacement progressif. Nous allons, sur une période de dix ans, faire disparaître toute référence à la collection Matsukata de nos documents publics. Les œuvres resteront exposées, bien sûr, mais leur provenance sera progressivement... disons... neutralisée.

— C'est-à-dire ? demanda un conservateur du Louvre.

— C'est-à-dire que nous allons les intégrer complètement. Plus de mention spéciale, plus de distinction. Elles deviendront des « œuvres du Musée du Louvre » ou « du musée d'Orsay ». Comme si elles avaient toujours été là.

— Mais les archives ? Les catalogues existants ? objecta Quoniam.

— Les archives resteront accessibles aux chercheurs spécialisés, bien sûr. Nous ne sommes pas en Union soviétique. Quant aux

catalogues, ils seront remplacés par de nouvelles éditions... épurées.

Louis Bazin, ancien chef de service au Louvre, qui avait été invité en tant que conseiller, prit la parole pour. Octogénaire, son grand âge lui conférait une liberté de parole que ne s'autorisaient pas ses cadets.

— J'étais là en 1951 lors des négociations du traité. J'étais plus jeune à l'époque, mais j'ai assisté à certaines réunions. Ce que nous avons fait était... comment dire... créatif d'un point de vue légal. Nous avons profité de la faiblesse du Japon vaincu pour légaliser ce qui était, soyons honnêtes, une confiscation pure et directe.

— Monsieur Bazin, l'interrompt Thuillier, nous ne sommes pas ici pour refaire l'Histoire, mais pour gérer le présent.

— Justement, rétorqua Bazin avec cette impertinence que confère l'âge. Gérer le présent implique de comprendre le passé. Et le passé nous dit que nous naviguons en eaux troubles. Les Japonais se relèvent économiquement. Ils ne resteront pas éternellement silencieux.

— Raison de plus pour agir pendant qu'ils le sont encore, conclut le directeur.

La réunion se poursuivit. On discuta des modalités pratiques. Comment modifier les cartels des œuvres, comment briefer le personnel des musées, comment répondre aux éventuelles questions des journalistes ou des chercheurs. Thuillier dirigeait les débats avec une autorité qui masquait mal ses propres interrogations. Il gardait, dans ses moments de solitude, une conscience claire de l'imposture qu'il contribuait à organiser.

Musée d'Orsay, 1978

Le musée était encore en travaux, mais plusieurs salles commençaient à prendre forme. Dans la future galerie des postimpressionnistes, une équipe de techniciens s'affairait autour

d'une caisse en bois monumentale. À l'intérieur, *La Chambre à Arles* de Van Gogh, qui arrivait des réserves du Louvre.

Jean-Pierre Moisin, conservateur récemment nommé, supervisait l'opération avec une nervosité palpable. C'était la première fois qu'il manipulait une œuvre d'une telle importance. Fils de petits commerçants, il avait gravi tous les échelons grâce à son talent et sa détermination, exprimant au passage cette susceptibilité particulière des parvenus.

— Doucement ! criait-il aux déménageurs. C'est un Van Gogh, pas un buffet Ikea !

Les hommes, habitués aux caprices des conservateurs, continuaient leur travail avec un flegme d'experts. Lentement, précautionneusement, le tableau fut extrait de sa caisse et posé sur un chevalet spécialement conçu.

Moisin s'approcha, fasciné. La violence des jaunes, l'étrangeté de la perspective, le repli palpable qui émanait de cette chambre vide... Tout était là, intact, bouleversant.

— Monsieur Moisin ?

Il se retourna. Une jeune femme en blouse blanche se tenait derrière lui.

— Oui ?

— Charlotte Chenier, service de documentation. J'ai besoin de vérifier les informations pour le cartel de cette œuvre.

Elle ouvrit son dossier et commença à lire avec cette application des archivistes novices .

— Alors... Vincent Van Gogh, *La Chambre à Arles*, octobre 1888, huile sur toile, 72 x 90 cm. Pour la provenance, j'ai « *Collection Matsukata, Paris, acquis vers 1921 ; confisqué par l'État français, 1944 ; musée du Louvre, 1951 ; déposé au musée d'Orsay, 1978* ». C'est correct ?

Moisin, visiblement gêné, rougit légèrement. Jeune idéaliste, Charlotte Chenier représentait tout ce qu'il avait été avant d'apprendre les règles du jeu muséal.

— En fait, nous avons reçu de nouvelles directives concernant les provenances. Pour cette œuvre, il faut indiquer « Collection du musée d'Orsay ».

La documentaliste le regarda avec étonnement.

— Mais... c'est faux. Cette œuvre a une provenance, une chronologie documentée. On ne peut pas l'effacer !

— Ce ne sont pas mes ordres, mademoiselle Chenier. Ça vient d'en haut. Très haut.

— Mais c'est absurde ! protesta-t-elle. N'importe quel étudiant en art sait que ce tableau vient de la collection Matsukata. Il y a des dizaines de publications qui le mentionnent !

Moisin s'approcha d'elle et baissa la voix.

— Écoutez, j'entends votre frustration. Moi aussi, ça me dérange. Mais nous avons des instructions très claires. La collection Matsukata, officiellement, ça n'existe plus. Ces œuvres ont toujours appartenu aux musées français. C'est la nouvelle vérité.

— La nouvelle vérité ? répéta-t-elle, incrédule. On est dans *1984* d'Orwell ou quoi ?

— Mademoiselle Chenier, si vous tenez à votre poste, je vous conseille de suivre les directives sans poser de questions. C'est un conseil d'ami.

La jeune femme referma son dossier, son idéalisme se fissurant sous le choc de cette première confrontation avec l'hypocrisie institutionnelle.

— Très bien. « Collection du musée d'Orsay ». Mais ne me demandez pas d'être fière de ce mensonge.

Elle tourna les talons et s'éloigna d'un pas rageur. Moisin la regarda partir. Il se souvenait de sa propre indignation quand il avait appris la vérité sur ces œuvres. Mais avec le temps, on

s'habitue. Cette capacité d'adaptation morale était peut-être ce qui l'effrayait le plus chez lui.

C'est ça, la vraie leçon du monde muséal.

Tokyo, 1981

Kenji avait maintenant seize ans. Grand pour un Japonais, avec des lunettes rondes qui lui donnaient un air studieux, il passait le plus clair de son temps libre à la bibliothèque municipale de Shibuya. Ce jour-là, il feuilletait un livre sur l'impressionnisme quand il tomba sur une reproduction de *La Chambre à Arles*. La légende indiquait « *Musée d'Orsay, Paris* ».

Intrigué par quelque chose qu'il ne parvenait pas à définir, il continua à parcourir l'ouvrage. Plus loin, dans un chapitre sur les collectionneurs du début du XXe siècle, il trouva une photographie en noir et blanc. Son cœur s'arrêta de battre. C'était son arrière-grand-père, Kōjirō Matsukata, posant devant une collection de tableaux. Et parmi ces tableaux, clairement visible, *La Chambre à Arles*.

Il regarda à nouveau la légende de la reproduction. « *Musée d'Orsay, Paris* ». Pas de mention de Matsukata. Rien. Comme si son arrière-grand-père n'avait jamais existé.

Le soir même, il confronta son grand-père. Kenji avait cette impatience de la jeunesse face aux non-dits familiaux, mais aussi cette intuition particulière qui permet de détecter les mensonges d'adultes. Il avait hérité de l'obstination de son arrière-grand-père, mais sans en connaître encore les motivations intimes.

— Ojii-san, j'ai trouvé quelque chose d'étrange à la bibliothèque. Saburō Matsukata leva les yeux de son journal. Il redoutait ce moment depuis des années, oscillant entre le désir de préserver l'innocence de son petit-fils et le devoir de transmettre la mémoire familiale.

— Ah oui ? Quoi donc ?

Kenji posa le livre ouvert devant lui.

— C'est bien arrière-grand-père sur cette photo, n'est-ce pas ? Avec tous ces tableaux ?

Il pâlit légèrement, mais garda son calme.

— Oui, c'est lui.

— Et ce tableau, là, c'est bien le Van Gogh qui est au musée d'Orsay ?

— Oui.

— Alors pourquoi le musée ne mentionne-t-il pas que c'était à nous ?

Saburō replia lentement son journal. Le moment qu'il appréhendait était arrivé. Il fallait dire la vérité à son petit-fils. Cette transmission douloureuse représentait à la fois son fardeau et sa responsabilité.

— Assieds-toi, Kenji. C'est une longue histoire. Une affaire douloureuse.

Durant deux heures, il raconta tout. Sa voix tremblait, révélant le poids émotionnel de ce récit qu'il avait ressassé mille fois dans sa tête.

Kenji écoutait, les poings serrés. Cet adolescent découvrait brutalement que le monde n'était pas régi par la justice, mais par la force. Cette révélation marquait la fin de son innocence, mais aussi la naissance d'une volonté qui le porterait sa vie entière.

— Mais... mais c'est du vol ! s'exclama-t-il quand son grand-père eut terminé.

— Oui. Mais un vol légalisé par un traité international. Ce qui le rend inattaquable.

— Inattaquable ? Rien n'est inattaquable ! On pourrait engager des avocats, alerter la presse internationale, faire un scandale !

Saburō secoua tristement la tête. Tant d'années d'échecs l'avaient rendu fataliste, peut-être trop fataliste face à l'énergie de la jeunesse.

— J'ai essayé, Kenji. Pendant des années. Mais les Français ont effacé les traces, réécrit l'événement. Pour eux, ces œuvres ont toujours été françaises.

— Alors on abandonne ? On les laisse gagner ?

Saburō regarda son petit-fils dans les yeux. Il y vit une fougue qui lui rappelait son propre père. Cette flamme était à la fois son espoir et sa crainte : espoir de voir la justice enfin rendue, crainte de voir Kenji se consumer dans une quête qui avait déjà empoisonné sa propre existence.

— Non, on n'abandonne pas. On attend. On prépare. Un jour, l'occasion se présentera. Et ce jour-là, il faudra être prêt. C'est pour ça que tu dois étudier, Kenji. Apprendre le droit, les langues étrangères, découvrir comment fonctionne le monde. La force ne suffit pas pour récupérer ce qui nous a été volé. Il faut de l'intelligence, de la patience, et surtout, il faut connaître l'ennemi mieux qu'il ne se connaît lui-même.

Paris, Grand Palais, 1985

L'exposition « *Un siècle d'art français : 1885-1985* » au Grand Palais était l'événement culturel de l'année. Le président François Mitterrand lui-même devait l'inaugurer. Dans les coulisses, c'était l'effervescence. Françoise Cachin, maintenant directrice du musée d'Orsay, supervisait les derniers préparatifs avec son équipe.

Cachin avait atteint le sommet de sa carrière. Chaque succès professionnel lui rappelait les renoncements qu'elle avait acceptés pour y parvenir.

L'affaire Matsukata cristallisait ses contradictions internes. L'amoureuse d'art face à la carriériste, l'intellectuelle face à la fonctionnaire.

— Comment ça, le cartel du Gauguin n'est pas prêt ? s'exclama-t-elle en fustigeant du regard son assistant.

— C'est-à-dire que... On a un petit problème, madame la directrice. Dans le catalogue de 1979, ce Gauguin est référencé comme provenant de la collection Matsukata. Mais dans nos nouveaux documents, il n'y a plus aucune mention de cette provenance. Les journalistes risquent de poser des questions...

Ce dossier Matsukata devenait pesant. À chaque exposition, à chaque prêt, il resurgissait comme un fantôme accusateur. Elle sentait le regard des œuvres elles-mêmes, comme si elles réclamaient justice.

— Écoutez, c'est clair. Le catalogue de 1979 comportait une erreur. Voilà tout. Si on vous interroge, vous dites que des recherches plus approfondies ont permis d'établir la véritable provenance de l'œuvre.

— Mais madame, des journalistes spécialisés connaissent cette affaire. Paul Jourdan du *Figaro*, par exemple, a écrit plusieurs articles sur la collection Matsukata dans les années soixante-dix...

— Alors il comprendra qu'il est dans son intérêt de ne pas raviver d'anciennes polémiques, répondit-elle. Le musée d'Orsay a d'excellentes relations avec *Le Figaro*. Nous leur prêtons régulièrement des œuvres pour leurs événements. Ce serait dommage que ça change, vous ne trouvez pas ?

Le message était clair : la carotte et le bâton. Ceux qui joueraient le jeu seraient récompensés. Les autres... Cette façon d'exercer le pouvoir montrait chez Cachin une dureté qu'elle n'avait pas toujours eue. Le système l'avait transformée à son insu.

Le soir de l'inauguration, le Tout-Paris culturel était présent. Ministres, ambassadeurs, collectionneurs, critiques d'art... Dans son discours, François Mitterrand célébra « *le génie français* » et « *Paris, capitale mondiale de l'art* ». Pas un mot sur les œuvres étrangères confisquées qui constituaient une part significative de l'exposition.

Dans la foule, un homme observait la scène avec un sourire amer. Yukio Tanaka, correspondant du journal *Asahi Shimbun* à Paris,

prenait des notes. Il maîtrisait le français, il connaissait l'affaire de la collection Matsukata dans ses moindres détails. Son oncle maternel avait travaillé pour Kōjirō Matsukata dans les années 1930. Tanaka était de ces journalistes japonais nourris à la fois de respect pour la culture française et de rancœur face aux injustices subies. Cette dualité se reflétait dans son travail : admiration pour l'art occidental, indignation face aux spoliations. Il avait fait de la vérité sur Matsukata sa croisade personnelle.

Après les discours, il s'approcha de Françoise Cachin lors du cocktail.

— Madame la directrice, je me présente Yukio Tanaka, *Asahi Shimbun*. Magnifique exposition. Je suis particulièrement séduit par la section postimpressionniste.

— Merci, monsieur Tanaka. Le musée d'Orsay est fier de posséder l'une des plus belles collections au monde.

— En effet. Plusieurs de ces œuvres ont un cheminement fascinant. Ce Gauguin, par exemple, ne faisait-il pas partie de la collection constituée par mon compatriote Kōjirō Matsukata ?

Le sourire de Cachin se figea imperceptiblement. Elle reconnaissait cette manœuvre journalistique. L'approche en douceur avant l'estocade.

— Je crois que vous faites erreur, monsieur Tanaka. Ce Gauguin a constamment fait partie des collections nationales françaises.

— Vraiment ? Pourtant, j'ai ici une reproduction du catalogue de l'exposition de 1927 à la galerie Georges Petit, où cette œuvre est clairement identifiée comme appartenant à Matsukata...

Il sortit de sa poche une photocopie qu'il tendit à la directrice. Celle-ci y jeta à peine un coup d'œil, adoptant cette expression hautaine qu'elle réservait aux importuns.

— Les catalogues de l'époque comportaient souvent des erreurs, monsieur Tanaka. Nos recherches actuelles sont bien plus fiables.

— Je vois, répondit le journaliste avec un sourire qui ne présageait rien de bon. Des erreurs. Comme c'est commode. Dites-moi, madame la directrice, combien d'œuvres de la collection Matsukata ornent actuellement les murs de vos musées ?

Cachin se raidit. Ce journaliste commençait à l'agacer sérieusement. Elle sentait monter en elle cette colère qui la prenait face aux remises en cause de son autorité.

— Monsieur Tanaka, je ne sais pas ce que vous cherchez à insinuer, mais...

— Je n'insinue rien, madame. Je pose une question journalistique claire. Question à laquelle vous préférez ne pas répondre. C'est votre droit. Mais c'est aussi mon droit d'enquêter sur ce qui ressemble fort à une spoliation organisée.

— Je vous conseille d'être très mesuré dans vos écrits, monsieur Tanaka. La diffamation est punie par la loi française.

— Et le vol ? Le vol est-il puni par la loi française, madame la directrice ?

Sur ces mots, il s'inclina poliment et s'éloigna, laissant Françoise Cachin bouillonnante de rage. Elle fit signe à Michel Laclotte en conversation avec l'ambassadeur d'Italie.

— Michel, on a un problème. Ce journaliste japonais, là-bas. Il fouine sur l'affaire Matsukata.

Laclotte plissa le front. L'approche de la retraite le rendait moins combatif face aux polémiques. Il aspirait à terminer sa carrière dans la sérénité.

— Tanaka ? Oui, je le connais de réputation. Un emmerdeur de première. Qu'est-ce qu'il veut ?

— Apparemment, faire un scandale. Il a des documents d'époque, il pose des questions...

— Je m'en occupe. J'ai de bons contacts à l'ambassade du Japon à Paris. Ils n'ont aucun intérêt à ce que cette affaire ressurgisse.

Les relations franco-japonaises sont excellentes en ce moment, ils ne vont pas les altérer pour quelques tableaux.

Quelques jours plus tard, Yukio Tanaka reçut un appel de son rédacteur en chef à Tokyo. Le message était clair : pas d'article sur la collection Matsukata. Les « relations bilatérales » primaient sur le journalisme d'investigation. Tanaka comprit qu'il avait touché une corde sensible. Cette censure ne fit que renforcer sa détermination, mais il dut reporter ses révélations à des temps plus favorables.

Kamakura, 1990

Kenji avait maintenant vingt-cinq ans. Diplômé en droit de l'université de Tokyo, il venait d'être accepté à Harvard. Mais avant de partir pour les États-Unis, il voulait avoir une dernière conversation avec son grand-père, dont la santé déclinait.

Ce dernier était alité dans sa chambre. Son regard restait vif et déterminé. Saburō sentait ses forces l'abandonner, mais cette faiblesse physique s'accompagnait d'une libération psychologique. Proche de la mort, il n'avait plus peur de transmettre sa vérité, aussi amère soit-elle.

— Kenji, approche-toi, murmura-t-il d'une voix faible.

Le jeune homme s'agenouilla à côté du futon. Kenji portait en lui cette impatience de l'âge qui veut tout, tout de suite. Mais face à son grand-père mourant, il apprenait la patience. Cette leçon de tempérance serait précieuse pour les combats à venir.

— Oui, Ojii-san ?

— Dans le coffre, là-bas... Il y a une boîte en laque noire. Apporte-la-moi.

Kenji s'exécuta. La boîte était lourde, ornée de motifs dorés représentant des grues en vol. Saburō l'ouvrit avec difficulté, révélant des liasses de documents.

— Voici tout ce que j'ai pu sauver concernant la collection. Les inventaires originaux, les correspondances avec les marchands parisiens, les photos... Et surtout, ça.

Il sortit un document officiel portant le sceau du gouvernement français.

— L'acte de mise sous séquestre de 1944. Signé par un certain Paul Dumont, administrateur provisoire. Ce document prouve que la France a bien confisqué la collection. Ils peuvent raconter ce qu'ils veulent, cette pièce est irréfutable.

— Ojii-san, avec ça, on peut...

— Attends. Ce n'est pas tout.

Il sortit une autre liasse de papiers.

— Les procès-verbaux confidentiels des négociations de 1951 et 1958. Un diplomate japonais sympathisant me les a transmis dans les années soixante. On y voit clairement comment les Français ont manipulé les négociations, comment ils ont profité de notre faiblesse post-guerre pour légaliser leur vol.

Kenji parcourait les documents, stupéfait. Cette documentation représentait bien plus qu'un héritage familial. C'était un arsenal juridique complet pour mener la bataille de la vérité. Mais aussi un fardeau terrible pour un jeune homme de vingt-cinq ans.

— Mais c'est énorme ! On peut faire un scandale international !

— Peut-être. Mais il faut être efficace. Les Français sont puissants, ils ont l'habitude de ce genre de controverses. Il faudra choisir le bon moment. Et surtout, il faudra des alliés. Seuls, nous ne pouvons rien.

Il prit la main de son petit-fils. Ce geste simple portait tout le poids de la transmission générationnelle : espoirs, regrets, responsabilités.

— Kenji, je ne verrai probablement pas la fin de cette affaire. Mais toi, tu as le temps. Tu as l'intelligence. Tu as la

détermination. Promets-moi de ne jamais abandonner. Promets-moi de rendre justice à la mémoire de Kōjirō.

— Je vous le promets, Ojii-san. Je récupérerai notre collection. Ou au moins, je ferai éclater la vérité.

Saburō Matsukata mourut trois semaines plus tard. Ses funérailles furent sobres, conformes à ses vœux. Mais dans le cœur de Kenji brûlait une flamme inextinguible...

Paris, Musée d'Orsay, 1993

Sophie Martinet était une jeune doctorante en art, spécialisée dans les collections muséales françaises. Pour sa thèse, elle s'intéressait aux provenances des œuvres postimpressionnistes. Un jour, en consultant les archives du musée d'Orsay, elle tomba sur une anomalie troublante.

Sophie, issue d'une famille de classe moyenne, abordait l'art avec une passion sincère, dénuée des calculs sociaux qui motivaient ses aînés.

— Excusez-moi, demanda-t-elle à l'archiviste, une sexagénaire au chignon sévère. Je cherche les dossiers d'acquisition pour ce groupe d'œuvres, mais je ne trouve que des documents postérieurs à 1960. Où sont les originaux ?

L'archiviste jeta un coup d'œil à la liste. Elle avait passé trente ans dans cette institution, naviguant entre les exigences de la recherche et les contraintes administratives. Cette expérience l'avait rendue prudente.

— Ah, ces œuvres-là... Les dossiers originaux sont en réserve spéciale.

— En réserve spéciale ? Pourquoi ?

— Ce sont des documents sensibles. Il faut une autorisation de la direction pour les consulter.

— Sensibles ? En quoi des documents d'acquisition vieux de cinquante ans peuvent-ils être sensibles ?

L'archiviste hésita, puis se pencha vers elle en baissant la voix. Elle avait gardé, malgré des années de conformisme, une conscience professionnelle qui l'honorait. Elle savait distinguer l'intérêt de l'institution de celui de la vérité.

— Écoutez, mademoiselle, un conseil, n'insistez pas sur ces œuvres-là. Concentrez-vous sur autre chose pour votre thèse. Ça vous évitera des ennuis.

— Des ennuis ? Mais de quoi parlez-vous ?

L'archiviste regarda autour d'elle pour s'assurer qu'elles étaient seules.

— La dernière doctorante qui a voulu fouiller dans ces dossiers s'est vu refuser sa thèse. Officiellement pour « méthodologie insuffisante ». Officieusement... disons qu'elle avait mis le nez où il ne fallait pas.

— Vous êtes en train de me dire qu'il y a une censure active sur certains sujets dans ce musée ?

— Je ne dis rien du tout. Je vous donne un conseil amical, c'est tout. Si vous voulez consulter ces documents, faites une demande écrite à la direction. Mais ne soyez pas surprise si elle est refusée. Sophie quitta les archives, troublée. Elle qui croyait travailler dans le temple de la connaissance et de la culture découvrait une réalité bien plus obscure. Le soir même, elle en parla à son directeur de thèse, le professeur Bernard Druesne.

Druesne était de ces d'universitaires qui avaient traversé Mai 68 en gardant leurs idéaux intacts. Intègre, il oscillait entre scepticisme amer et espoir résiduel de voir la vérité triompher un jour.

— Ah, Sophie, vous avez mis le doigt sur l'un des mystères les mieux gardés du monde muséal français : la collection Matsukata.

— Vous êtes au courant ?

— Bien sûr que je suis au courant. Tous les spécialistes le sont. Mais c'est un sujet tabou. On n'en parle pas.

— Mais c'est scandaleux ! C'est contraire à toute éthique !

Le professeur la regarda avec lassitude. Tant d'années à voir des étudiants brillants se briser sur les réalités du système universitaire...

— Sophie, vous êtes jeune, idéaliste. C'est bien. Mais laissez-moi vous expliquer comment fonctionne notre petit monde. Les musées français sont des structures puissantes. Ils ont des liens étroits avec le pouvoir politique, économique, médiatique. Qui ose remettre en question leurs pratiques se retrouve très vite marginalisé. Pas de bourses, pas de postes, pas de publications. La mort académique, en somme.

— Alors on se tait ? On accepte le mensonge ?

— On compose. On contourne. On étudie autre chose. Ou alors, si on est courageux, on attend. On accumule les preuves, et un jour, quand le contexte devient favorable, on frappe. Mais ce jour n'est pas encore venu, croyez-moi.

— Et quand viendra-t-il ?

Druesne sourit tristement. Cette question, il se la posait lui-même depuis longtemps.

— Quand les Japonais seront assez puissants économiquement pour faire pression. Quand l'opinion publique internationale sera sensibilisée à ces questions. Quand les vieux conservateurs qui ont construit leur carrière sur ce mensonge seront morts. Patience, Sophie. La vérité finit toujours par triompher. Mais parfois, elle prend son temps.

Boston, Harvard Law School, 1995

Kenji était désormais en dernière année de doctorat.

Sa thèse portait sur « Les restitutions d'œuvres d'art en droit international : études de cas ». Officiellement, c'était un sujet neutre. Officieusement, c'était une machine de guerre contre la France.

L'université de Harvard avait transformé Kenji. L'étudiant timide était devenu un stratège accompli, maîtrisant parfaitement les codes du pouvoir occidental. Mais cette transformation s'était accompagnée d'une perte d'innocence douloureuse. Il avait appris à dissimuler ses émotions, à calculer ses effets, à instrumentaliser ses relations.

Son directeur de thèse, le professeur Robert Crawford, spécialiste reconnu du droit international, l'avait prévenu. Il faisait partie de cette élite universitaire américaine, brillante, mais timorée, soucieuse de préserver sa réputation plus que de défendre la justice.

— Kenji, votre travail est pertinent. Mais vous marchez sur des œufs. La France est très susceptible sur ces questions. Si vous voulez publier votre thèse, il faudra être très mesuré dans vos formulations.

— Professeur, avec tout le respect que je vous dois, la réserve n'a mené nulle part ma famille depuis cinquante ans.

— Que proposez-vous ?

— Une approche indirecte. Au lieu d'attaquer frontalement la France sur la collection Matsukata, je vais établir des précédents. Montrer comment d'autres pays ont restitué des œuvres confisquées pendant la guerre.

Crawford sourit, admirant l'habileté de son étudiant.

— C'est bien. Mais ça prendra du temps.

— J'ai le temps. Et surtout, j'ai quelque chose que mon grand-père n'avait pas. L'accès aux réseaux internationaux. Harvard, c'est un passeport pour le monde entier. Les diplômés d'ici sont partout : dans les cabinets d'avocats, les médias...

— Vous voulez créer un réseau ?

— Oui. Un réseau de sympathisants, d'alliés potentiels. Des gens qui, le moment venu, pourront relayer notre cause.

Au cours des mois suivants, Kenji mit sa stratégie en œuvre avec détermination. Il participa à tous les colloques sur le droit du patrimoine, nouant des contacts, semant discrètement les graines de sa future campagne. Il rencontra des journalistes, des avocats, des universitaires. À chacun, il racontait l'affaire de la collection Matsukata, sans insister, juste assez pour éveiller leur curiosité.

Un soir, lors d'une conférence à New York, il fit la connaissance de Sarah Fieldman, avocate spécialisée dans les restitutions d'œuvres spoliées durant la Shoah.

Sarah portait en elle cette culpabilité particulière des survivants, transformée en énergie militante pour la justice réparatrice. Elle reconnut immédiatement chez Kenji cette même blessure transmise, cette même soif de réparation qui l'animait.

— Vous me rappelez nos propres combats, lui dit-elle après qu'il lui eut exposé le cas Matsukata. La différence, c'est que nous avons la sympathie de l'opinion publique. L'Holocauste, tout le monde perçoit l'injustice. Mais une collection japonaise confisquée...Vous savez, j'ai des contacts dans les médias américains. Si vous voulez, je peux commencer à faire circuler cette histoire. Discrètement, pour l'instant. Juste pour préparer le terrain.

— Merci, j'accepte votre aide.

Cette alliance marquait le début d'une nouvelle phase dans le combat des Matsukata.

Paris, Direction des Musées de France, 1997

Dans son bureau lambrissé de la Direction des Musées de France, Louis Monnier, le nouveau directeur, écoutait avec attention le rapport de ses conseillers. Il avait succédé à Thuillier avec l'ambition de moderniser, mais se trouvait confronté aux mêmes dilemmes que son prédécesseur. À ses côtés, Françoise Armand, secrétaire générale adjointe du ministère, prenait des notes avec application.

Monnier appartenait à ces hauts fonctionnaires formés aux méthodes managériales modernes, mais confrontés aux pesanteurs héritées du passé. Il oscillait entre volonté de transparence et réflexes corporatistes, entre modernité affichée et conservatisme assumé.

— Nous avons un problème potentiel. Nos services de veille médiatique ont détecté une montée en puissance du sujet « Collection Matsukata » dans la presse anglo-saxonne. Plusieurs articles sont parus ces derniers mois dans des revues spécialisées américaines et britanniques.

— De quoi s'agit-il ? demanda Françoise Armand, qui venait d'être nommée à ce poste.

Monnier prit la parole.

— C'est un dossier ancien, madame la Secrétaire générale. Une collection japonaise confisquée pendant la guerre et intégrée à nos collections nationales. Légalement, tout est en règle. Le traité de San Francisco de 1951 nous donne tous les droits. Mais...

— Mais ?

— Mais d'un point de vue éthique et médiatique, c'est plus compliqué. Si l'affaire prend de l'ampleur, nous risquons de nous retrouver dans la même situation que les musées suisses avec l'or nazi. Une catastrophe pour notre image. Le cabinet du ministre s'inquiète.

Françoise Armand, arrivée récemment de l'administration centrale, découvrait ces zones d'ombre que l'ENA ne lui avait pas enseignées. Cette initiation aux réalités du pouvoir la troublait plus qu'elle ne voulait l'admettre.

— Quelles sont nos options ?

— Première option. On ne fait rien et on espère que ça passe. Risqué, mais possible. Deuxième option. On prend les devants. On communique sur le sujet, on assume, on explique le contexte. Troisième option. On négocie discrètement avec les Japonais.

On leur rend quelques œuvres symboliques en échange de leur silence sur le reste.

— Quelle est votre recommandation ?

Monnier hésita.

— Personnellement, je pencherais pour la troisième option. Mais c'est une décision qui dépasse notre niveau. Il faudrait l'aval du cabinet.

— Qui sont les héritiers actuels ? Sont-ils procéduriers ?

— Le principal héritier se nomme Kenji Matsumoto, arrière-petit-fils de Kōjirō Matsukata. Avocat formé à Harvard, actuellement associé dans un grand cabinet de Tokyo. D'après nos informations, c'est lui qui tente d'orchestrer une campagne médiatique à bas bruit.

— Peut-on le rencontrer ?

— Nous pouvons essayer. Mais d'après ce que nous savons de lui, il ne se contentera pas de miettes. Il veut tout récupérer. Ou au moins une reconnaissance publique du préjudice.

— Commençons par évaluer ce que nous avons de cette collection. Combien d'œuvres, leur valeur, leur importance pour nos musées. Ensuite, voyez si une rencontre discrète est possible. Mais surtout, préparez un plan de communication défensive. Si l'affaire explose, nous devons être prêts à riposter. J'en informerai le cabinet.

— Bien, madame. Mais ce dossier révèle un problème plus large. Nos musées regorgent d'œuvres à la provenance douteuse. Si nous cédon sur Matsukata, nous nous créons une brèche dans laquelle tous s'engouffreront.

— Je sais. Mais nous sommes en 1997, pas en 1951. Le monde a changé. Nous devons nous adapter ou subir. Le ministre en est conscient.

Tokyo, Cabinet Yamamoto & Associés, 1998

Kenji Matsumoto, maintenant associé dans l'un des plus renommés cabinets d'avocats du Japon, avait convoqué une réunion. Autour de la table, son équipe composée de deux jeunes avocats japonais, un spécialiste de l'art, et Sarah Fieldman, venue spécialement de New York.

La transformation de Kenji était saisissante. Le jeune homme passionné était devenu un juriste accompli.

— Où en sommes-nous ? demanda Kenji.

Le spécialiste de l'art, le professeur Yamada, prit la parole.

— J'ai terminé l'inventaire complet de la collection d'après les documents de votre grand-père.

— Prix estimé ?

— Au cours actuel du marché, les œuvres encore en France valent entre 800 millions et 1,2 milliard de dollars. *La Chambre à Arles* seule est estimée à plus de 100 millions.

Sarah Goldman intervint.

— Ce n'est pas qu'une question d'argent. C'est l'héritage culturel d'un visionnaire qui a été spolié.

— Tout à fait, approuva Kenji. C'est cet angle qu'il faut mettre en avant. Pas l'aspect financier, mais l'aspect moral, culturel, humain.

Un des jeunes avocats, Nukaga, demanda avec cette audace que confère l'inexpérience.

— Maître, j'ai étudié le traité de San Francisco. L'article 14 semble donner raison aux Français. Comment contourner cet obstacle juridique ?

Kenji sourit. Cette question, il l'avait travaillée pendant des années à Harvard, affinant sans cesse son argumentation.

— J'y ai beaucoup pensé. Nous ne pouvons pas attaquer le traité lui-même, c'est vrai. Mais nous pouvons argumenter que la France a outrepassé ce que le traité permettait. Le traité parlait de

« réparations de guerre ». Or, la collection Matsukata n'était pas un bien de guerre. C'était une collection privée, constituée bien avant le conflit, par des achats légitimes. La France n'avait aucun droit de la considérer comme des « réparations ».

— C'est brillant ! s'exclama Sarah. Vous ne contestez pas le traité, vous contestez son application abusive.

— Et j'ai autre chose. Regardez ce document.

Il projeta sur l'écran une lettre officielle datée de 1946.

— C'est une lettre du gouvernement français à mon grand-père, reconnaissant que la collection était « mise sous protection temporaire ». Cette lettre prouve que même la France reconnaissait initialement que la collection devait être rendue.

— Alors pourquoi ne l'a-t-elle pas été ? demanda Nukaga.

— Opportunisme. Entre 1946 et 1951, la France a réalisé la valeur de ce qu'elle détenait et a changé de position. C'est de la mauvaise foi caractérisée.

Le professeur Yamada ajouta.

— J'ai aussi découvert quelque chose d'intéressant dans les archives du Quai d'Orsay. Des mémos internes où les diplomates français reconnaissent que la saisie de la collection Matsukata est « juridiquement fragile », mais « politiquement opportune ». Ils savaient qu'ils volaient, mais ils l'ont fait quand même.

— Excellent, conclut Kenji. Nous avons les preuves. Sarah, comment voyez-vous la suite ?

Sarah réfléchit quelques instants.

— Il faut continuer à construire la pression médiatique. J'ai des contacts au *New York Times* qui seraient très intéressés par un grand article. Mais il faut aussi un événement déclencheur.

Quelque chose qui forcera les Français à réagir.

Paris, Musée d'Orsay, 2000

C'était un matin de novembre. Le musée venait d'ouvrir et les premiers visiteurs commençaient à affluer. Parmi eux, un visiteur élégant dans son pardessus noir, avançait d'un pas décidé.

Kenji Matsumoto s'arrêta devant *La Chambre à Arles*. Pour la première fois de sa vie, il voyait de ses propres yeux le tableau qui avait appartenu à son arrière-grand-père. L'émotion le submergea. Les jaunes éclatants, la perspective bancale, la solitude qui émanait de cette chambre vide... Tout cela aurait dû se trouver dans un musée à Tokyo, accessible au peuple japonais. Il resta là, immobile, pendant de longues minutes.

— Émouvant, n'est-ce pas ?

Kenji se retourna. Une femme, élégante, le regardait avec un léger sourire. Il reconnut instantanément Françoise Cachin, l'ancienne directrice du musée. Elle avait été informée que Kenji Matsumoto était à Paris pour quarante-huit heures et espérait qu'il viendrait au musée d'Orsay. Elle voulait à tout prix le rencontrer, sans doute pour soulager sa mauvaise conscience. Cela faisait des heures qu'elle guettait sa visite.

— Madame Cachin, je présume ?

— Vous me connaissez ?

— Je sais qui vous êtes. Tout comme vous savez qui je suis, j' imagine.

Le sourire de Cachin s'effaça. L'âge et la retraite l'avaient rendue moins combative.

— Monsieur Matsukata. Je me doutais que vous viendriez un jour.

— Et qu'est-ce que vous ressentez, madame, en me voyant devant ce tableau qui a été volé à ma famille ?

Cachin se raidit, mais une vulnérabilité nouvelle perçait dans son regard.

— Volé est un terme excessif, monsieur. Cette œuvre a été légalement...

— Épargnez-moi le discours officiel, la coupa Kenji. Nous savons tous les deux ce qui s'est passé. Ma question est : comment vivez-vous avec ça ?

Cachin resta silencieuse un moment, puis répondit d'une voix plus douce.

— Monsieur Matsukata, j'ai consacré ma vie à l'art. À le préserver, le montrer, le faire aimer. Ces œuvres, quelle que soit leur provenance, sont partie intégrante du patrimoine culturel français. Des millions de personnes les ont vues, étudiées, aimées. N'est-ce pas là aussi une forme de justice ?

— Une justice construite sur une injustice reste une injustice, madame. Mon arrière-grand-père voulait créer un musée au Japon. Vous avez détruit son rêve.

— Je n'ai rien détruit, monsieur. J'ai hérité d'une situation créée bien avant moi.

— En effaçant toute référence à leur véritable propriétaire ?

Cachin eut l'honnêteté de paraître embarrassée.

— C'était... une directive. Je n'étais pas d'accord, mais...

— Mais vous l'avez appliquée. Comme tous les autres. Par lâcheté, par intérêt, peu importe. Vous êtes tous complices.

Il se tourna à nouveau vers le tableau.

— Un jour, madame, ce Van Gogh retournera au Japon. Peut-être pas de mon vivant, mais un jour.

— Peut-être, monsieur Matsukata. Mais en attendant, il est ici. N'est-ce pas mieux que dans un coffre-fort privé ?

— Faux dilemme, madame. Il pourrait être dans un musée à Tokyo, accessible aux Japonais qui n'auront jamais les moyens de venir à Paris. Mais ça, votre vision européocentriste ne peut pas le concevoir, n'est-ce pas ?

Sur ces mots, il tourna les talons et s'éloigna, laissant Françoise Cachin seule face au tableau. Elle ressentit quelque chose qui n'était pas loin de la culpabilité. Cette confrontation directe avec une des victimes avait fissuré ses défenses morales.

Le soir même, elle appela Michel Laclotte.

— Michel, j'ai rencontré Kenji Matsumoto ce matin. Au musée.

— Et ?

— Il ne lâchera pas, Michel. C'est une question d'honneur pour lui. De justice. Il ira jusqu'au bout.

— Qu'est-ce que vous proposez ?

— Peut-être qu'il est temps de... reconsidérer notre position. Faire un geste. Avant que le scandale n'éclate.

— Vous devenez sentimentale avec l'âge, Françoise. Nous ne rendrons rien. Ces œuvres sont françaises. Il n'y a pas de discussion possible.

Cachin raccrocha, troublée. Elle doutait. Avaient-ils fait le bon choix toutes ces années ? Ou n'avaient-ils été que les gardiens d'un crime maquillé en acquisition légitime ?

Le temps passait. Rien ne bougeait. Des pressions discrètes, mais efficaces maintenaient l'affaire Matsukata sous le boisseau. Peu à peu, la détermination pourtant farouche de Kenji Matsumoto s'émoissait inexorablement. Après des années de lutte, Kenji Matsumoto, la mort dans l'âme, finirait par renoncer, épuisé face à l'immensité de la tâche. Il n'avait pas pu tenir le serment qu'il avait fait à son grand-père : celui de consacrer toute son énergie pour que la collection rejoigne enfin le Japon. L'époque n'était pas encore mûre pour que la question des spoliations devienne un fait de société majeur... Il faudra attendre les années 2020 pour que le dossier rebondisse...enfin.

CHAPITRE 7 : LA RENAISSANCE D'UN COMBAT

Céret, bureaux de l'ONG Retour et Restitutions, août 2024

Dans les locaux de Retour et Restitutions, l'air embaumait la douceur méditerranéenne. Pierre Bertier avait fondé cette ONG en 2019 avec un objectif tenant sur une ligne, à savoir récupérer ce qui avait été volé.

Avec le temps, son équipe avait affiné ses méthodes. Le conseil scientifique était étoffé : spécialistes de l'art, avocats, experts en provenance d'œuvres...

Pierre Bertier régnait sur ce petit monde avec la passion du converti. Professeur agrégé fraîchement retraité, il avait troqué ses cours contre une croisade personnelle qui lui donnait enfin l'impression d'exister pleinement.

C'était un paradoxe vivant. D'un côté, sa rigueur intellectuelle et sa capacité de travail forçaient le respect — il pouvait passer des nuits entières à éplucher des archives, animé par une curiosité insatiable qui l'avait rendu brillant dans sa discipline. Sa mémoire phénoménale et son don pour synthétiser des masses d'informations complexes en faisaient un adversaire redoutable. Mais cette même intensité cachait des failles. Un perfectionnisme qui virait à l'obsession, une méfiance instinctive envers quiconque n'épousait pas ses vues, et surtout cette propension à se considérer comme le seul détenteur de la vérité.

Bertier entretenait une forme d'arrogance intellectuelle qui transparaissait dans ses rapports humains. Il écoutait mal, coupait souvent la parole, et manifestait une impatience visible dès qu'on ne suivait pas immédiatement son raisonnement. Ses collaborateurs appréciaient sa compétence, mais redoutaient ses sautes d'humeur quand un détail lui échappait. Il corrigeait les erreurs des autres avec un plaisir mal dissimulé, comme s'il collectionnait les preuves de sa supériorité. Paradoxalement, cette même exigence qui le rendait pénible au quotidien

constituait aussi sa force. Rien ne lui échappait, aucun mensonge officiel ne résistait à son analyse.

Son bureau ressemblait à celui d'un militaire préparant l'offensive finale. Aux murs, des cartes du monde piquées d'épingles colorées. Rouge pour les spoliations nazies pas encore réglées, bleu pour ce que les colonisateurs avaient emporté dans leurs bagages, vert pour les confiscations d'État, jaune pour les « acquisitions douteuses » des grands musées. Une géographie de la rapine mondiale qui donnait le tournis.

Sur le bureau, des piles de dossiers étiquetés avec soin. Des traités de droit international voisinaient avec des catalogues d'expositions annotés de sa main. Sa correspondance avec des chercheurs du monde entier prouvait qu'il avait patiemment tissé sa toile. Au mur, une reproduction de *La Chambre à Arles* semblait surveiller ses recherches. Un rappel quotidien que derrière chaque dossier, il y avait des hommes, des femmes, et de la beauté saccagée. Bertier contemplait souvent ce tableau, y puisant une forme de réconfort qui compensait sa solitude personnelle — car son combat l'avait peu à peu coupé d'une vie sociale normale.

Bertier releva la tête quand sa secrétaire frappa. Recrutée dès les débuts, elle partageait sa passion pour les causes perdues. Il appréciait chez elle cette loyauté sans faille.

— Monsieur Bertier, Taro Hagiuda de Tokyo est en ligne. Pour l'affaire Matsukata.

Cet appel, il l'attendait depuis une semaine. Un mélange d'impatience et d'appréhension l'envahit.

— Parfait, passez-le-moi.

Bertier saisit le combiné. Hagiuda, docteur en histoire et éminent spécialiste de la culture japonaise moderne, faisait partie de ce réseau de chercheurs qui refusaient d'oublier. L'enjeu dépassait largement une consultation ordinaire.

— Docteur Hagiuda, bonjour. Merci de me rappeler.

La voix qui lui répondit portait le poids de sa frustration. Le léger décalage de la liaison satellitaire n'atténuait rien.

— Monsieur Bertier, c'est moi qui vous remercie. Vos recherches sur les spoliations, nous les connaissons bien ici. Nous suivons vos combats avec beaucoup d'intérêt... et d'espoir, je dois dire.

Le ton de Hagiuda trahissait l'ampleur du traumatisme. Matsukata n'était pas juste un nom dans un catalogue. C'était une blessure nationale qui refusait de se refermer.

— Pour la collection, je dois vous dire la vérité. C'est notre plaie béante. Quatre-vingts ans après, cela nous fait encore mal. Kōjirō Matsukata était un génie, un visionnaire qui voulait rapprocher nos cultures. Ce que lui ont fait les Français...

Sa voix se brisa légèrement.

— ...nous l'avons vécu comme un coup de poignard dans le dos. Derrière les aspects légaux se cachaient des destins brisés. Matsukata avait voulu bâtir des ponts, on lui avait volé ses pierres.

— Je comprends l'aspect émotionnel. Mais j'ai besoin d'éléments concrets. Sinon, nous ne ferons que brasser du vent devant les tribunaux.

Bertier avait appris à ses dépens que l'indignation ne suffisait pas face aux musées. Il fallait du solide, du vérifiable, de l'incontestable. Sa méfiance naturelle, aiguisée par des années de combats perdus, lui imposait cette rigueur.

— Vos archives nationales contiennent quoi précisément ? Des documents originaux inédits ? Et surtout — question cruciale — avez-vous réussi à retrouver les héritiers ?

Un soupir lui parvint de Tokyo. Si l'injustice était claire, sa réparation se heurtait aux réalités du temps qui passe.

— C'est là le drame, monsieur Bertier. La famille Matsukata s'est... volatilisée. Éparpillée aux quatre vents par les catastrophes du XXe siècle.

L'explication qui suivit révéla toute la cruauté du destin. La guerre du Pacifique, la défaite de 1945, l'occupation américaine qui avait duré sept longues années, les bouleversements sociaux. Tout avait concouru à disperser les familles japonaises comme feuilles mortes au vent.

— Quelques descendants vivent encore au Japon, mais dans différentes préfectures. Les épouses ont changé de nom, ce qui complique tout. D'autres ont fui vers l'Amérique dans les années 50-60, quand le pays était encore à genoux. Il y en a aussi en Europe, quelques-uns en France et en Allemagne. Mais le pire, monsieur Bertier, c'est que beaucoup ignorent même qu'ils ont droit à quelque chose.

La situation était celle d'une diaspora involontaire, fruit des traumatismes du Japon moderne. Les familles s'étaient dispersées par nécessité, survivant comme elles pouvaient aux décombres de leur monde.

— Ignorance naturelle ou amnésie volontaire ? demanda Bertier, sa curiosité prenant le pas sur sa compassion.

— Les deux, hélas. La guerre a cassé les liens familiaux, c'est un fait. Aux États-Unis, certains descendants sont bien identifiés et se sont mobilisés vers la fin des années 1990, notamment un certain Kenji Matsumoto qui vit aujourd'hui au Japon, mais qui semble ne plus être actif sur ce dossier. Pourtant il avait saisi la presse, fait des conférences, écrit des articles, remué ciel et terre... Mais depuis quinze ans plus rien. Beaucoup d'autres ont aussi choisi d'oublier. Tourner la page, se concentrer sur l'avenir, enfouir un passé trop lourd à porter. Vous savez, après 1945, survivre comptait plus que revendiquer.

Bertier connaissait ce mécanisme. Il l'avait observé dans d'autres cas de spoliation. Les victimes préféraient l'amnésie à la confrontation avec des souvenirs trop douloureux. Un déni qui arrangeait bien les spoliateurs. Cette réalité l'irritait et l'attristait à la fois — lui qui n'avait jamais pu oublier la moindre injustice.

— Concrètement, cela bloque tout ?

— Pas forcément, mais cela complique les choses. Comment revendiquer au nom de gens qui ignorent leurs droits ? Comment mobiliser des héritiers qui ne savent même pas qu'ils ont un héritage ? Les autorités françaises peuvent dire : « *Personne ne réclame rien, donc tout va bien* ».

— J'ai peut-être une piste. En droit français, et là, pardonnez-moi mon jargon, il existe une notion qu'on appelle la « gestion d'affaires ». Articles 1301 et suivants du Code civil.

Héritée du droit romain et peaufinée par deux siècles de jurisprudence, elle permet à quelqu'un d'agir utilement pour le compte d'autrui, même à son insu. Un mécanisme qui peut contourner élégamment l'obstacle de la dispersion des héritiers. En résumé, il est possible d'agir sans mandat, mais dans l'intérêt de celui qui est représenté. À condition de prouver que c'est dans l'intérêt des descendants Matsukata, même s'ils l'ignorent... Cela pourrait théoriquement permettre à mon ONG d'agir légalement au nom des héritiers. Même sans leur accord explicite, du moment que l'action présente un caractère d'utilité pour eux, expliqua Bertier.

Un silence pensif accueillit la proposition. Hagiuda finit par reprendre, avec une curiosité évidente dans la voix.

— L'approche est intéressante, je vous l'accorde. Mais je voudrais vous poser une question qui me préoccupe personnellement...

— Je vous écoute.

— Êtes-vous sûr que les héritiers souhaiteraient réellement voir ressurgir publiquement une affaire aussi douloureuse ? Quarante-vingts ans ont passé, monsieur Bertier. Beaucoup ont refait leur vie, construit d'autres projets. Pourquoi remuer tout cela ?

Bertier prit quelques instants de réflexion, mesurant le poids de ses mots. Cette interrogation le renvoyait à ses propres motivations. Agissait-il pour les victimes ou pour satisfaire son besoin personnel de justice ? La frontière restait parfois floue.

— Votre question révèle votre respect pour les victimes. C'est tout à votre honneur. Mais voyez-vous... au-delà des intérêts privés des héritiers, ce dossier soulève des questions qui dépassent largement le cas individuel de la famille Matsukata. Peut-on moralement laisser impunis des actes de spoliation d'État, même anciens ? Peut-on accepter que l'oubli organisé et le passage du temps effacent les crimes culturels les plus flagrants ? N'y a-t-il pas un devoir de mémoire, une obligation de rétablir la vérité ? Ne serait-ce que pour honorer la mémoire des victimes et éviter que de telles injustices se reproduisent... La question dépasse infiniment le cadre de la famille Matsukata. Elle engage l'avenir de la justice culturelle internationale.

Hagiuda hocha lentement la tête.

— Votre point de vue me touche. L'injustice continue de nous préoccuper au Japon, vous savez. Elle fait partie de ces blessures collectives qui ne se referment jamais. Nos intellectuels, nos chercheurs en parlent encore régulièrement.

Bertier sentit son cœur s'emballer. Cette reconnaissance de la dimension du traumatisme japonais le confortait dans sa démarche.

— Mais concrètement, poursuivit Hagiuda, comment comptez-vous procéder ? Le gouvernement français ne renoncera pas facilement à des œuvres d'une telle importance. Ces toiles font partie des joyaux de vos musées nationaux, elles attirent de nombreux visiteurs. L'enjeu économique et culturel est considérable, n'est-ce pas ?

L'objection était de bon sens. Et terriblement juste.

— J'ai d'abord sérieusement envisagé de saisir directement les tribunaux français compétents. C'était la voie la plus naturelle, celle que recommande la doctrine classique.

— Et vous avez abandonné cette approche ?

— Hélas oui. Pour des raisons concrètes et... comment dire... décourageantes.

Bertier avait découvert que la justice française pratiquait une hostilité systématique envers les actions contestant les spoliations nationales.

— Mes expériences récentes avec le Conseil d'État français m'ont convaincu que la voie était non seulement sans issue, mais qu'elle m'exposerait même à des sanctions financières dissuasives. Cette juridiction refuse de reconnaître l'intérêt à agir de mon organisation dans ce type d'affaire touchant au patrimoine national, expliqua-t-il.

— Pouvez-vous donner des exemples concrets ?

Bertier ouvrit ses dossiers avec la précision du chercheur habitué à documenter ses assertions. Mais aussi avec la rage rentrée de qui s'est fait éconduire. Ces échecs l'avaient blessé dans son orgueil de juriste.

— J'ai récemment saisi le Conseil d'État dans deux affaires comparables. Dans la première, concernant le pillage du Palais d'Été de Pékin par les troupes franco-britanniques en 1860, un arrêt du 23 novembre 2022 a déclaré ma requête irrecevable.

— Sur quels motifs ?

— Ah, les motifs ! répondit Bertier avec un rire sec. Au motif péremptoire que seules « *les personnes qui estimerait en être les légitimes propriétaires* » auraient intérêt à agir pour contester l'inscription de biens acquis dans le cadre d'opérations de guerre à l'inventaire des musées nationaux. Vous saisissez la nuance ? En exigeant que les victimes se manifestent personnellement, tout en sachant pertinemment que la plupart ignorent leurs droits, les tribunaux français organisent tranquillement l'impunité des spoliations.

La formulation révélait toute l'artificialité du système français pour se protéger des revendications gênantes.

— Dans la seconde affaire, poursuivit Bertier, concernant l'appropriation du portrait de la Joconde par François 1^{er} en 1519,

le Conseil d'État a confirmé sa jurisprudence par un arrêt encore plus sévère du 14 mai 2024.

— Plus sévère en quel sens ?

L'indignation explosa malgré lui.

— Non seulement la juridiction a réaffirmé sa position, mais elle a précisé que mon organisation « *ne saurait soutenir qu'elle aurait vocation à représenter ces personnes au titre de la gestion d'affaires* ».

Et tenez-vous bien... elle nous a infligé une amende de 3000 euros pour recours abusif !

— Une amende ! s'exclama Hagiuda. C'est révélateur !

— L'amende témoigne d'une hostilité idéologique assumée. Le Conseil d'État considère que contester les spoliations françaises relève de l'abus de droit.

Loin de l'impartialité affichée, les tribunaux pratiquaient une justice à géométrie variable selon les intérêts en jeu.

— Alors quelle alternative envisagez-vous ?

Bertier ouvrit un classeur marqué « Stratégie internationale ».

— Face à la fermeture hermétique des voies de recours internes, nous avons pris la décision de porter directement le litige devant les instances internationales compétentes. Plus précisément devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève.

L'approche présentait plusieurs avantages décisifs et Bertier le savait. D'abord, elle plaçait le débat sur le terrain des droits fondamentaux plutôt que sur celui des intérêts nationaux français. Ensuite, elle permettait de contourner les blocages de la justice française. Enfin, elle donnait une visibilité internationale au dossier.

— Sur quels fondements précis comptez-vous vous appuyer ? demanda Hagiuda.

Bertier ouvrit son exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, abondamment annoté au fil de ses recherches

nocturnes. Il aimait cette sensation de maîtriser son sujet dans les moindres détails.

— L'argumentation reposera sur deux violations complémentaires des droits fondamentaux. D'abord, la violation de l'article 17 de la Déclaration universelle, qui dispose que « *toute personne a droit à la propriété* » et que « *nul ne peut en être privé arbitrairement* ».

— Et la seconde violation ?

— La violation de l'article 10 de la Déclaration universelle et de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui consacrent le droit au procès équitable. Le refus du Conseil d'État français d'examiner au fond ce type d'affaires, sans motivation suffisante et en infligeant des sanctions dissuasives constitue une atteinte flagrante à ce droit fondamental.

— L'argumentation me paraît solide, approuva Hagiuda.

— En refusant l'accès effectif à la justice aux victimes de spoliations culturelles, conclut Bertier, la France manque à ses obligations internationales et trahit ses propres principes républicains. C'est aussi simple que cela.

— Et concernant les faits eux-mêmes, quelle est votre analyse de la spoliation ?

La question permit à Bertier d'exposer le fruit de ses investigations. Des mois de recherches acharnées, de nuits blanches passées dans les archives.

— La spoliation repose sur trois actes successifs, tous entachés d'irrégularités graves. Mais savamment dissimulées, bien sûr.

— Pouvez-vous détailler ces trois actes ?

Bertier exposa avec précision tout le processus qui avait conduit à la spoliation de la collection Matsukata.

La conversation se poursuivit. Hagiuda fournissait des précisions sur la personnalité de Kōjirō Matsukata et les circonstances de la

constitution de sa collection, tandis que Bertier exposait son approche dans ses moindres détails. Deux hommes que tout séparait, mais qu'unissait la même soif de justice.

— Docteur Hagiuda, conclut Bertier, votre soutien moral et scientifique compte énormément dans une entreprise qui sera longue, coûteuse, semée d'embûches... mais absolument nécessaire.

— Monsieur Bertier, vous pouvez compter sur mon soutien total, ainsi que sur celui de mes collègues japonais. La cause nous tient à cœur et symbolise bien plus qu'une restitution d'œuvres d'art. C'est notre dignité qui est en jeu.

Lorsqu'ils raccrochèrent, le professeur français était conforté dans sa décision de porter le cas devant les instances internationales. Ce soutien japonais lui donnait une légitimité supplémentaire inestimable. Et surtout, il ne se sentait plus seul face aux moulins à vent de l'administration française. Cette solidarité internationale l'émouvait plus qu'il ne voulait l'admettre.

L'après-midi même, Bertier recevait Maître Béatrice Klein. Une avocate spécialisée dans les questions de droit international privé. Il appréciait chez elle cette combinaison d'expertise pointue et de pragmatisme — même si son côté direct le déstabilisait.

— Monsieur Bertier, dit-elle, votre secrétaire m'a expliqué que vous vouliez mon avis sur un litige de spoliations culturelles.

Elle sortit un carnet de sa serviette, geste machinal des gens du métier.

— Le sujet m'intéresse. J'ai traité plusieurs dossiers similaires ces derniers temps devant les instances européennes. Les atteintes aux droits culturels, cela devient à la mode.

Bertier lui tendit son dossier, non sans une pointe d'appréhension. Il redoutait le jugement des spécialistes sur son travail.

— Maître Klein, merci d'avoir trouvé le temps. L'affaire que je veux porter devant le Conseil des droits de l'homme n'est pas simple.

Il énuméra les difficultés.

— Nous avons du droit constitutionnel français, du droit international public, de l'administratif, du civil pour la propriété...

Maître Klein parcourut les premiers documents. Puis elle leva les yeux avec cette expression qu'ont les avocats chevronnés quand ils flairent le problème.

— Le dossier a l'air bien ficelé. Mais avant de se lancer dans les détails, j'ai une question qui fâche.

— Laquelle ?

— Avez-vous épuisé tous les recours en France ? Parce que vous savez bien que c'est la règle numéro un pour saisir les instances internationales.

Son ton était devenu professoral, celui qu'elle devait prendre avec les jeunes confrères un peu trop pressés.

— Maître, c'est tout le problème. Officiellement, je n'ai pas saisi le Conseil d'État sur le dossier Matsukata. Mais j'ai d'excellentes raisons de penser qu'un tel recours ne servirait à rien, à part nous coûter cher en amendes. La jurisprudence est désormais claire.

Bertier avait découvert à ses dépens que la justice française pratiquait l'omerta quand il s'agissait de patrimoine sensible. Même pour réparer une injustice. Cette réalité le révoltait encore.

— Pouvez-vous être plus précis ? Car l'épuisement des voies de recours internes, c'est le premier argument que le gouvernement français va vous sortir dans ses observations, demanda Maître Klein.

Bertier répéta son discours habituel sur ses démêlés avec la plus haute instance administrative française. Il relut les passages les plus croustillants des deux arrêts.

Maître Klein analysa les passages des arrêts qu'on venait de lui lire. Elle mesura tout de suite l'anomalie de ces décisions au regard des standards internationaux.

— La jurisprudence est sévère, c'est le moins que l'on puisse dire. L'amende me paraît injustifiée. Le Conseil d'État refuse catégoriquement de reconnaître votre intérêt à agir, même au titre de la gestion d'affaires, qui est pourtant une pratique bien établie en droit français. Dans ces conditions, il est raisonnable de considérer qu'un nouveau recours dans le dossier Matsukata aurait été voué à l'échec et vous aurait exposé à une nouvelle sanction, peut-être plus lourde encore.

La validation par une spécialiste du contentieux international confortait Bertier. Il n'était pas un plaideur obstiné qui s'acharnait, mais quelqu'un pragmatique qui tirait les conséquences logiques de l'hostilité systémique de la justice française. Cette reconnaissance le rassurait dans ses choix.

— C'est ce que je pense. La jurisprudence internationale des droits de l'homme reconnaît que l'obligation d'épuisement des voies de recours internes ne s'applique pas quand ces recours sont clairement ineffectifs ou exposent le requérant à des risques disproportionnés.

— Soit. La question préalable me semble réglée, acquiesça Maître Klein. Passons au fond. Sur quels articles précis des instruments internationaux comptez-vous fonder votre communication ?

Elle se pencha en avant avec intérêt. Le choix des fondements conditionnait largement les chances de succès devant le Conseil. Klein appréciait ce type de défi intellectuel.

Bertier répéta ce qu'il avait exposé au docteur Hagiuda. En invoquant le déni de justice, Bertier transformait la faiblesse apparente de sa position - l'absence de recours direct dans l'affaire Matsukata - en argument de fond contre le système judiciaire français lui-même.

— Votre argumentation me paraît bien construite. Les atteintes que vous invoquez sont caractérisées et documentées. Mais je souhaite insister sur une difficulté pratique que le gouvernement français soulèvera à coup sûr. Comment allez-vous justifier votre qualité pour agir au nom des héritiers Matsukata ? Le Conseil est très attentif à la représentation effective des victimes.

La question touchait au talon d'Achille de toute l'entreprise. Sans représentation claire des victimes, même l'argumentation la plus brillante risquait de s'effondrer.

— C'est là qu'intervient de manière centrale la gestion d'affaires, répondit Bertier.

— Continuez, je vous prie.

Bertier exposa les mêmes arguments qu'il avait expliqués au docteur Hagiuda sur ce point précis.

— Quelles sont les conditions pour que votre argumentation tienne la route sur cette question ?

Bertier déroula son raisonnement avec minutie.

— Primo, l'intention d'agir pour autrui et non pour soi-même. Secundo, l'utilité objective de l'action pour le bénéficiaire. Tertio, l'absence d'opposition connue des héritiers

— Et vous considérez que ces trois conditions sont réunies ?

— Complètement, affirma Bertier. Dans ma communication, je démontrerai que toutes les conditions légales sont satisfaites. L'intention d'agir pour autrui résulte clairement de l'objet statutaire de mon ONG, qui est de veiller à la licéité des collections muséales et d'œuvrer à la restitution des biens spoliés. L'utilité de l'action est patente puisqu'il s'agit de réparer une injustice majeure.

— Et la troisième condition ?

— Il n'existe aucune opposition connue des héritiers, lesquels ne sont même pas tous formellement identifiés à ce jour.

L'absence d'opposition ne résultait pas d'un accord tacite, mais de l'ignorance des ayants droit, victimes elles-mêmes de la dispersion organisée par l'Histoire. Un paradoxe que Bertier transformait en atout.

Maître Klein parut convaincue, bien qu'une part d'elle demeurât sceptique sur les chances de succès réelles.

— L'approche est ingénieuse et témoigne d'une connaissance étendue du droit civil français. D'autant que vous pouvez invoquer l'objet statutaire explicite de votre ONG, qui correspond exactement à ce type d'action. La gestion d'affaires pourrait être reconnue par le Conseil comme fondement valable de votre qualité à agir. Mais concrètement, comment comptez-vous structurer et rédiger la communication ?

L'avocate savait que les meilleures causes pouvaient échouer sur des défauts ou des maladresses de rédaction.

Bertier lui montra les conclusions qu'il avait commencé à préparer. Le document, organisé en sections distinctes avec un système de références croisées, témoignait d'une préparation méticuleuse.

— J'ai rédigé un projet complet de communication d'une soixantaine de pages. L'argumentation suit un plan logique, conçu pour convaincre des juristes internationaux.

— Pouvez-vous résumer la structure ?

— Bien sûr. D'abord un exposé factuel détaillé et chronologique de la spoliation et de ses mécanismes, avec toutes les références d'archives nécessaires. Puis une analyse des atteintes caractérisées, avec citation de la jurisprudence internationale pertinente. Enfin la présentation circonstanciée des demandes de réparation.

Chaque élément s'articulait logiquement avec les autres pour former un ensemble cohérent et convaincant.

— Et quelles sont vos demandes concrètes ?

Bertier ouvrit la dernière section de son dossier.

— Je souhaite que le Conseil constate officiellement la violation des droits des héritiers Matsukata et recommande expressément à la République française de procéder à la restitution immédiate et intégrale des œuvres spoliées.

— Ces recommandations ont-elles une force contraignante ?

— Non, les recommandations onusiennes ne sont pas contraignantes au sens strict, mais elles ont une force morale considérable, surtout quand elles émanent des Nations Unies.

Incapable de contraindre la France par la force du droit, Bertier misait sur la pression internationale pour obtenir gain de cause. Cette approche indirecte correspondait à sa personnalité, contourner plutôt qu'affronter.

Maître Klein hocha la tête avec approbation, même si elle gardait ses réserves sur l'efficacité réelle de la méthode.

— Une condamnation officielle par les Nations Unies créerait une forte contrainte morale.

— Il sera compliqué pour le gouvernement français d'ignorer publiquement une condamnation onusienne.

— C'est le pari que vous faites. La France ne pourra justifier le maintien d'une spoliation officiellement condamnée devant l'opinion publique et les médias du monde entier.

Une complicité intellectuelle s'établissait entre les deux juristes. Maître Klein comprenait la logique de l'entreprise qui dépassait largement le cas de la collection Matsukata. Elle admirait cette détermination, même si elle la jugeait naïve.

Leur discussion se poursuivit encore. L'avocate apportait des précisions sur la procédure devant le Conseil des droits de l'homme, suggérant quelques améliorations rédactionnelles et alertant sur les pièges à éviter. Son expérience s'avérait précieuse pour naviguer dans le labyrinthe de la bureaucratie onusienne.

— Monsieur Bertier, conclut-elle, tout cela me paraît remarquablement préparé. Mais n'oubliez jamais que le gouvernement français mobilisera ses meilleurs juristes et tous

ses moyens pour contester votre communication. La France ne laissera pas passer sans réagir une accusation aussi grave.

La lutte s'annonçait rude et inégale. Lorsqu'elle prit congé vers dix-huit heures, Bertier disposait d'une feuille de route claire pour finaliser sa communication. L'analyse de Maître Klein avait permis d'affiner les derniers détails et de prévoir les objections françaises.

Le soir même, fidèle à ses habitudes de travail nocturne, Bertier téléphonait à son ami Jean-Michel Durand.

Professeur de droit international public, Durand jouissait d'une réputation qui dépassait largement les frontières hexagonales. Leur amitié datait de l'université, époque où ils partageaient les mêmes idéaux de justice.

— Jean-Michel, bonsoir. J'espère que je ne te dérange pas trop tard ? Je sais que tu as conservé tes manies de noctambule.

La voix de Jean-Michel Durand grésillait dans le combiné, teintée de cet humour bienveillant qu'il maniait depuis leurs années sur les bancs de la faculté de droit. Ils se connaissaient trop bien pour les politesses d'usage.

— Pas du tout, Pierre. Tu me connais, je suis un papillon de nuit ! Et puis avec tes dossiers tordus, j'ai rarement le temps de m'ennuyer. Qu'est-ce qui te tracasse encore ?

Bertier sourit. Durand avait le don de dégonfler ses certitudes avec trois mots bien placés. Il respectait son ami, même s'il le prenait pour un doux rêveur.

— J'aimerais que tu jettes un œil sur un dossier que je compte porter devant l'ONU. Une spoliation culturelle française qui date de la guerre, mais avec des ramifications aujourd'hui...

— Ah ! Tu ne changes pas. Toujours à vouloir réveiller les morts. Raconte-moi ça, tu sais que j'adore quand tu t'attaques aux gros poissons.

L'intérêt de Durand n'était pas feint. Depuis des années, il décortiquait les affaires de patrimoine volé avec passion.

Bertier se lança alors dans un récit-fleuve. Quinze minutes de monologue où il déroula son plan. Durand écoutait, grognait de temps en temps, posait ses questions de spécialiste.

— Pierre, tout semble tenir la route. C'est même assez bluffant. Ils ont fait n'importe quoi, c'est du vol organisé.

L'approbation fit du bien. Durand n'était pas du genre à distribuer les bons points pour faire plaisir — plutôt l'inverse. Sa validation rassura Bertier sur la solidité de son travail.

— Mais bon... Ne crois-tu pas qu'il y a un petit problème de timing ? Quatre-vingts ans, cela commence à faire. Les tribunaux n'aiment pas trop ressusciter Mathusalem, même pour la bonne cause.

Bertier attendait l'objection. Il avait préparé sa parade depuis longtemps, conscient de cette faiblesse apparente.

— Jean-Michel, les atteintes graves aux droits de l'homme, cela ne se prescrit jamais.

— En théorie peut-être, mais dans la pratique...

— La spoliation continue tous les jours depuis 1944, puisque la France s'obstine à garder ce qui ne lui appartient pas.

L'argument fit mouche. Durand appréciait ce type de pirouette intellectuelle qui transformait une faiblesse en force.

— Pas mal du tout, Pierre. Tu transformes un crime de grand-père en flagrant délit quotidien. Mais tu t'attends à quoi ? Qu'ils vont te remercier ?

— À l'évidence, non ! La France ne lâchera jamais le morceau de son plein gré. Elle a eu presque un siècle pour faire le ménage, elle ne l'a pas fait. Maintenant, on va l'y aider.

Durand commençait à saisir la logique. Bertier ne jouait pas les chevaliers blancs, il calculait froidement. L'embarras international comme levier de pression. Pas très romantique, mais efficace.

— Pierre, au début, ton affaire m'a paru un peu folle. Mais finalement... Oui, cela peut marcher. C'est risqué, mais au moins tu places le débat là où il doit être.

L'adhésion finale de son ami acheva de rassurer Bertier. Cette validation confirmait ses intuitions.

Les semaines suivantes, Bertier décida de donner de la visibilité à l'affaire. Il publia, sous sa signature, plusieurs articles en ligne sur des sites internet spécialisés : Academia, le Leibniz Institut, le Village de la Justice... Ces articles totalisaient des milliers de lecteurs. Rapidement les appels téléphoniques et les mails se multiplièrent. Professeurs américains, historiens britanniques, spécialistes allemands, militants associatifs. Un petit réseau international se tissait spontanément. Chaque nouveau contact confirmait à Bertier qu'il ne menait pas son combat en solitaire. L'affaire Matsukata devenait un symbole — le test grandeur nature de la capacité du droit international à corriger les erreurs du passé.

Cette reconnaissance internationale flattait son ego, même s'il s'en défendait. Après des années d'obscurité académique, voir son travail cité et débattu dans le monde entier lui procurait une jouissance qu'il n'osait avouer.

Le 26 mars 2025, Bertier apposait sa signature au bas du document final. Le dossier d'accusation le plus complet jamais monté contre une spoliation d'État. En contemplant les exemplaires destinés à Genève, il réalisait qu'il venait de passer un cap. L'affaire lui échappait en entrant dans les rouages de la justice internationale. Avec sa lenteur légendaire, ses aléas, mais aussi — qui sait ? — ses perspectives de réparation.

Toute sa vie s'était construite autour de ce type de combats. Maintenant qu'il avait lancé le plus important d'entre eux, il se demandait s'il aurait la force de le mener jusqu'au bout.

— Kōjirō Matsukata, murmura-t-il en regardant la reproduction de *La Chambre à Arles* accrochée au mur, votre combat ne fait que commencer. Je vous dédie cette bataille.

CHAPITRE 8 : LA BATAILLE INTERNATIONALE

Genève, siège des Nations Unies, juin 2025

Le lac Léman renvoyait ses reflets dorés ce matin-là, comme s'il cherchait à faire oublier l'atmosphère studieuse qui pesait dans les bureaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Dans la salle de conférence, le groupe de travail examinait les communications mensuelles avec cette routine qu'impose la bureaucratie internationale, même face aux drames humains les plus poignants.

L'exercice se répétait avec une régularité d'horloge suisse. Une dizaine d'experts se penchaient sur les doléances de particuliers ou d'organisations qui estimaient avoir été lésées par les États. Un rouage discret, mais essentiel du système de protection des droits fondamentaux.

Carmen Vásquez présidait l'assemblée avec une autorité qui masquait mal ses propres doutes sur l'efficacité réelle de son institution. Elle avait tout vu : les promesses non tenues, les rapports enterrés, les recommandations ignorées. Ancienne magistrate de la Cour suprême espagnole, elle était représentative de ces juristes formés dans l'après-franquisme, nourris d'un idéal de justice qui dépassait les frontières nationales.

Pourtant, vingt-trois années passées à démêler les affaires les plus tordues l'avaient rendue sceptique sur la capacité des États à s'amender spontanément. Elle avait appris que les gouvernements ne cédaient jamais par bonté d'âme, mais seulement sous la pression de l'opinion publique ou de leurs intérêts économiques. Cette désillusion progressive l'avait endurcie, mais aussi rendue plus déterminée à utiliser les maigres pouvoirs dont elle disposait.

Ses cheveux grisonnants encadraient un visage aux traits fins qui ne révélait jamais ses sentiments – une façade qu'elle avait

construite pour survivre dans un milieu où montrer ses faiblesses équivalait à perdre toute crédibilité.

Ses collaborateurs la respectaient sans l'aimer, reconnaissant en elle une femme qui avait dû sacrifier sa féminité sur l'autel de l'efficacité.

En parcourant l'ordre du jour, elle éprouvait cette lassitude familière qui l'assaillait face à l'accumulation des injustices. Chaque dossier représentait des vies brisées, des espoirs déçus, des promesses trahies.

— Notre ordre du jour comporte l'examen préliminaire de douze nouvelles communications.

Sa diction, légèrement teintée de l'accent castillan, portait naturellement dans l'espace de la salle. Elle savait moduler sa voix pour maintenir l'attention de son auditoire sans jamais paraître forcer, talent acquis lors d'années d'audiences où elle avait appris que la persuasion valait mieux que l'intimidation. Mais aujourd'hui, une pointe de fatigue perçait dans son ton habituel.

— La première d'entre elles, référencée sous le numéro 421/2025, émane d'une organisation non gouvernementale française et concerne une collection d'œuvres d'art acquise par la France dans l'immédiat après-guerre. Je dois dire que ce dossier présente d'emblée des caractéristiques particulières qui retiennent l'attention.

Vásquez avait l'habitude de préparer chaque séance avec soin, compensant ainsi son impuissance face aux grands enjeux.

— L'ONG requérante allègue un déni de justice et des violations du droit de propriété qui, si elles étaient avérées, constitueraient des manquements graves aux engagements internationaux de la France. Mais ne préjugeons de rien et laissons notre rapporteur nous exposer les faits.

Autour de la table, les six juristes présents manifestaient une attention courtoise. Chacun d'entre eux avait déjà examiné des centaines de communications, acquérant une capacité

particulière à évaluer rapidement la pertinence d'une argumentation.

Cette assemblée cosmopolite reflétait la diversité du système onusien : juristes formés dans différentes traditions, diplomates recyclés, universitaires en quête de reconnaissance internationale. Tous partageaient cette ambition de changer le monde par le droit.

Klaus Weber, désigné comme rapporteur, ouvrit le dossier qui reposait devant lui. Il personnifiait la rigueur allemande. Professeur associé à l'université de Potsdam et auteur de plusieurs ouvrages de référence sur le contentieux international, il jouissait dans les milieux académiques d'une réputation de rigueur. Son approche privilégiait l'analyse factuelle sur les considérations générales. Ses travaux sur les spoliations nazies, puis sur les appropriations coloniales, avaient établi de nouveaux standards. Mais il gardait cette distance d'observateur qui l'empêchait de s'indigner. Pour Weber, l'injustice était avant tout un problème conceptuel à résoudre, pas une souffrance humaine à panser.

En feuilletant le dossier Matsukata, il avait un a priori favorable pour la construction intellectuelle déployée par la requérante. Cette affaire présentait exactement le type de complexité qu'il affectionnait, un écheveau de questions constitutionnelles, de droit international et de procédure administrative qui exigeait une analyse fine.

— Madame la présidente, commença Weber, j'ai consacré les derniers jours à l'étude complète de cette communication, et je dois avouer qu'elle présente des caractéristiques qui méritent notre attention soutenue.

Weber adorait ces moments où il pouvait déployer son savoir encyclopédique devant un auditoire captif.

— Nous sommes saisis d'une requête qui conteste la légalité de l'acquisition par la France d'une collection d'art japonais

appartenant à un certain Kōjirō Matsukata, collectionneur décédé en 1950. Les circonstances de la disparition de ces œuvres sont... pour le moins troubles.

La précision de l'exposé liminaire créait dans l'assemblée cette ambiance de concentration qui précédait l'examen des cas les plus consistants. Les membres du groupe de travail avaient appris à distinguer rapidement les communications ayant du mérite des pétitions fantaisistes qui encombraient parfois leur agenda. Ces dernières finissaient généralement dans la corbeille après une lecture en diagonale.

Isabella Pereira leva la main pour prendre la parole. Cette ancienne directrice adjointe au ministère portugais de la Culture portait sur ses épaules le poids d'une carrière exemplaire, mais frustrante. Son parcours était classique – trop classique peut-être pour quelqu'un qui aspirait secrètement à des aventures moins conventionnelles. Diplômée de l'université de Coimbra, elle avait d'abord exercé comme avocate spécialisée dans les contentieux civils avant de rejoindre l'administration publique. Cette reconversion était le fruit d'une vocation sincère, mais aussi d'une résignation face aux désillusions du secteur privé où elle avait découvert que l'argent primait souvent sur la justice. Son expertise des litiges de restitution, acquise dans le traitement de plusieurs dossiers sensibles impliquant les anciennes colonies portugaises, lui conférait une autorité reconnue au sein du Conseil. Pereira était une idéaliste contrariée, déçue par la frustration de servir un système qu'elle savait imparfait.

— Monsieur Weber, l'ONG française dispose-t-elle de la qualité pour agir au nom d'héritiers japonais qu'elle ne représente pas explicitement ? C'est généralement sur un tel écueil que butent la plupart des communications de ce type. J'ai vu tant de dossiers solides sur le fond s'effondrer sur des questions de représentation...

Elle s'interrompt, réalisant qu'elle laissait transparaître son pessimisme.

Weber consulta ses notes manuscrites – il refusait obstinément de passer au numérique, affirmant que l'écriture à la main favorisait la réflexion, mais cachant surtout sa peur de la modernité qui le dépassait. Ses feuillets couverts de sa petite écriture serrée témoignaient d'un travail précis.

— Madame Pereira, votre question touche au cœur des difficultés que soulève cette communication. Mais la requérante a devancé l'objection.

Weber marqua une pause, savourant ce moment où il allait révéler l'argumentaire qu'il avait étudié.

— L'ONG Retour et Restitutions invoque la « gestion d'affaires », prévue à l'article 1301 du Code civil français, qui permet d'agir utilement pour le compte d'autrui sans disposer d'un mandat explicite de sa part. C'est astucieux, je dois le reconnaître.

Weber ne put s'empêcher d'admirer la finesse du raisonnement.

— Ils s'appuient sur le fait que les héritiers japonais seraient dans l'impossibilité pratique d'agir eux-mêmes contre l'État français.

Il feuilleta ses notes avec cette lenteur qui exaspérait ses collègues, mais qui lui permettait de maîtriser chaque détail.

— L'ONG produit un mémoire de trente-sept pages rien que sur cette question de recevabilité, avec cent douze références jurisprudentielles. Du travail de professionnel, vraiment. Ils citent plusieurs arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme qui reconnaissent la qualité pour agir d'associations dans des circonstances similaires.

Les membres du groupe de travail, appréciaient la rigueur avec laquelle quelques requérants préparaient leurs communications. Cela changeait des pétitions bâclées qu'ils recevaient trop souvent, simple défouloir de frustrations personnelles sans fondement solide.

Thomas Harrison fronça légèrement les sourcils en entendant l'explication. Il symbolisait la tradition anglo-saxonne qui privilégie le réalisme sur l'élégance conceptuelle – une façon de masquer son irritation face aux subtilités continentales qu'il jugeait byzantines. Son costume prince-de-Galles, taillé chez un bon faiseur de Savile Row, trahissait l'influence de la City et soulignait le chic discret — mais certain— de l'establishment universitaire britannique. Ses ouvrages sur les différences entre common law et droit de la famille romano-germanique faisaient autorité dans les universités anglophones, mais trahissaient aussi une méconnaissance des spécificités du droit civil qu'il prétendait analyser.

— Une analyse intéressante, concéda-t-il, qui me paraît fragile au regard des standards internationaux habituels. Les Français ont tendance à croire que leur droit civil s'applique partout. C'est un trait récurrent de leur mentalité, cette incapacité à concevoir que d'autres systèmes puissent être plus efficaces. J'ai déjà vu des arguments similaires s'effondrer devant nos instances, même si je dois reconnaître que celui-ci présente une vraie inventivité. Mais l'inventivité ne saurait remplacer la solidité conceptuelle. Permettez-moi de poser une question qui m'interpelle depuis le début de votre exposé. Comment l'organisation peut-elle prétendre connaître et défendre les intérêts véritables d'héritiers japonais qu'elle n'a jamais rencontrés et qui ne lui ont jamais confié le moindre mandat ? Une telle présomption de représentation me semble... assez osée. Dans le système de common law, nous sommes beaucoup plus stricts sur ces questions de mandats et de représentation. On ne peut pas prétendre agir pour autrui sans son consentement explicite.

L'objection tapait dans le mille et Harrison le savait. Car le droit international a beau être flexible sur bien des points, il reste intransigeant sur un détail : les victimes présumées doivent être clairement identifiées et représentées. Un détail qui fait souvent

capoter les plus belles plaidoiries d'avocats, quand les ayants droit se sont évaporés aux quatre coins de la planète.

Carmen Vásquez nota l'observation sur son bloc-notes, appréciant au passage la finesse de l'estocade britannique.

— Monsieur Harrison, votre objection mérite effectivement qu'on s'y attarde, intervint-elle d'une voix mesurée. Mais nous devons examiner le point de recevabilité avec la plus grande attention lors de notre évaluation détaillée. Cependant, je remarque que vous soulevez cette question avant même d'avoir entendu l'exposé factuel complet. Ne serait-il pas plus sage d'examiner d'abord la substance des allégations avant de nous prononcer sur les aspects de forme ?

Le reproche était poli, mais ferme. Vásquez en avait assez de voir les débats dériver vers des réflexions procédurales qui permettaient d'éviter les questions de fond dérangeantes.

— Avant d'aborder les aspects de forme, il serait peut-être utile que notre rapporteur nous expose les circonstances réelles, observables et objectives sur lesquelles s'appuie la requérante. Monsieur Weber, à vous la parole.

Le juriste allemand approuva d'un hochement de tête.

— L'argumentation de la requérante s'articule de manière remarquablement structurée autour de la contestation de trois actes officiels successifs, commença-t-il en cherchant les passages les plus significatifs. Chacun d'entre eux serait, selon elle, entaché d'irrégularités substantielles qui remettent en cause la validité de l'appropriation française.

Weber ouvrit son dossier à une page marquée d'un signet rouge.

— Premier acte contesté. En octobre 1944, une ordonnance du Général de Gaulle place la collection Matsukata sous séquestre comme « biens ennemis ». Or, la requérante conteste cette qualification, avançant que la France n'a jamais déclaré formellement la guerre au Japon. Si cette analyse était exacte, c'est tout l'édifice français qui vacillerait dès son origine.

L'ONG produit à l'appui de ses allégations des copies de documents d'archives qui semblent authentiques, correspondances diplomatiques, télégrammes chiffrés, procès-verbaux de réunions gouvernementales...

Rafael Morales, qui jusque-là griffonnait distraitemment sur son carnet, redressa brusquement la tête. Cet ancien conseiller des Affaires étrangères chilien avait acquis sa réputation dans le traitement des cas de spoliations liées aux dictatures militaires sud-américaines – un passé qui le hantait encore et nourrissait sa suspicion envers tous les États, même démocratiques. Les commissions vérité et réconciliation avaient été son terrain de prédilection, mais aussi le théâtre de ses plus grandes déceptions face à l'impunité organisée. Morales avait vu trop de preuves disparaître, trop de témoins se rétracter, trop de responsables échapper aux poursuites pour faire encore confiance aux beaux discours.

— Monsieur Weber, intervint-il, une allégation aussi lourde concernant l'état de guerre entre deux nations alliées peut-elle être vérifiée de manière indépendante par nos services ? Parce que nous ne pouvons pas nous contenter des seuls documents produits par la requérante, aussi séduisants paraissent-ils au premier coup d'œil. J'ai vu trop de fausses preuves dans ma carrière pour ne pas être méfiant.

Morales savait de quoi il parlait – trop de documents contrefaits avaient traversé son bureau pendant les années Pinochet. Dans ce type de contentieux, l'authentification des preuves documentaires détermine souvent l'issue finale, et il avait appris à se méfier des évidences trop belles.

— Votre observation est non seulement pertinente, mais indispensable, répondit Weber, soulagé qu'on partage sa prudence. Vous avez mille fois raison de souligner que l'authentification indépendante constitue un préalable indispensable à toute évaluation sérieuse. J'ai pris la liberté de contacter mon ancien collègue Hoffmann, aux Archives

fédérales allemandes, qui a mis en place des méthodes d'expertise documentaire très fiables. La vérification pourrait être facilement effectuée auprès des Archives nationales françaises, qui conservent l'intégralité des documents de la France libre et du gouvernement provisoire. Il suffirait d'une demande officielle de notre Conseil, selon les canaux habituels de coopération interinstitutionnelle, pour obtenir confirmation ou infirmation définitive des allégations présentées.

La suggestion était habile, et tout le monde le comprit aussitôt. Weber venait de retourner la charge de la preuve vers les autorités françaises elles-mêmes.

Si Paris acceptait de communiquer les documents demandés, leur contenu permettrait de trancher la question litigieuse. Si les autorités refusaient une telle communication, le refus pourrait être interprété comme un aveu indirect de la fragilité de leur position.

Isabella Pereira fit un geste de la main, indiquant qu'elle souhaitait intervenir

— La requérante avance-t-elle des éléments concernant les motivations qui auraient poussé la France à maintenir le flou sur cette question de déclaration de guerre ?

— Excellent point, madame Pereira. L'ONG développe une analyse fouillée sur ce qui serait une stratégie délibérée.

Weber tourna plusieurs pages, cherchant le passage approprié.

— Le gouvernement de la France libre aurait volontairement entretenu une confusion entre son statut de mouvement de résistance et celui d'État souverain. Cette ambiguïté lui permettait de revendiquer les prérogatives d'un gouvernement légitime tout en évitant les contraintes du droit international.

Carmen Vásquez approuva la proposition d'un hochement de tête.

— Nous noterons effectivement la nécessité de vérification documentaire dans nos conclusions préliminaires. Mais

poursuivez votre exposé, Monsieur Weber. Quels sont les autres actes contestés par la requérante ?

— Deuxième acte remis en cause par l'argumentation de l'ONG. L'application du traité de San Francisco de 1951. Ce traité n'aurait pas dû concerner les biens d'un pays avec lequel la France n'était pas formellement en guerre. La requérante soulève ici une contradiction fondamentale : le traité ne s'applique par définition qu'aux « biens ennemis » au sens strict du droit international public. Or, si la France n'était pas formellement en guerre avec le Japon, comme le suggère la première partie de l'argumentation, les biens japonais présents sur le territoire français ne peuvent pas être qualifiés comme tels. Et donc le traité de San Francisco devient inapplicable à la situation française.

Thomas Harrison se redressa sur sa chaise, exprimant un intérêt qu'il tentait de dissimuler.

— Cette analyse suppose que les rédacteurs du traité de San Francisco n'aient pas pris en compte cette possible ambiguïté. N'est-ce pas donner peu de crédit à l'intelligence des diplomates de l'époque ?

— C'est une objection intéressante. Mais l'ONG produit des extraits des débats préparatoires du traité qui montrent que la question du statut exact de la France vis-à-vis du Japon n'a jamais été tranchée.

Weber feuilleta ses notes, cherchant les références précises.

— Selon leurs recherches, les négociateurs américains auraient délibérément évité de soulever cette question pour ne pas compromettre l'unité du camp allié. Une forme de consensus par le silence, en quelque sorte.

Isabella Pereira montra sa curiosité envers l'argumentation en se penchant vers ses documents,

— L'analyse me paraît troublante par sa cohérence interne. Si les prémisses factuelles sont exactes, la contradiction identifiée par

la requérante semble difficilement contestable sur le plan de la logique pure. Mais dites-nous, quel est le troisième acte incriminé par l'argumentation ? Car j'imagine que la démonstration ne s'arrête pas à la contradiction concernant le traité de San Francisco.

— Vous ne vous trompez pas, madame Pereira. Le troisième et dernier acte contesté est l'ordonnance de 1958 qui aurait été prise en violation des règles constitutionnelles, entérinant définitivement l'appropriation de la collection litigieuse. L'ordonnance aurait été adoptée en violation flagrante de la Constitution française de 1958, qui ne permettait l'usage des ordonnances gouvernementales qu'en cas d'urgence, et non pour les donations internationales d'œuvres d'art relevant normalement de la compétence parlementaire.

L'argument suscita des murmures d'intérêt dans l'assemblée. Au-delà des questions de fond sur la légitimité de l'appropriation initiale, le dossier soulevait des questions de forme constitutionnelle qui touchaient aux fondements mêmes de l'organisation des pouvoirs publics français.

Rafael Morales prit la parole.

— Si je ne me trompe pas, nous serions confrontés à une appropriation qui serait illégitime à trois niveaux. L'acte initial de 1944 sans base légale, l'application abusive d'un traité international en 1951, et une régularisation constitutionnellement irrégulière en 1958 ?

— C'est exactement cela. L'ONG parle d'un « montage en cascade » où chaque acte tente de justifier le précédent, mais où la fragilité initiale contamine l'ensemble.

Thomas Harrison s'exprima avec la modération qui caractérisait habituellement ses interventions, mais qui dissimulait mal son excitation face à la perspective de voir la France mise en difficulté. Il ne s'enflammait jamais en public, préférant distiller ses remarques avec un flegme tout britannique.

— Monsieur Weber, si votre analyse de l'argumentation de la requérante est fidèle – et je n'ai aucune raison d'en douter –, nous serions confrontés à une violation caractérisée du droit de propriété, doublée d'un déni de justice de la part des juridictions françaises. La situation mérite-t-elle selon vous un examen de notre part ? Car il me semble que nous touchons là aux fondements mêmes de l'État de droit dans une démocratie occidentale.

L'interrogation du représentant britannique laissait entrevoir sa satisfaction inavouée de voir un rival continental dans l'embarras. Au-delà de l'analyse fine des arguments présentés, les experts devaient déterminer si la communication présentait suffisamment d'éléments sérieux pour justifier l'engagement d'une procédure contradictoire avec l'État français.

— C'est mon évaluation préliminaire, confirma Weber. La communication soulève des questions factuelles qui dépassent largement le cadre habituel des pétitions que nous recevons.

Weber sentait monter en lui une excitation qu'il n'avait pas éprouvée depuis longtemps. Le cas combinait tous les éléments qu'il affectionnait. Complexité juridique, enjeux historiques, dimensions internationales.

— La qualité de la documentation et la gravité des atteintes alléguées me semblent justifier un examen contradictoire, l'ONG ayant épuisé les voies de recours internes disponibles.

Weber venait de donner le la, révélant une détermination qu'on ne lui connaissait pas. L'affaire Matsukata n'était pas une pétition parmi d'autres. Les Français allaient devoir s'expliquer.

— D'autant plus que la requérante insiste sur l'inefficacité des recours en droit français. L'ONG invoque deux arrêts récents du Conseil d'État français qui montrent comment les juridictions françaises pratiquent le déni de justice.

La précision tombait au bon moment. L'assemblée commençait à sentir le vent tourner contre la France. Rafael Morales, qui

n'avait pas ouvert la bouche depuis un moment, se redressa sur sa chaise.

— Monsieur Weber, vous pourriez nous détailler un peu ce fameux déni de justice ? Cette accusation me paraît gravissime s'agissant d'un pays qui se présente comme le berceau des droits de l'homme.

Sa voix portait cette indignation de quelqu'un qui avait consacré sa vie à lutter contre l'impunité.

Weber adorait ce genre de moments où les preuves s'alignaient comme des dominos.

— La requérante nous présente deux arrêts du Conseil d'État particulièrement révélateurs. Le premier date du 23 novembre 2022, le second du 14 mai 2024. Dans les deux cas – et les circonstances sont strictement identiques à l'affaire Matsukata – la plus haute instance administrative française a déclaré les requêtes irrecevables. Sans même examiner le fond des dossiers. Dans une des deux dossiers, le Conseil d'État a, sans justification explicite, infligé une amende de trois mille euros aux requérants. Une façon d'intimider ceux qui oseraient contester les appropriations d'État.

Les deux arrêts de la plus haute instance administrative française avaient cet effet-là : ils rendaient l'accusation de déni de justice diablement concrète. Les membres du groupe partageaient tous une obsession, l'accès effectif à la justice. C'était leur religion commune, leur point de ralliement démocratique.

Isabella Pereira ne put retenir un geste d'indignation.

— Trois mille euros d'amende pour avoir osé demander justice ? Mais c'est de l'intimidation pure et simple ! Comment la France peut-elle justifier de telles méthodes ?

Pereira avait vu trop de victimes abandonnées par la justice pour ne pas s'émouvoir de ces pratiques.

— Exactement, madame Pereira, approuva Weber. L'ONG cite dans son mémoire une jurisprudence constante de la Cour

européenne des droits de l'homme qui condamne ce type de pratiques dissuasives.

Carmen Vásquez jeta un coup d'œil discret à sa montre, partagée entre son devoir d'efficacité et une curiosité intellectuelle qu'elle tentait de maîtriser. Déjà une heure trente sur une communication alors que douze dossiers les attendaient ! L'affaire Matsukata monopolisait décidément l'attention.

Elle éprouvait une forme de sympathie pour cette ONG qui avait réussi à construire un dossier si solide. Dans sa longue carrière, elle avait rarement vu une argumentation aussi fouillée de la part d'une organisation de la société civile.

— Vu l'heure qui tourne, je propose que nous votions tout de suite sur la recevabilité *prima facie* de l'affaire. On reportera le reste des dossiers à la prochaine session, tant pis.

Sa proposition en disait long sur l'importance qu'elle accordait au cas Matsukata, révélant une passion qu'elle s'efforçait habituellement de contenir. Parce que Carmen Vásquez, d'habitude, ne bousculait pas son ordre du jour pour un seul dossier, même bien monté.

— En ce qui me concerne, ajouta-t-elle en balayant l'assemblée du regard avec son autorité naturelle, la communication me paraît suffisamment solide et documentée pour justifier une notification officielle à la France. Après tout, c'est la procédure. L'État français aura ses délais réglementaires pour présenter sa défense sur la recevabilité et sur le fond.

Elle marqua une pause, pesant ses mots avec soin.

— J'avoue être curieuse de voir comment Paris va justifier ce qui ressemble fort à une spoliation organisée, déguisée en acte légal. Car enfin, même si l'on admet que la France était en guerre avec le Japon – ce qui reste à prouver –, cela justifie-t-il la confiscation de biens culturels appartenant à un collectionneur privé ?

Les hochements de tête qui suivirent trahissaient l'unanimité qui s'était installée au fil des débats. Même Thomas Harrison, pourtant sceptique au début, avait fini par se ranger à l'évidence.

— Je dois reconnaître que j'étais dubitatif au départ, admit Harrison. Mes réserves sur les aspects de forme, vous les connaissez. Mais force est de constater que la requête soulève des questions suffisamment graves pour mériter un examen contradictoire.

Isabella Pereira acquiesça.

— La documentation est de qualité, l'argumentation tient la route. Le cas mérite qu'on s'y attarde sérieusement, c'est indéniable. Et puis, il y a cette dimension symbolique qui dépasse le cas français. Si nous laissons passer de telles pratiques, nous envoyons un signal désastreux aux autres États.

Rafael Morales se ralliait à l'opinion générale.

— L'étendue des violations qu'on nous présente justifie amplement qu'on engage une vraie procédure contradictoire. D'autant que l'attitude du Conseil d'État français révèle une forme de mépris pour nos principes qui ne peut rester sans réponse.

Weber approuva avec un hochement de tête énergique.

— Mes chers collègues, je crois que nous sommes face à un cas d'école. Cette affaire pourrait faire jurisprudence et établir de nouveaux standards en matière de restitution culturelle. Nous avons là l'occasion de montrer que les droits individuels peuvent prévaloir sur les intérêts d'État, même les plus puissants.

Le vote suivit son cours habituel. Résultat sans appel. Unanimité pour la recevabilité *prima facie* de la communication. Zéro contre, zéro abstention.

Un consensus de cette importance témoignait de l'impact persuasif de Pierre Bertier, mais aussi du plaisir inavoué de chacun de voir enfin un dossier qui permettait de mettre en cause un État récalcitrant.

Carmen Vásquez ne put dissimuler sa satisfaction en proclamant le résultat.

— La communication 421/2025 est donc déclarée recevable à l'unanimité. Monsieur Weber, je vous charge de préparer la notification officielle à l'État français. Nous leur donnons six mois pour présenter leurs observations, délai habituel, mais qui pourra être prorogé sur demande motivée. Mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité de vos interventions. Cette séance restera dans mes souvenirs comme l'une des plus stimulantes intellectuellement.

Bien sûr, il s'agissait d'une recevabilité de principe, provisoire à ce stade. Rien n'était joué. Tout pouvait encore basculer selon la pertinence de la contre-attaque française qui ne manquerait pas d'arriver.

Mais pour la première fois depuis longtemps, les membres du Conseil pensaient servir à quelque chose d'utile. Ils savaient qu'ils venaient de franchir une étape importante dans l'affirmation du droit international face aux raisons d'État. En quittant la salle, Weber ne put s'empêcher de sourire. Le dossier Matsukata allait occuper ses prochains mois de façon passionnante. Pour une fois, il aurait l'occasion de démontrer que la précision allemande pouvait servir la justice, pas seulement l'efficacité bureaucratique. En quelques jours, l'information remonta la hiérarchie administrative française à la vitesse de l'éclair.

CHAPITRE 9 : LA RÉACTION FRANÇAISE

Genève, mission permanente de la France auprès des Nations Unies, avril 2025

La communication de l'ONG arriva par les voies officielles aux autorités françaises au mois d'avril 2025. Dans les couloirs de la diplomatie, où chaque document suit des circuits établis depuis des temps immémoriaux, elle ne semblait au premier regard qu'un énième dossier administratif. Pourtant, derrière l'apparente banalité se cachait une remise en question fondamentale de pratiques que l'État considérait comme définitivement acquises.

La mission permanente de la France occupait la villa « Les Ormeaux », un bâtiment du XIX^e siècle dans le quartier diplomatique. Construction imposante en pierre grise, armoiries républicaines bien en vue, elle incarnait une tradition française de représentation qui ne laisse rien au hasard. Les salons d'apparat regorgeaient de meubles d'époque et d'œuvres d'art choisies avec soin, témoignages d'un patrimoine que la République entendait préserver et exhiber.

Laurent Mérieux dirigeait depuis six ans le service des relations avec les organes de protection des droits de l'homme. Ancien de l'ENA, passé par Sciences Po Paris, il cultivait une élégance vestimentaire discrète, mais coûteuse. Après un passage par la direction des affaires de droit international du Quai d'Orsay, puis par les cabinets de deux ministres successifs, il nourrissait des doutes sur la solidité des positions françaises qu'il était chargé de soutenir. Son rôle consistait à défendre la France, quels que soient ses états d'âme personnels, mais les années l'avaient rendu expert dans l'aptitude à distinguer les dossiers défendables de ceux qui ne l'étaient pas.

Ce matin-là, Mérieux parcourait la notification du Haut-Commissariat avec attention. Il était rodé aux procédures, et celle-ci ne paraissait pas, au premier coup d'œil, devoir ébranler

son optimisme. Après tout, les communications individuelles contre la France se comptaient par dizaines chaque année, et la plupart se soldaient par des échecs retentissants pour leurs auteurs.

À mesure qu'il progressait dans sa lecture, son front se plissait imperceptiblement. Mérieux sentait poindre ce malaise familier qui l'envahissait chaque fois qu'un dossier menaçait de révéler les dessous de l'action gouvernementale.

Il décrocha son téléphone et composa le numéro de sa secrétaire.

— Madame Perrin, pourriez-vous convoquer sur l'heure l'équipe restreinte en salle de conférence ? Et contactez le ministère, j'aurai besoin de parler à la sous-directrice Claire Fontaine avant la fin de matinée.

— Très bien, monsieur le conseiller. Dois-je classer la réunion en urgence absolue ?

— Disons... urgence normale, mais avec priorité sur tous les autres dossiers. Et prévenez nos collègues que nous risquons de terminer tard.

Ayant raccroché, il observa un moment la pluie qui battait les vitres. Dans quelques minutes, il allait devoir annoncer à son équipe qu'un nouvel orage se profilait à l'horizon. Et cette fois, contrairement à d'autres dossiers qu'il avait gérés, il n'était pas certain d'avoir tous les atouts en main.

La salle de conférence se remplissait. Seuls les collaborateurs les plus expérimentés avaient été appelés pour la première évaluation. La pièce elle-même reflétait la recherche de luxe : parquet en chêne massif, table d'acajou, fauteuils de cuir bordeaux. Les murs étaient ornés de reproductions de chefs-d'œuvre conservés dans les musées nationaux — ironie du sort, quelques unes de ces œuvres faisaient peut-être partie de celles dont la légitimité se trouvait contestée.

Élise Laignel fut la première à arriver, son dossier sous le bras. Diplômée de la Sorbonne et de King's College London, elle naviguait avec une égale aisance entre les systèmes continentaux et anglo-saxons. Après un brillant début dans un cabinet parisien, elle avait surpris ses anciens associés en rejoignant l'État. Une décision motivée par une ferveur républicaine, certes, mais aussi par ce goût du pouvoir qu'offrait la haute fonction publique. Formée dans le culte de l'excellence et de la réussite personnelle, elle aspirait néanmoins à servir l'intérêt général. Ses années d'expérience lui avaient appris que les deux ne coïncidaient pas toujours.

Nicolas Blanchard la suivit de près. Attaché culturel depuis quatre ans, il apportait aux discussions une connaissance pratique des enjeux muséologiques qui faisait souvent défaut aux hommes de droit. Blanchard était le type même du fonctionnaire consciencieux, mu par un amour de l'art qui le rendait mal à l'aise face aux aspects plus sordides de la diplomatie culturelle. Il avait choisi ce métier par passion des œuvres et des échanges artistiques, découvrant peu à peu que la culture servait aussi d'instrument de puissance.

Le dernier à entrer fut Jean-Marc Roussel, spécialiste des questions asiatiques au sein de la mission. Sinologue de formation, il avait passé dix ans en poste à Tokyo dans les années 1990 et connaissait intimement les subtilités des relations franco-japonaises. Sa présence n'était pas anodine. Mérieux soupçonnait que le dossier pourrait avoir des ramifications au-delà du contentieux purement juridique. Roussel avait cette particularité des diplomates de terrain, il discernait les enjeux culturels et humains derrière les dossiers les plus abscons. Ses années japonaises l'avaient marqué ; il gardait une affection réelle pour ce pays et ses habitants, ce qui le rendait sensible aux questions d'honneur et de face si importantes dans la culture nippone.

— Nous venons de recevoir la notification d'une nouvelle communication déposée contre la France devant le Conseil des

droits de l'homme. L'affaire Matsukata, dont nous avions eu vent ces dernières semaines, prend une dimension officielle.

Le ton était volontairement neutre, comme si la notification ne constituait qu'une formalité administrative de plus.

— Avant d'entrer dans les détails, poursuivit Mérieux, j'aimerais que chacun d'entre vous me donne sa première impression. Monsieur Roussel, vous qui connaissez le contexte franco-japonais, qu'est-ce que cela vous inspire ?

— Monsieur le conseiller, je dois dire que le timing m'interpelle. Le Japon traverse actuellement une phase de renouveau nationaliste. Son gouvernement a fait de la récupération du patrimoine culturel japonais dispersé dans le monde l'une de ses priorités. Il y a eu des précédents récents. Les négociations avec le British Museum pour les estampes de Hokusai, les discussions avec les Américains sur les objets d'art saisis après 1945...

Roussel parlait avec retenue. Il savait que derrière le vernis des relations bilatérales courtoises se cachaient des rancœurs tenaces.

— Pensez-vous qu'il pourrait y avoir une dimension politique derrière la communication ? l'interrompit Mérieux.

— C'est fort possible. L'ONG qui nous attaque se présente comme française, mais rien ne dit qu'elle n'agit pas en coordination avec des intérêts japonais. Dans ma carrière, j'ai souvent vu des organisations apparemment indépendantes servir d'écran à des visées étatiques plus larges.

Élise Laignel leva la main. Son tempérament l'amenait fréquemment à privilégier l'analyse objective sur les spéculations géopolitiques.

— Puis-je me permettre une observation ? Même si la communication était téléguidée par Tokyo — ce qui reste à prouver —, cela ne change rien à la solidité des arguments. J'ai passé le week-end à éplucher le dossier, et je dois reconnaître qu'il est très bien documenté.

— Développez, je vous prie, demanda Mérieux.

— Ils ont manifestement eu accès à des archives que nous pensions confidentielles. Des correspondances internes de 1944, des rapports d'expertise de l'époque, et même... tenez-vous bien... des télégrammes de 1951 que nous n'avons nous-mêmes jamais versés aux archives publiques.

Un silence pesant s'installa dans la salle. Laignel ressentait l'inquiétude qui la saisissait chaque fois qu'elle découvrait un dossier remarquablement préparé. Elle savait respecter les adversaires compétents, même quand ils contrariaient ses intérêts.

Nicolas Blanchard fut le premier à rompre le silence.

— Comment est-ce possible ? Ces documents sont censés être classifiés.

— C'est la question que je me pose, répondit Élise Laignel. Soit nous avons une fuite dans nos services — ce qui serait extrêmement grave — soit ces documents ont été obtenus par d'autres voies. Archives familiales, fonds privés, peut-être même archives étrangères...

Mérieux prit des notes rapidement. L'hypothèse de la fuite interne le préoccupait. Dans un environnement où la confiance était la base de tout travail d'équipe, le soupçon pouvait empoisonner durablement les relations.

— Il faudra creuser la question. Madame Laignel, en attendant, pouvez-vous nous présenter la substance de leurs arguments ?

— Volontiers. Elle expliqua de manière détaillée de quoi il retournait.

Jean-Marc Roussel mesurait d'instinct les implications d'une attaque aussi méthodique.

— Ils n'y sont pas allés de main morte. Si leurs arguments sont fondés, nous risquons d'avoir un problème majeur sur les bras.

— C'est ce qui m'inquiète, approuva Mérieux. Monsieur Blanchard, du point de vue muséologique, quels sont les enjeux ?

Nicolas Blanchard ouvrit son propre dossier.

— Les enjeux sont considérables. Il s'agit de pièces emblématiques de nos collections. Leur disparition créerait des vides béants dans nos parcours d'exposition. Et symboliquement, ce serait un véritable désastre. Ces œuvres figurent sur nos brochures touristiques, nos cartes postales, nos catalogues internationaux...

Mérieux se massa les tempes. Il sentait poindre l'une de ces migraines qui l'assaillaient dans les moments de tension.

— Sans compter les implications pour les autres musées occidentaux. Si nous cédon, cela créera un précédent que nos collègues britanniques, allemands, américains ne nous pardonneront jamais.

— Justement, intervint Jean-Marc Roussel, j'ai eu des échos informels de mes contacts à Londres et Berlin. Ils suivent le dossier de très près. Le British Museum vit un calvaire avec les marbres du Parthénon et les bronzes du Bénin. Si nous craquons sur Matsukata, ils redoutent une propagation en cascade.

Roussel exprimait là une préoccupation qui le tourmentait personnellement. Ayant consacré sa carrière aux échanges culturels internationaux, il voyait se profiler un monde où la méfiance remplacerait la coopération.

— Qu'est-ce que vous suggérez ? demanda Mérieux.

— Nous devons éviter de paraître céder à la pression. Mais en même temps, nous ne pouvons pas nous permettre une défaite. Il faut trouver une troisième voie.

Élise Laignel leva un sourcil sceptique.

— Laquelle ? Nos options sont limitées. Soit nous nous défendons pied à pied devant le Conseil, soit nous négocions en amont un accord transactionnel. Mais j'ai du mal à voir comment nous pourrions négocier sans reconnaître implicitement la validité de leurs revendications.

— Il y a peut-être une autre issue, suggéra Nicolas Blanchard. Nous pourrions proposer un partenariat culturel avec le Japon. Une façon d'honorer l'esprit de leurs revendications sans céder sur la propriété.

Blanchard s'accrochait à cette idée et refusait de voir s'effondrer ses idéaux de coopération culturelle internationale.

Mérieux nota l'idée.

— Intéressant. Mais cela ne résoudre pas le problème de fond. Si leurs arguments sont solides, le Conseil des droits de l'homme ne se contentera pas de demi-mesures.

— D'où l'importance d'une analyse poussée, insista Élise Laignel. Nous devons mobiliser nos meilleurs spécialistes pour décortiquer point par point leurs prétentions. Et surtout, nous devons découvrir comment ils ont eu accès à ces documents confidentiels.

Jean-Marc Roussel approuva.

— Et nous devons aussi préparer le terrain en amont. Je suggère de prendre contact discrètement avec l'ambassade du Japon à Paris. S'il y a une dimension politique derrière l'affaire, mieux vaut la traiter par les canaux officiels.

Mérieux consulta sa montre. Il éprouvait le besoin de reprendre le contrôle de la situation par l'action.

— Très bien. Voici comment nous allons procéder. Madame Laignel, je vous charge de coordonner notre réponse avec les services du ministère. Je veux une analyse exhaustive dans les quinze jours.

— Monsieur Blanchard, prenez contact avec les responsables du Louvre et d'Orsay. Nous avons besoin d'une évaluation muséologique complète et de tous les éléments disponibles sur ces acquisitions.

— Monsieur Roussel, sondez discrètement nos partenaires européens et nos contacts japonais. Je veux savoir s'ils ont eu vent de l'affaire et quelle est leur position.

Il se leva, signifiant la fin de la réunion.

— Nous nous retrouvons demain à la même heure pour un premier point d'étape. Et je le dis clairement : l'affaire est dorénavant notre priorité absolue. Tout le reste passe au second plan.

Le lendemain matin, Élise Laignel était à son bureau depuis sept heures. Elle avait passé la nuit à éplucher la jurisprudence internationale en matière de restitution culturelle, et ses conclusions n'avaient rien de rassurant. Sur sa table s'empilaient les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, les avis consultatifs de la Cour internationale de justice, et une impressionnante collection de décisions de tribunaux arbitraux internationaux. L'ensemble composait un tableau peu flatteur pour les thèses françaises traditionnelles.

Le téléphone de Laignel sonna. C'était Claire Fontaine, la sous-directrice du ministère.

— Élise ? J'ai reçu votre note ce matin. Pouvez-vous me résumer la situation en quelques mots ?

— Bonjour, Claire. En résumé, nous avons un gros problème. L'ONG qui nous attaque a des arguments beaucoup plus solides que nous l'estimions initialement.

— À ce point ?

— Hélas ! Ils ont identifié des points faibles que personne n'avait relevés. Et surtout, ils ont mis la main sur des documents que nous pensions à l'abri des regards indiscrets.

Fontaine accusait le coup avec la résignation de qui avait déjà vécu d'autres crises. Ancienne d'HEC, son expérience que les problèmes les plus graves étaient souvent ceux qu'on découvrait le plus tard.

— Il faut qu'on se voie rapidement. Pouvez-vous être à Paris cet après-midi ?

— Bien sûr. Dois-je préparer quelque chose ?

— Apportez tout ce que vous avez. Le ministre s'intéresse personnellement au dossier depuis ce matin. Et croyez-moi, ce n'est pas bon signe.

Élise Laignel raccrocha, perplexe. Que le ministre s'intéresse si vite au dossier signifiait soit qu'il avait eu des échos par d'autres canaux, soit que l'Élysée suivait le dossier. Dans les deux cas, la pression allait monter d'un cran. Elle connaissait suffisamment les mécanismes de l'État pour savoir que l'attention ministérielle transformait les dossiers les plus anodins en enjeux majeurs.

Son ordinateur sonna. Un message de Nicolas Blanchard. « *Élise, j'ai eu Claude Vatrín, le conservateur en chef d'Orsay, au téléphone ce matin. Il accepte de nous recevoir demain, mais il a eu l'air très ennuyé quand j'ai évoqué l'affaire Matsukata. Il a même parlé de « dossier sensible ». Je sens qu'il y a des choses qu'ils ne nous ont pas dites. NB* ».

Elle répondit immédiatement : « *Je monte à Paris cet après-midi pour voir Claire Fontaine. Pouvez-vous organiser la réunion avec Vatrín demain matin ? Et essayez de savoir s'il y a d'autres personnes qui pourraient nous éclairer sur les conditions d'acquisition. ÉL* ».

Au Louvre, une conversation téléphonique avait lieu dans le bureau de Francesca Bonini, conservatrice en chef du département des Arts d'Asie.

— Claude ? C'est Francesca. Je viens de recevoir un appel de la mission permanente à Genève. Ils veulent nous rencontrer au sujet des œuvres Matsukata.

— Ah, fit Claude Vatrín à l'autre bout du fil. J'attendais cet appel depuis que j'ai lu l'article dans *Le Monde* la semaine dernière. Tu t'en souviens de l'acquisition de 1958 ?

— Vaguement. C'était avant notre époque. Mais j'ai consulté nos archives hier soir après avoir lu l'article. Il y a des éléments... disons, troublants.

Bonini percevait ce malaise qui l'envahissait chaque fois qu'elle découvrait les errements de l'institution qu'elle servait. Fille

d'universitaires, élevée dans le culte de la vérité et de la probité, elle supportait mal les accommodements avec les faits.

— Du genre ?

— Des lettres de protestation de collectionneurs privés français qui affirmaient avoir des droits sur plusieurs pièces. Des expertises contestées. Et surtout, un rapport interne de 1959 qui évoque des « irrégularités » dans l'incorporation de ces œuvres au patrimoine national.

Claude Vatrín soupira.

— J'espérais qu'on pourrait taire certains côtés de cette affaire. Mais si une ONG a monté un dossier sérieux, nous n'aurons pas le choix.

— La question est : jusqu'où sommes-nous prêts à aller dans la transparence ? Ces œuvres représentent des pièces maîtresses de nos collections. Leur départ créerait des vides considérables.

— Je sais. Mais nous ne pouvons pas mentir aux autorités de tutelle. Si nous sommes interrogés, nous devons dire la vérité.

— Toute la vérité ?

Vatrín mesurait les implications de sa réponse.

— Francesca, nous sommes des conservateurs, pas des politiciens. Notre rôle est de préserver les œuvres et de les présenter au public, pas de couvrir les erreurs du passé. Si ces acquisitions sont entachées d'irrégularités, il vaut mieux que cela sorte maintenant plutôt que dans dix ans devant un tribunal international.

— Vous avez raison. Mais nous allons faire des mécontents.

— Probablement. Mais notre conscience sera sauve.

L'après-midi même, Élise Laignel prenait le TGV pour Paris. Durant le trajet, elle relut une dernière fois les arguments les plus problématiques du dossier de l'ONG.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères était en pleine effervescence lorsqu'elle arriva. Les couloirs bruissaient de

conversations à voix basse, et plusieurs collaborateurs qu'elle croisa évitèrent son regard. L'affaire Matsukata faisait l'objet de nombreuses spéculations. Laignel reconnaissait les signes avant-coureurs des crises administratives. Cette électricité particulière qui parcourt les couloirs quand un dossier sensible commence à faire des vagues.

Claire Fontaine l'attendait, accompagnée d'Olivier Lecomte, le chef du service des affaires culturelles multilatérales.

— Élise, merci d'être venue si vite. Olivier a passé la journée à éplucher nos archives internes et ses conclusions sont... préoccupantes.

Olivier Lecomte avait l'air épuisé. Il portait sur ses épaules le poids de révélations qu'il aurait préféré ne jamais faire.

— J'ai consulté tous les dossiers disponibles, y compris ceux qui n'ont jamais été versés aux Archives nationales. Et je dois vous dire que la situation est encore plus terrible que ce que nous pensions.

— Comment cela ? demanda Élise Laignel en s'installant.

— Pour commencer, il existe des documents qui n'auraient jamais dû sortir de nos coffres et qui se retrouvent entre les mains de l'ONG. Des télégrammes, des correspondances avec les services japonais...

Claire Fontaine l'interrompt.

— Vous avez une idée de la façon dont ils ont pu les obtenir ?

— Plusieurs hypothèses. Soit quelqu'un de l'intérieur les a transmis — ce qui serait dramatique —, soit ils proviennent d'archives privées.

— Et le fond ? Que disent ces documents ?

— Ils révèlent que les autorités françaises de l'époque avaient conscience du caractère discutable de l'appropriation. Il y a un télégramme de notre ambassadeur à Tokyo, en 1951, qui écrit :

« Les héritiers Matsukata contestent formellement notre droit de propriété sur la collection, et leurs arguments ne sont pas dénués de fondement ».

Élise Laignel sentit son estomac se nouer. L'information confirmait la faiblesse de la position française.

— Et qu'a répondu Paris ?

— Le Quai d'Orsay a donné instruction de *« maintenir fermement nos positions sans entrer dans des discussions de détail qui ne pourraient que compliquer la situation »*.

— Ce qui signifie que nous ne pourrons pas plaider la bonne foi. Si ces documents ne sont pas douteux, ils démontrent que la France savait qu'elle était dans son tort.

— Ce n'est tout, continua Olivier Lecomte. J'ai trouvé un mémorandum interne de 1958, rédigé par nos services, qui recommandait de *« régulariser au plus vite la situation de ces œuvres par voie législative pour éviter d'éventuelles contestations ultérieures »*. L'ordonnance de 1958, qui était de nature réglementaire, n'était donc pas un acte administratif de routine, mais bien une tentative de couvrir précipitamment une appropriation douteuse.

Élise Laignel ferma les yeux quelques secondes. Elle mesurait l'effondrement de la défense qu'elle devrait construire.

— Nous allons avoir le plus grand mal à justifier nos positions.

— C'est un euphémisme, approuva Claire Fontaine. La question est : que faisons-nous ?

— Nous avons plusieurs options, réfléchit Élise Laignel à haute voix. Première possibilité, nous nous défendons avec acharnement en espérant que le Conseil ne donnera pas suite à la communication. Mais vu la documentation dont dispose l'ONG, c'est peu probable.

— Deuxième possibilité ? demanda Olivier Lecomte.

— Nous négocions en amont un accord transactionnel. Nous reconnaissons implicitement les droits des héritiers, mais nous

trouvons une solution qui permet de sauver la face. Prêts de longue durée, expositions itinérantes, partenariat culturel...

— Et la troisième ? demanda Claire Fontaine.

— La plus radicale, nous reconnaissons nos erreurs et nous restituons les œuvres. Cela nous ferait mal sur le moment, mais cela pourrait nous épargner une condamnation internationale qui serait encore plus dommageable.

Fontaine secoua la tête avec fermeté. Son instinct lui soufflait que certaines options n'étaient tout simplement pas envisageables :

— Il faut que j'en réfère au ministre. La décision dépasse largement notre niveau de compétence. Élise, pouvez-vous préparer une note de synthèse pour demain matin ? Tous les éléments, sans rien cacher.

— Bien sûr. Mais je dois vous prévenir. Si nous choisissons la confrontation, nous risquons de perdre. Et si nous perdons, les conséquences dépasseront largement le cas français.

Olivier Lecomte approuva.

— Élise a raison.

— D'où l'importance de bien préparer notre stratégie, conclut Claire Fontaine. Il faut que nous soyons irréprochables sur tous les plans : légal, diplomatique, et communicationnel.

Le lendemain, Claude Vatrín accueillait Nicolas Blanchard et Élise Laignel au musée d'Orsay. Il était nerveux, ses mains trahissant une agitation qu'il s'efforçait de masquer. Vatrín avait consacré sa vie à servir l'art, découvrant sur le tard que cette noble mission s'accommodait d'angles morts qu'il préférait ignorer.

— Monsieur Vatrín, commença Nicolas Blanchard, nous avons besoin de votre expertise sur les circonstances exactes d'acquisition des œuvres Matsukata conservées dans vos collections.

— Écoutez, je vais être franc avec vous. Cette affaire me met mal à l'aise depuis des années. Quand j'ai pris mes fonctions en 2018, j'ai voulu faire le point sur toutes nos acquisitions d'après-guerre, et le cas Matsukata m'est directement apparu comme problématique.

— Problématique en quel sens ?

— D'abord, les conditions d'acquisition elles-mêmes. En 1944, nous avons récupéré ces œuvres dans les caves du Musée Rodin où elles étaient stockées depuis le début de la guerre.

— Vous voulez dire qu'on a fait du self-service ? s'étonna Nicolas Blanchard.

— C'est un peu caricatural, mais pas entièrement faux. Les services des Domaines ont établi des listes, mais sans expertise sérieuse ni vérification des provenances. Il faut dire que l'époque n'était pas à la minutie administrative.

Claude Vatrin se dirigea vers son coffre-fort et en sortit un dossier poussiéreux.

— Et puis il y a eu des contestations dès 1946. J'ai retrouvé des lettres de marchands d'art parisiens qui affirmaient avoir des droits sur certaines pièces. Ils prétendaient les avoir achetées à Matsukata avant la guerre, avec des contrats en bonne et due forme.

— Qu'est-ce qui s'est passé ? demanda Élise Laignel.

— Les autorités de l'époque ont balayé ces revendications d'un revers de main. Officiellement, tous les biens de Matsukata étaient considérés comme « biens ennemis » et donc saisissables.

Il ouvrit le dossier et en sortit plusieurs lettres jaunies.

— Tenez, regardez cette correspondance de 1947 entre notre directeur de l'époque et le ministère de la Culture. Notre directeur écrivait : « *Ces acquisitions pourraient faire l'objet de contestations ultérieures si des héritiers se manifestaient avec des preuves solides.* »

Nicolas Blanchard pâlit. Il découvrait que l'institution qu'il servait avec dévouement reposait sur des fondations moins nobles qu'il ne l'avait imaginé.

— Et le ministère a répondu quoi ?

— Qu'il fallait « *régulariser la situation au plus vite pour éviter tout ennui* ».

Élise Laignel mesurait l'importance de ces révélations pour la suite de la procédure.

— Monsieur Vatrín, accepteriez-vous de témoigner de ces éléments si nous étions amenés à nous défendre devant une instance internationale ?

Il hésita, pesant ses mots avec soin.

— Écoutez, mon rôle n'est pas de défendre coûte que coûte les positions de l'État français. C'est de préserver l'intégrité scientifique et déontologique du service que je dirige. Si vous me posez la question officiellement, je répondrai selon ma conscience.

— Ce qui signifie ?

— Ce qui signifie que je dirai la vérité sur les conditions d'acquisition de ces œuvres, même si cette vérité ne sert pas les intérêts de la France. Je ne peux pas mentir sur des faits avérés.

Nicolas Blanchard et Élise Laignel échangèrent un regard entendu. Ils venaient de réaliser qu'ils ne pourraient pas compter sur la solidarité inconditionnelle des conservateurs. L'intégrité de Vatrín compliquait singulièrement leur tâche.

— Il y a autre chose, reprit Vatrín après avoir hésité. Francesca Bonini, au Louvre, a découvert hier des éléments encore plus embarrassants dans ses propres archives.

— Quel genre d'éléments ? demanda Élise Laignel.

— Des expertises de 1959 qui remettaient en question l'authenticité de certaines attributions. Apparemment, dans la précipitation de 1944, nos prédécesseurs ont attribué à des

maîtres célèbres des œuvres qui étaient en réalité des copies ou des œuvres d'atelier.

Nicolas Blanchard se redressa brusquement. Il éprouvait une forme de vertige devant l'effondrement progressif de ses certitudes.

— Vous voulez dire que nous nous sommes battus pour garder des faux ?

— Pas des faux, mais des œuvres dont la valeur artistique et marchande était largement surévaluée. Il y a notamment un prétendu « Van Gogh » qui est probablement une œuvre de l'École de Pont-Aven, et un « Cézanne » qui pourrait être un pastiche du début du XX^e siècle.

Élise Laignel nota furieusement, mesurant les implications de ces révélations.

— Ces expertises ont-elles été transmises aux autorités de tutelle à l'époque ?

— C'est là que cela devient sincèrement gênant. D'après ce que nous avons reconstitué, ces rapports ont été enterrés pour éviter le scandale. Imaginez la polémique si l'opinion publique avait appris que l'État français s'accrochait à des œuvres d'une origine douteuse !

— Et maintenant ? Ces rapports existent toujours ?

— Francesca les a retrouvés dans les archives du département. Ils n'ont jamais été versés aux Archives nationales.

Nicolas Blanchard se prit la tête dans les mains.

— Non seulement nous risquons de perdre sur le plan légal, mais en plus nous allons passer pour des imbéciles qui se sont cramponnés pendant des années à des œuvres de seconde zone.

— Je subodore que ce ne soit le cas pour certaines œuvres, confirma Claude Vattrin. Heureusement, les trois Monet, la « Chambre à Arles » de Van Gogh et les deux Renoir sont

authentiques, ça au moins c'est sûr. Mais cela ne change rien au problème de fond.

Élise Laignel rangea son carnet.

— Monsieur Vatrin, accepteriez-vous de nous transmettre copie de tous ces documents ? Nous en avons besoin pour préparer notre défense.

— Bien sûr. Mais je vous préviens. Si l'affaire éclate publiquement, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réévaluation complète de nos collections d'après-guerre. Et cela risque de révéler bien d'autres problèmes.

De retour à Genève le soir même, Élise Laignel convoqua illico une réunion d'urgence. Laurent Mérieux, Nicolas Blanchard et Jean-Marc Roussel se retrouvèrent dans la salle de conférence, mais l'atmosphère était bien différente de celle de la veille. Les révélations parisiennes avaient jeté un froid sur toute l'équipe.

— Je pense que nous devons faire le point sur la situation telle qu'elle se présente après les consultations de ces dernières quarante-huit heures. Madame Laignel, voulez-vous nous résumer où nous en sommes ?

— La situation est encore pire que ce que nous redoutions initialement. Non seulement l'ONG dispose de documents compromettants que nous pensions confidentiels, mais nos propres conservateurs ne sont pas disposés à nous soutenir inconditionnellement. Et comme si cela ne suffisait pas, ils ont découvert des éléments qui affaiblissent considérablement notre position.

Elle ouvrit son dossier avec la précision de la juriste habituée aux dossiers difficiles.

— D'abord, les autorités françaises de l'époque savaient que l'appropriation était douteuse. Les archives le prouvent noir sur blanc. Ensuite, il y a eu des contestations dès 1946 que nous

avons délibérément ignorées. Enfin, des œuvres que nous défendons bec et ongles ne sont même pas authentiques.

Jean-Marc Roussel ne put s'empêcher d'intervenir. Il appréhendait les implications de ces révélations.

— Mon Dieu ! Comment nos prédécesseurs ont-ils pu créer un tel imbroglio ?

— Il faut replacer les choses dans leur contexte, tempéra Mérieux. Nous sortions de la guerre, l'administration était désorganisée, les priorités étaient ailleurs. Mais les décisions prises à l'époque nous posent aujourd'hui des problèmes insolubles.

Mérieux se leva, cherchant dans le mouvement un exutoire à sa frustration.

— Il faut que nous nous projetions. Au-delà du cas spécifique des œuvres Matsukata, c'est tout notre modèle de diplomatie culturelle qui est en question. Sommes-nous prêts à le remettre en cause ?

— Justement, intervint Élise Laignel, j'ai reçu ce matin un appel de notre homologue britannique. Le Foreign Office suit l'affaire. Ils redoutent qu'un précédent défavorable ne relance d'autres revendications.

— Qu'est-ce qu'ils suggèrent ?

— Une coordination européenne de notre défense. L'idée serait de présenter un front uni devant le Conseil des droits de l'homme, avec des arguments harmonisés entre tous les pays concernés.

— Cela pourrait être efficace. Mais cela risque de ressembler à un complot des anciennes puissances coloniales contre les pays dépossédés de leur patrimoine.

— C'est le risque, approuva Mérieux. Nous devons trouver un équilibre entre solidarité occidentale et respect des revendications fondées.

— J'ai peut-être une idée, suggéra Nicolas Blanchard. Pourquoi ne pas proposer la création d'un fonds international de restitution culturelle ? Les pays occidentaux contribueraient financièrement à un mécanisme qui permettrait de dédommager les pays spoliés tout en gardant les œuvres dans leurs collections actuelles.

Élise Laignel secoua la tête. Son réalisme l'amenait à rejeter les solutions qui évitaient le fond du problème.

— C'est intéressant en théorie, mais cela ne résoudrait pas le problème de fond. Si nos adversaires ont raison sur le droit, ils ne se contenteront pas d'une indemnisation financière.

— Surtout que dans le cas japonais, l'argent n'est pas le problème, ajouta Jean-Marc Roussel. Le Japon pourrait facilement racheter ces œuvres aux prix du marché s'il s'agissait d'une transaction commerciale. Non, il y a clairement une dimension symbolique et politique.

Roussel exprimait là une vérité que ses collègues peinaient à accepter.

Mérieux consulta sa montre. Il éprouvait le besoin de reprendre le contrôle par la planification.

— Une décision s'impose à nous. Nous n'avons pas le temps de nous attarder sur des solutions hypothétiques. Voici ce que je propose : nous préparons simultanément les trois options. Défense maximale, négociation transactionnelle, et reconnaissance d'erreur avec restitution. En parallèle, je vais sonder les réactions à Paris et auprès de nos partenaires européens.

— Et qui prend la décision finale ? demanda Nicolas Blanchard.

— Ce ne sera pas nous, en tout cas. Un cas de cette importance remonte nécessairement au niveau ministériel, voire à l'Élysée. Notre rôle est de préparer les éléments et de présenter les options de façon objective.

Élise Laignel referma ses dossiers.

— Dans ce cas, au travail. J'ai quinze jours pour monter une défense irréfutable, même si je n'y crois pas vraiment.

— Et moi, je vais préparer les éléments d'une négociation transactionnelle, ajouta Nicolas Blanchard. On ne sait jamais, l'ONG sera peut-être sensible à nos arguments.

— Quant à moi, conclut Jean-Marc Roussel, je vais sonder discrètement l'état d'esprit japonais. Si nous pouvons régler le litige par les canaux traditionnels, ce sera bien mieux qu'un conflit à l'issue hasardeuse.

Pendant que l'équipe genevoise préparait sa défense, d'autres acteurs s'activaient. À Paris, Claire Fontaine multipliait les consultations discrètes avec les plus hautes autorités de l'État, cherchant une ligne directrice dans un dossier qui échappait à tout contrôle.

Le bureau du conseiller de l'Élysée était plongé dans la pénombre lorsqu'elle y fut reçue, un mercredi soir de la mi-avril. Arnaud Prigent, ancien ambassadeur devenu l'un des proches collaborateurs du Président, l'accueillit avec une gravité de circonstance.

— Claire, je vous remercie d'être venue si tard. L'affaire Matsukata commence à faire des remous jusqu'ici. Le Président s'y intéresse personnellement depuis qu'il a reçu un appel du Premier ministre japonais hier matin.

Claire Fontaine sentit son pouls s'accélérer. Elle mesurait la dimension que prenait le dossier.

— Le Premier ministre a contacté directement l'Élysée ?

— Officiellement, c'était un appel de courtoisie pour préparer le sommet du G7 de juin. Mais le Premier ministre a glissé une allusion à « *certain contentieux qui mériteraient d'être résolus dans un esprit de coopération mutuelle* ». Message reçu cinq sur cinq.

— Autrement dit, Tokyo fait du chantage ?

— C'est plus subtil que cela. Ils nous font admettre qu'une solution négociée serait préférable à un affrontement public. Et ils ont probablement raison.

Arnaud Prigent ouvrit un dossier marqué « Confidentiel Défense ». Son regard exprimait la lassitude de quelqu'un qui doit gérer les conséquences d'erreurs commises bien avant son arrivée.

— J'ai fait faire une évaluation par nos services de renseignement sur l'ONG « Retour et Restitutions ». Les conclusions sont... éclairantes.

— Dans quel sens ?

— L'organisation est française et ses dirigeants sont honorables. Mais elle a reçu des financements importants d'une fondation culturelle japonaise liée au gouvernement de Tokyo. Pas illégal, mais révélateur.

Claire Fontaine nota mentalement l'information. Elle devinait que l'affaire dépassait le cadre d'une simple revendication associative.

— Cela confirme ce que nous soupçonnions. Il y a vraisemblablement une dimension politique derrière tout cela.

— Cela change complètement la donne. Nous ne sommes plus face à une revendication d'ONG, mais peut-être face à une manœuvre japonaise. Ce qui peut d'ailleurs être une opportunité.

— Comment cela ?

— Si Tokyo veut négocier, nous pouvons élargir les discussions au-delà du seul cas Matsukata. Relations commerciales, coopération technologique, projets culturels... Il y a sûrement moyen que cette crise soit une occasion de rapprochement.

Prigent exprimait là cette vision élyséenne qui consiste à faire chaque difficulté en instrument de grandeur nationale.

— Cela suppose que nous soyons prêts à faire des concessions substantielles sur le dossier culturel.

— C'est la question que le Président m'a demandé d'étudier. Jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour préserver nos relations avec le Japon ? Et quelles seraient les conséquences sur nos relations avec nos autres partenaires ?

— Nos alliés européens ne nous pardonneraient pas de lâcher prise sans les consulter.

— D'où l'importance de la coordination que vous préparez avec Londres et Berlin. Si nous bougeons, il faut que ce soit ensemble. Claire, je vais être direct avec vous. Le Président n'est pas favorable à une restitution des œuvres. Mais nos collections nationales ne valent sûrement pas une crise avec le Japon. C'est là que votre rôle devient crucial. Il faut trouver une formulation qui permette de satisfaire les Japonais sans créer un précédent dangereux. Prêts de très longue durée, coopération muséologique renforcée, reconnaissance symbolique des droits... Il doit bien y avoir une solution créative.

Fontaine mesurait la complexité de sa mission. Elle devait concilier des exigences contradictoires avec les moyens limités dont elle disposait.

— J'ai besoin de savoir quelles sont les limites que nous nous fixons. Sommes-nous prêts à envisager une restitution si aucune autre solution n'est trouvée ?

— Non, une restitution est totalement exclue.

L'affirmation de Prigent claquait comme un couperet, révélant les lignes rouges que l'Élysée ne franchirait sous aucun prétexte.

Pendant ce temps, Jean-Marc Roussel menait ses propres consultations discrètes. Ancien diplomate en poste à Tokyo, il avait gardé de nombreux contacts dans les milieux gouvernementaux et culturels japonais. Son carnet d'adresses allait s'avérer précieux pour cerner les véritables enjeux de l'affaire. Il avait donné rendez-vous à Kyotaka Yamagata, attaché culturel à l'ambassade du Japon à Paris, dans un petit restaurant japonais discret du 7^e arrondissement. Ils s'étaient connus dix ans

plus tôt lors d'une exposition sur l'art japonais au Petit Palais, et avaient gardé des relations amicales. Cette relation personnelle permettait des échanges plus francs que ne l'autorisaient habituellement les canaux officiels.

— Kyotaka, merci d'avoir accepté de me voir dans des circonstances aussi... particulières.

— Jean-Marc, vous savez bien que nos relations personnelles dépassent les contingences. Mais le moment est délicat.

Ils commandèrent en japonais — une habitude que Jean-Marc avait gardée de ses années tokyoïtes — puis abordèrent prudemment le sujet qui les occupait. Roussel appréciait ces moments où la diplomatie retrouvait sa dimension humaine.

— Cette affaire Matsukata... Vous êtes au courant, bien sûr ?

— Difficile de l'ignorer. Elle fait les gros titres de la presse japonaise depuis une semaine. Et pas en bien pour les relations franco-japonaises, je dois dire.

Jean-Marc Roussel sirota son thé, savourant ce rituel qui l'aidait à retrouver l'état d'esprit nécessaire aux négociations ardues.

— Quelle est la position officielle de votre gouvernement ?

— Officiellement ? Nous n'avons aucune position. Il s'agit d'une initiative privée d'une ONG française, et nous n'avons pas à nous en mêler.

— Et officieusement ?

Kyotaka Yamagata sourit.

— Officieusement, tout le monde sait que la collection représente un symbole important pour notre pays. Matsukata était l'un de nos grands mécènes culturels, et voir ses œuvres dispersées dans des musées étrangers a toujours été douloureux pour l'opinion publique japonaise.

— Au point de créer un incident ?

— Personne ne souhaite un incident. Mais l'opinion publique japonaise est très sensible aux questions de patrimoine culturel. Si l'affaire devait mal tourner, cela pourrait affecter nos relations. Jean-Marc Roussel posa ses baguettes. Il sentait qu'il fallait aller au fond des choses.

— Parlons franchement. Que faudrait-il pour obtenir un règlement amiable ?

— Il faudrait que la France reconnaisse, au moins symboliquement, que l'appropriation de 1944 était... disons, discutable. Pas nécessairement illégale, mais discutable.

— Et ensuite ?

— Ensuite, il faudrait trouver une solution qui permette au Japon de retrouver un lien avec ce patrimoine. Pas forcément une restitution immédiate, mais au moins une perspective à moyen terme.

— De quel type ?

— Je pense à la création d'un centre culturel franco-japonais... des prêts à long terme... Les possibilités ne manquent pas si les deux parties font preuve de créativité.

Jean-Marc Roussel nota mentalement ces propositions. Il mesurait la marge de manœuvre qui existait encore pour une solution négociée.

— Et si la France refusait toute concession ? Si nous nous contentions de nous défendre sur le plan des textes ?

Le visage de Kyotaka Yamagata se durcit imperceptiblement. Roussel reconnaissait ce changement d'expression qu'il avait souvent observé chez ses interlocuteurs japonais quand ils évoquaient des questions touchant à leur dignité nationale.

— Ce serait regrettable. Pour nos relations bilatérales, mais aussi pour l'image internationale de la France. L'opinion publique mondiale est de plus en plus sensible aux questions de restitution culturelle.

— Vous pensez à d'autres contentieux similaires ?

— Évidemment. Si la France faisait de l'obstruction systématique sur ces questions, cela pourrait encourager d'autres pays à radicaliser leurs revendications. L'Égypte pour les antiquités, l'Afrique pour les arts premiers, la Grèce pour ses marbres... Vous pourriez vous retrouver sur la défensive partout à la fois.

C'était ce que redoutaient les autorités françaises : l'effet domino. Jean-Marc Roussel changea de sujet, cherchant à évaluer la portée de la mobilisation japonaise.

— Et du côté de votre opinion publique ? Comment l'affaire est-elle perçue ?

— Il y a un vrai soutien populaire aux revendications de restitution. Les Japonais considèrent que leur patrimoine culturel a été massivement pillé au cours du XXe siècle, d'abord par les puissances occidentales, puis pendant la guerre. Récupérer la collection Matsukata serait perçu comme une forme de justice.

En quittant le restaurant, Jean-Marc Roussel avait une vision plus claire des enjeux. Le Japon n'était pas dans une logique de confrontation, mais il ne reculerait pas non plus. Il fallait trouver une solution qui permette aux deux pays de sauver la face.

Parallèlement aux consultations franco-japonaises, une intense activité se développait entre les capitales européennes. L'affaire Matsukata n'était plus seulement un contentieux franco-japonais, mais un test de la solidarité occidentale face aux revendications de restitution culturelle.

À Londres, le Foreign Office avait organisé une réunion avec les représentants français, allemands et italiens. La salle de conférence du ministère britannique des Affaires étrangères, avec ses boiseries victoriennes et ses portraits d'anciens ministres, offrait un cadre approprié à ces discussions entre vieilles nations coloniales. L'architecture elle-même rappelait une époque où les

questions de légitimité culturelle ne se posaient pas avec la même acuité.

Sir William Pemberton, sous-secrétaire d'État chargé des affaires culturelles, présidait la séance. Il transformait les crises en opportunités de coopération, talent qui faisait de lui un interlocuteur apprécié dans les milieux diplomatiques européens.

— Nous sommes réunis pour discuter d'un dossier qui nous concerne tous, même s'il ne vise directement que nos amis français.

Claire Fontaine, qui représentait la France, acquiesça.

— Nous vous remercions d'avoir pris l'initiative de cette concertation. L'affaire Matsukata dépasse les seuls intérêts français.

— Pouvez-vous nous faire un point de situation ? demanda Hans Mueller, le représentant allemand.

Mueller était de ces diplomates allemands formés dans la gestion des contentieux mémoriels. Son pays avait acquis une expertise particulière dans le traitement des questions de restitution, expérience qui lui donnait une légitimité particulière dans ce type de discussions.

— La situation est préoccupante. L'ONG qui nous attaque dispose d'arguments solides. Nos chances de l'emporter sont minces.

Giuseppe Bianchi, le délégué italien, s'adressa à ses interlocuteurs.

— Et si vous perdez, quelles seraient les conséquences pour le reste d'entre nous ?

— Un précédent très fâcheux, répondit Claire Fontaine sans détour. Toutes vos collections d'origines douteuses pourraient faire l'objet de revendications similaires.

Sir William Pemberton joignit les mains.

— C'est ce que nous redoutons. Si l'ONU créait un précédent en faveur des restitutions, nous serions submergés de demandes.

Hans Mueller approuva vigoureusement. Son expérience allemande lui donnait une vision aigüe des risques.

— L'Allemagne aussi est exposée. Nos musées regorgent d'œuvres acquises dans des circonstances que l'on peut aujourd'hui qualifier d'ambiguës. Si le droit international évoluait vers un principe général de restitution, nous serions dans une situation inconfortable.

— Sans compter l'aspect financier, ajouta Giuseppe Bianchi. Indemniser tous les pays spoliés coûterait des milliards d'euros aux États européens.

Claire Fontaine saisit l'occasion de proposer la coordination qu'elle était venue chercher.

— C'est pourquoi nous avons besoin d'être coordonnés. Si nous présentons un front uni, nous aurons plus de chances de préserver le statu quo.

— Que proposez-vous concrètement ?

— D'abord, une harmonisation de nos argumentaires. Nous devons tous défendre les mêmes principes : prescription acquisitive, bonne foi des acquisitions, intérêt public des collections...

— Ensuite ? demanda Hans Mueller.

— Une concertation permanente sur tous les dossiers de restitution. Si l'un d'entre nous est attaqué, les autres apportent leur soutien et leurs arguments.

Giuseppe Bianchi secoua la tête.

— C'est un peu théorique. Dans le cas japonais, par exemple, que pourrions-nous faire concrètement ?

Claire Fontaine avait préparé sa réponse.

— Vous pourriez déposer des observations tierces devant le Conseil des droits de l'homme, expliquant que les revendications

de l'ONG menacent l'équilibre international des échanges culturels. Cela donnerait plus de poids à notre défense.

Sir William Pemberton parut intéressé. Il mesurait l'habileté de la proposition française.

— C'est envisageable. Mais en échange, la France devrait-elle s'engager à nous soutenir si nous étions nous-mêmes attaqués sur les marbres du Parthénon ou d'autres contentieux ?

— Absolument. C'est la solidarité européenne.

Giuseppe Bianchi se montra dubitatif. Son expérience l'avait rendu méfiant envers les beaux discours sur la coopération internationale.

— Le problème, c'est que personne ne sera dupe. Tout le monde pensera que nous nous serrons les coudes pour éviter de rendre nos trésors artistiques.

Sir William Pemberton conclut la séance avec la retenue britannique habituelle.

— Je pense que nous sommes d'accord. Nous avons intérêt à coordonner nos positions sur ces questions de restitution culturelle. Mais il faudra être très habiles dans la mise en œuvre pour éviter de paraître corporatistes.

— Nous allons préparer un projet de déclaration commune sur l'importance de préserver l'intégrité des collections publiques européennes, proposa Claire Fontaine. Vous pourrez nous faire part de vos observations dans les prochains jours.

En quittant Londres, Claire Fontaine avait la conviction d'avoir obtenu un soutien de ses partenaires européens. Mais elle savait aussi que ce soutien risquait de se révéler bien fragile si l'affaire Matsukata tournait mal pour la France. Les solidarités européennes résistaient peu aux épreuves de force.

De retour à Paris, elle fut convoquée d'urgence au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Bernard Vallier, directeur de cabinet du ministre, était un haut fonctionnaire madré. Il savait identifier les dossiers dangereux avant même qu'ils n'exploient, talent qui lui avait permis de survivre aux alternances politiques.

— Claire, asseyez-vous. J'ai reçu ce matin trois coups de téléphone. D'abord l'Élysée, qui s'impatiente. Ensuite mon homologue japonais, qui ne m'a pas caché que Tokyo attendait des gestes de notre part. Enfin le Louvre, qui s'inquiète des répercussions sur nos autres collections.

Claire Fontaine sortit ses dossiers. Elle percevait dans le comportement de Vallier les signes avant-coureurs d'une montée de pression qui compliquerait singulièrement sa mission.

— Monsieur le directeur de cabinet, la situation exige de la prudence. Mais nous avons identifié plusieurs options.

Elle exposa à Bernard Vallier les trois options suggérées par Élise Laignel : défense maximale, négociation transactionnelle ou reconnaissance d'erreur avec restitution. Vallier l'écoutait avec attention. Il savait que les décisions prises dans les prochaines heures engageraient durablement la position française.

— Cette troisième option est politiquement impensable. L'Élysée s'y oppose formellement. Imaginez la réaction de l'opinion publique si nous annonçons que nous rendons au Japon des chefs-d'œuvre de nos musées nationaux ! L'opposition nous tomberait dessus à bras raccourcis.

Vallier exprimait là les contraintes qui pesaient sur toute l'affaire. Il avait une aptitude à anticiper les réactions de l'opinion publique qui faisait de lui un conseiller écouté.

— Je comprends. Mais il faut aussi penser aux conséquences à long terme. Si nous perdons après avoir fait de l'obstruction, notre image internationale en pâtira durablement.

— Quelle est votre recommandation personnelle ?

Claire Fontaine hésita quelques secondes. Elle mesurait que sa réponse orienterait l'ensemble de la stratégie française.

— La négociation transactionnelle avec l'ONG. Nous avons encore une fenêtre de tir pour trouver un accord honorable. Si nous attendons trop, nous risquons de nous retrouver dos au mur.

— Et nos partenaires européens ? Accepteront-ils que nous lâchions prise ?

— Ils préféreront une solution négociée à une défaite retentissante. Si nous trouvons une approche créative qui préserve l'essentiel tout en satisfaisant les Japonais, ils s'en accommoderont.

Bernard Vallier décrocha son téléphone et appela directement le ministre. Il lui exposa la situation dans le détail. Au bout de dix minutes, la conversation était terminée. Bernard Vallier s'adressa alors à Claire Fontaine avec une expression qui ne laissait place à aucune ambiguïté.

— Le ministre a été formel. Les ordres viennent d'en haut. La situation a évolué. Pour le Président, il n'est pas question de négocier quoi que ce soit avec l'ONG et encore moins de restituer les œuvres. Il ne reste donc que la première option : défense maximale. C'est clair ?

— Très clair, monsieur le directeur de cabinet.

Fontaine accusait le coup. Elle voyait s'évanouir ses derniers espoirs de solution arrangée.

— Et tenez-moi informé, je ne peux pas me permettre de surprises.

La voie contentieuse ayant désormais été privilégiée, tous les protagonistes s'attelèrent à peaufiner la défense de la France. Paradoxalement, cette clarification fit baisser la pression. Les serviteurs de l'État français retrouvaient un terrain familier. Celui de la défense acharnée des positions nationales, quelles qu'en soient les faiblesses intrinsèques.

Le droit n'étant pas une science exacte, mais une simple technique, il suffisait de démonter un à un les arguments de l'ONG. L'administration française excellait dans ce type d'exercice.

Mais dans le même temps, un autre projet avançait dans les couloirs du pouvoir, projet qui allait révéler toute la complexité des calculs gouvernementaux..

CHAPITRE 10 : L'IMPASSE LÉGISLATIVE

Paris, ministère de la Culture, 15 juillet 2025

Rue de Valois, les bureaux étouffaient. Un été particulièrement chaud s'acharnait sur Paris, et même les vieux murs du XVII^e siècle n'arrivaient plus à maintenir la fraîcheur.

Dans l'imposant bâtiment, l'activité battait son plein. Les couloirs résonnaient du cliquetis des talons sur le parquet ancien, ponctué par le froissement des dossiers et le murmure incessant des conversations téléphoniques. On préparait une réforme. Pas n'importe laquelle. Depuis le fameux discours du Président à Ouagadougou le 28 novembre 2017, l'administration française planchait sur un engagement qui avait fait du bruit. « *Je ne peux pas accepter qu'une large part du patrimoine culturel de plusieurs pays africains soit en France* », avait lâché le Président de la République devant la jeunesse africaine.

Un coup de tonnerre. Les milieux muséaux avaient sursauté, les diplomates avaient grimacé, les juristes s'étaient précipités sur leurs codes. Les uns y voyaient du génie, une vision audacieuse capable de redéfinir les rapports postcoloniaux ; les autres n'y décelaient que de la démagogie pure, un coup de communication sans lendemain. Peu importait. Le cap était fixé, les services de l'État allaient devoir suivre.

Alors ils avaient suivi. Des années de réflexions interminables, de consultations avec tout ce que le pays comptait de spécialistes du patrimoine, de négociations à n'en plus finir. Le tout pour accoucher d'un cadre législatif minimal, épuré de ses aspérités les plus dérangeantes. Après les deux lois-cadres précédentes sur les spoliations antisémites et la restitution des restes humains, ce projet de loi sur les restitutions aux États venait boucler la boucle. Une approche qui permettait de cocher toutes les cases sans bouleverser l'ordre établi.

L'affaire Matsukata était devenue secondaire depuis que la voie contentieuse avait été choisie. Du moins c'est ainsi que certains responsables la percevaient. L'ONG Retour et Restitutions avait certes réussi à faire du bruit avec sa procédure onusienne, mais les services compétents avaient repris confiance. Leurs positions étaient solides, leurs arguments ciselés.

Au cinquième étage du ministère, une réunion de travail avait été convoquée dans la salle de conférence. Il fallait faire le point sur l'état d'avancement du projet de loi et voir comment il s'articulait avec les contentieux en cours. La table ovale brillait sous les néons, entourée des portraits solennels des anciens ministres qui semblaient observer avec bienveillance de nouveaux serviteurs de l'État.

Antoine Delacroix présidait. Le directeur de cabinet avait sorti son costume d'été en lin beige et sa cravate claire, concession vestimentaire aux températures qui n'entamait en rien sa prestance naturelle.

L'engagement présidentiel de Ouagadougou ? Une contrainte à gérer, rien de plus. Son habileté consistait à donner l'illusion de l'ambition révolutionnaire tout en préservant l'essentiel des équilibres établis.

— Mes chers collègues, nous sommes réunis pour faire le point sur l'aboutissement de l'un des chantiers les plus importants de ce quinquennat en matière culturelle. Le projet de loi que la ministre a présenté hier constitue l'application directe des engagements pris par le Président à Ouagadougou en novembre 2017. Nous créons une dérogation à la règle d'inaliénabilité pour les œuvres qui ont fait l'objet d'appropriations illicites entre 1815 et 1972. Cela répond à la volonté présidentielle de renouveler nos relations avec nos partenaires africains sur des bases plus équitables.

L'évocation du discours de Ouagadougou fit son petit effet autour de la table. Tout le monde se souvenait. Ce n'était pas juste une réforme administrative de plus, c'était l'incarnation

d'une vision qui était supposée moderniser durablement l'approche française des questions patrimoniales internationales.

Henri Ravanel prit la parole. Le conseiller, normalien, agrégé de droit public, avait supervisé la rédaction du projet de loi en coordination avec le Conseil d'État et les services du Premier ministre. Il incarnait la quintessence de l'intellectuel de pouvoir, nourri aux meilleures écoles de la République et rompu aux finesses du droit constitutionnel. Ravanel possédait ce mélange d'érudition et d'opportunisme qui caractérise l'élite française. Son projet de loi constituait pour lui un chef-d'œuvre d'équilibre, une démonstration de son savoir-faire dans l'art de satisfaire les contradictions. Qu'importe si le résultat final vidait l'engagement présidentiel de sa substance, l'essentiel résidait dans l'élégance du raisonnement.

— Monsieur le directeur de cabinet, ce projet de loi est remarquable.

Ravanel adorait ce moment. Après des mois à examiner les textes et à négocier chaque virgule avec une armée de juristes tatillons, après avoir survécu aux réunions interministérielles où chacun défendait son pré carré, il pouvait enfin présenter son bébé.

— Le périmètre géographique que nous avons retenu permet de traiter l'ensemble des problématiques de restitution aux États. Nos partenaires africains, bien sûr, mais également tous les autres pays qui pourraient réclamer des œuvres relevant de leur patrimoine national. L'Égypte, la Grèce, l'Italie, l'ensemble du bassin méditerranéen... Notre approche se veut universaliste.

Il se pencha sur le texte.

— La période retenue, de 1815 à 1972, correspond aux appropriations les plus contestables de notre passé, depuis les conquêtes napoléoniennes jusqu'à l'entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO de 1970. Nous avons construit un instrument moderne et efficace qui va permettre de traiter de manière cohérente l'ensemble des revendications étatiques.

Delacroix hocha la tête avec approbation. La présentation tenait la route, sur le papier en tout cas. Restait à voir comment elle résisterait à l'épreuve du terrain et aux pressions politiques. Delacroix n'ignorait rien des lacunes du projet de loi. Il créait de facto une discrimination entre États et particuliers qui pourrait se révéler explosive.

— Et quelle est votre évaluation du nombre de dossiers que nous pourrions avoir à traiter dans les années à venir ?

— Nos estimations les plus raisonnables évoquent une cinquantaine de revendications potentielles sur les dix prochaines années, répondit Ravel sans hésiter, principalement en provenance de nos partenaires africains. Le Bénin, le Mali, le Sénégal ont fait connaître leurs intentions. C'est un volume gérable par nos services, d'autant que la procédure prévoit la constitution de commissions scientifiques bilatérales qui garantiront l'objectivité de nos décisions.

Cinquante dossiers. Les chiffres avaient le mérite de rassurer l'assistance. Loin des prédictions apocalyptiques de nombreux détracteurs qui voyaient déjà les musées français vidés de leurs collections, loin des cauchemars des conservateurs qui redoutaient un pillage légalisé de leurs réserves, l'administration anticipait une mise en œuvre maîtrisée. Progressive, méthodique, contrôlée.

Catherine Dubois, directrice du musée d'Orsay depuis huit ans, représentait le point de vue des institutions muséales. Ancienne conservatrice au Louvre, elle avait été étroitement associée à la préparation de la réforme, ce qui lui donnait une légitimité particulière pour parler au nom de ses collègues. Son expertise était respectée, ses analyses écoutées. Elle vouait un culte sincère à l'éducation artistique des masses. Mais son amour des œuvres la rendait possessive, presque maternelle envers les collections dont elle avait la garde. Les revendications de restitution lui apparaissaient comme des profanations, des tentatives de démembrement d'un patrimoine universel. Son intelligence fine

s'employait donc à justifier intellectuellement ce qui relevait d'abord d'un réflexe de protection.

— Monsieur le directeur de cabinet, intervint-elle d'une voix posée, en limitant le champ d'application aux revendications étatiques, nous préservons nos collections de l'afflux ingérable de demandes individuelles qui aurait pu résulter d'une approche moins ciblée. Les héritiers, les collectionneurs spoliés, les communautés... Imaginez le chaos si nous avions ouvert les vannes.

La sérénité qu'affichait Dubois en disait long sur la qualité du travail préparatoire. Les conservateurs avaient été entendus, leurs objections intégrées. L'administration avait réussi à concilier les ambitions présidentielles avec les contraintes opérationnelles des musées. Un équilibre fragile, fruit de mois de négociations en petit comité.

— Nous avons également prévu, ajouta Ravel, des garde-fous solides. Chaque demande devra être documentée, étayée par des preuves irréfutables. Les commissions d'experts examineront chaque dossier avec la rigueur qu'impose l'enjeu.

Jean-Claude Gomez, directeur des affaires juridiques, s'exprima. Discret, il était pourtant l'une des chevilles ouvrières du dispositif.

Gomez était ce type de haut fonctionnaire qui préfère l'ombre à la lumière, les coulisses aux tribunes. Technicien accompli du droit international, il compensait ses lacunes en charisme par une connaissance encyclopédique des traités et conventions. Sa discrétion cachait une vraie clairvoyance. Plus que ses collègues, il devinait les dangers de la construction qu'ils étaient en train d'édifier. Mais son caractère l'empêchait d'exprimer ouvertement ses doutes, se contentant de glisser çà et là des avertissements que personne ne semblait entendre.

— La procédure prévoit également un droit de regard du ministère des Affaires étrangères sur chaque demande. Nous ne

pouvons pas dissocier ces questions patrimoniales des enjeux plus larges. Une restitution, c'est aussi un acte de politique étrangère.

L'observation de Gomez fit écho aux préoccupations de plusieurs participants.

L'affaire Matsukata fut évoquée comme un point parmi d'autres, sans dramatisation particulière. Pour l'administration, la procédure onusienne relevait d'une autre logique, d'un autre cadre, sans remettre en cause la cohérence de l'action gouvernementale. Deux mondes parallèles qui ne devaient surtout pas se télescoper.

— Mes chers collègues, observa Delacroix, il convient également d'évoquer l'articulation entre notre nouvelle législation et les contentieux privés en cours. Notamment la procédure engagée par l'ONG Retour et Restitutions.

Chacun connaissait le dossier, mais personne n'avait envie d'en parler. C'était l'épine dans le pied, le grain de sable qui pouvait enrayer la belle mécanique administrative.

Raveland bondit sur l'occasion. C'était son terrain de prédilection, les raffinements du droit et les distinctions savantes entre les différents types de contentieux.

— Monsieur le directeur de cabinet, la limitation aux revendications étatiques correspond à un choix cohérent avec les engagements pris par le président. Il visait spécifiquement les relations entre États, la diplomatie culturelle, pas les litiges entre personnes privées et autorités publiques.

Catherine Dubois connaissait suffisamment le milieu muséal et médiatique pour savoir que les distinctions juridiques ne résistent pas toujours à l'épreuve de l'opinion publique et de la critique journalistique. Elle coupa la parole à Raveland.

— Mais enfin, Henri, la limitation ne risque-t-elle pas d'être perçue comme une incohérence flagrante ? Si nous reconnaissons le principe des restitutions pour les États,

pourquoi excluons-nous les ayants droit privés ? Comment expliquer une différence de traitement ?

Ces questions s'attaquaient à l'essentiel . En réalité, se cachait un choix politique majeur, circonscrire le champ d'application de la réforme.

Ravel balaya l'objection d'un geste de la main. Il avait entendu cet argument des dizaines de fois et sa réponse était rodée, peaufinée au fil des réunions préparatoires.

— Pas du tout, Catherine. Les revendications étatiques relèvent d'une logique de relations bilatérales. Cela justifie un traitement spécifique, des procédures adaptées. Les litiges privés, eux, relèvent d'autres mécanismes, d'autres instances. Les procédures civiles existantes garantissent les droits des requérants. Le tribunal judiciaire, la cour d'appel, la Cour de cassation... Tout un arsenal est déjà en place.

— Et concernant le dossier Matsukata plus précisément ? insista Delacroix en se penchant légèrement vers Ravel.

— L'affaire suit son cours devant les instances onusiennes, répondit Ravel d'un ton qui se voulait rassurant. Nos juristes du Quai d'Orsay préparent une défense solidement argumentée. D'ailleurs, fait notable, les autorités japonaises ne soutiennent pas officiellement l'ONG dans sa démarche. Cela en dit long sur le caractère marginal de cette initiative.

Jean-Claude Gomez jugea bon d'intervenir pour préciser la position française.

— Pas officiellement, mais peut-être officieusement...

— Là n'est pas la question. Ne mélangeons pas tout, trancha Delacroix. Continuez Jean-Claude.

— Nous avons analysé la procédure en détail. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies n'a pas de compétence contraignante en la matière. Ses recommandations, si recommandations il y a, resteront dans le domaine du

symbolique. Nous avons de solides précédents pour justifier notre position.

Catherine Dubois, qui tripotait machinalement son stylo depuis le début de la réunion, se décida à intervenir pour la deuxième fois.

— En ce qui nous concerne au musée, nos collections gardent leur statut habituel. Les dix-huit œuvres de Matsukata dont il est question continuent de faire partie intégrante de nos collections permanentes. Nous les exposons, nous les prêtons à nos partenaires, nous menons notre politique culturelle normale. Inutile de prendre des dispositions d'urgence ou de modifier notre programmation.

Cette déclaration traduisait l'état d'esprit de l'administration. Business as usual. Le cas Matsukata ? Un détail sans rapport avec la réforme en cours.

Henri Ravel se cala confortablement dans son fauteuil.

— Laissez-moi vous expliquer pourquoi nous ne pouvions pas inclure les particuliers dans notre dispositif législatif, déclara-t-il en articulant chaque mot. Nos analyses — et croyez-moi, nous y avons passé des mois entiers — montrent qu'ouvrir aux revendications privées, cela voulait dire potentiellement quinze à vingt mille œuvres concernées dans l'ensemble des collections publiques françaises.

Il laissa ce chiffre faire son effet avant de poursuivre, satisfait de son petit effet de manche.

— Imaginez la situation, il y aurait eu un déluge de demandes qui nous aurait littéralement submergés. Nos équipes, déjà surchargées, auraient croulé sous des milliers de revendications de toutes sortes. Des héritiers de l'aristocratie russe réclamant leurs icônes, des descendants de collectionneurs spoliés pendant la guerre, des familles italiennes revendiquant leurs tableaux confisqués sous Napoléon... Un chaos administratif total.

Catherine Dubois acquiesça vigoureusement.

— Sans compter l'impossibilité pratique de traiter tous ces dossiers. Chaque demande implique des recherches fouillées dans les archives nationales, départementales, parfois étrangères. Des expertises artistiques détaillées pour authentifier les œuvres et documenter leur provenance — et cela coûte une fortune, entre les honoraires des experts, les analyses scientifiques, les déplacements. Des consultations spécialisées pour démêler l'écheveau des successions, des ventes, des donations... Le budget aurait explosé. Et nos conservateurs, au lieu de faire leur véritable travail — recherche, exposition, médiation culturelle —, auraient passé leur temps à fouiller dans des archives poussiéreuses pour savoir si le grand-père de Madame Untel s'est bien fait spolier sa commode Louis XVI en 1815. Nos musées auraient été transformés en bureaux d'enquête.

Henri Ravanel renchérit.

— Ouvrir aux personnes physiques aurait créé une paranoïa permanente sur l'ensemble de nos collections. Chaque œuvre acquise avant 1972 aurait pu être remise en question du jour au lendemain, sur la base du moindre soupçon, de la moindre rumeur. Impossible de programmer une exposition sereinement, impossible de prêter à l'étranger sans se demander si on allait récupérer les œuvres, impossible de mener une politique culturelle cohérente. L'enfer, quoi.

— Et côté finances concrètement ? insista Delacroix, soucieux des aspects budgétaires, mais aussi secrètement inquiet de la tournure de plus en plus défensive de leurs arguments.

— Plusieurs millions d'euros rien que pour traiter tous les dossiers potentiels, sans compter la valeur marchande des œuvres que nous aurions dû restituer. L'État n'avait tout simplement pas les moyens de se payer ce luxe, surtout dans le contexte budgétaire actuel.

Jean-Claude Gomez ajouta une dimension supplémentaire, la mort dans l'âme.

— Sans oublier les risques de recours devant les tribunaux administratifs, les procédures d'urgence, les référés... Chaque décision de restitution ou de refus aurait pu être contestée devant les instances compétentes. Nos services contentieux auraient été débordés, paralysés.

Tout le monde était satisfait de cette démonstration par l'absurde. L'administration avait trouvé sa ligne de défense. Répondre aux engagements présidentiels sans se tirer une balle dans le pied. Un équilibre entre ambition et réalisme gestionnaire. Mais au fond d'eux-mêmes, plusieurs participants ressentaient un malaise diffus qu'ils n'osaient exprimer.

Delacroix, sentant le consensus se dessiner autour de la table, conclut la séance avec l'optimisme de rigueur dans ce genre d'exercice.

— Nous pouvons nous féliciter d'avoir trouvé le bon équilibre entre nos ambitions et la réalité du terrain. La réforme s'inscrit dans une démarche progressive, responsable, qui préserve l'intérêt général tout en répondant aux attentes de nos partenaires internationaux.

Il distribua les missions avec l'autorité naturelle du chef qui sait que tout est déjà décidé, mais qui maintient les formes de la consultation.

— Henri, vous vous coordonnez étroitement avec les services du Parlement pour que la loi passe dans les délais impartis. L'agenda législatif est serré depuis la dernière dissolution de l'Assemblée nationale, mais nous avons de bonnes raisons d'être optimistes. Catherine, vos équipes se préparent dès maintenant aux nouvelles procédures. Il faudra former les personnels, adapter les systèmes d'information, prévoir en avance les premières demandes.

La réunion se dispersa dans un climat d'autosatisfaction mutuelle, chacun repartant avec la certitude du devoir accompli.

Les jours suivants, le rouleau compresseur administratif se mit en branle avec l'efficacité mécanique qu'on lui connaît. Henri Ravel supervisait tout ce ballet, entièrement obsédé par la mise en œuvre opérationnelle de sa réforme. Finis les débats philosophiques sur le bien-fondé des restitutions, finis les arguments moraux sur l'héritage colonial. Il fallait que ça marche, que les procédures soient fluides, que les délais soient respectés. Sa carrière de haut fonctionnaire se jouait sur ce projet.

Dans ses moments de lucidité nocturne, quand l'agitation administrative laissait place à la réflexion solitaire, Ravel se demandait s'il n'était pas en train de commettre une erreur. Cette distinction entre États et particuliers qu'il défendait avec tant de brio en réunion lui apparaissait, dans le silence de son bureau, comme une sophistique destinée à masquer l'injustifiable. Mais ces doutes s'évanouissaient dès le matin venu, chassés par l'ivresse de l'action et l'orgueil de l'architecte contemplant son œuvre.

— L'essentiel, expliquait-il à ses collaborateurs lors des points hebdomadaires, c'est de démontrer que nous maîtrisons le processus. Ni précipitation ni immobilisme. Une montée en charge progressive qui rassure tout le monde.

Les conservateurs, qui s'étaient d'abord alarmés de voir leurs collections fondre comme neige au soleil, avaient retrouvé leur sérénité en apprenant que seuls les États pourraient présenter des revendications officielles. Catherine Dubois, initialement réticente aux limitations du projet de loi, ne cachait plus son soulagement lors des réunions de coordination.

— Finalement, nos pièces maîtresses ne risquent rien avec les premières demandes prévisibles. Elles vont sûrement porter sur des objets ethnographiques, des masques, des statues rituelles... des pièces certes importantes, mais moins centrales. Nous pourrons gérer ces restitutions sans que cela remette fondamentalement en cause notre mission de service public.

L'analyse rejoignait les études préparatoires. Les premières revendications concerneraient effectivement des œuvres d'art africaines, acquises dans des circonstances souvent douteuses pendant la période coloniale, mais qui n'occupaient pas une place de choix dans les collections permanentes des grands musées parisiens.

Dans les réserves du Quai Branly, du musée d'Orsay, du Louvre, des inventaires discrets avaient été menés pour identifier les œuvres potentiellement concernées. Rien d'alarmant à l'horizon. Quelques centaines de pièces au maximum, répertoriées, documentées, évaluées. Un stock gérable qui permettrait de satisfaire les demandes étatiques sans vider les vitrines.

À Céret, Pierre Bertier devinait ce petit théâtre avec l'amusement du vieux briscard qui a vu passer bien des réformes superficielles et des révolutions avortées. Le professeur avait prévu que l'administration choisirait l'évitement en se contentant des revendications étatiques les moins dérangeantes.

Il mêlait une intelligence acérée à une forme de misanthropie désabusée qui transparaissait dans ses analyses les plus fines. Des décennies de combat l'avaient endurci sans l'aigrir. Il conservait cette capacité particulière aux grands idéalistes de discerner les imperfections humaines tout en gardant foi en la justesse de sa cause. Son apparente dureté masquait une sensibilité qu'il ne laissait filtrer que dans l'intimité de son bureau cathédrale, face à la reproduction de « La Chambre à Arles » qui présidait à ses réflexions. Pierre Bertier était de ceux qui tirent leur force de leurs blessures et leur lucidité de leurs déceptions.

— Mes amis, expliquait-il avec un sourire entendu lors de la réunion de coordination mensuelle de l'ONG, ce projet de loi annoncé dans le dernier communiqué du conseil des ministres confirme ce que nous pensions depuis le début. En excluant délibérément les personnes privées de son champ d'application, l'État avoue implicitement qu'il reconnaît le principe des

restitutions... mais pas pour nous. Une discrimination pure et simple.

Véronique Fournier, qui s'occupait avec une méticulosité d'archiviste de rassembler toute la documentation de l'organisation, ne put s'empêcher de sourire en classant les articles de presse du jour. Elle avait rejoint l'équipe par foi militante, mais découvrait avec fascination les arcanes du pouvoir. Son regard neuf sur le microcosme politico-administratif enrichissait les analyses de Pierre Bertier.

— L'incohérence flagrante nous arrange drôlement dans la procédure onusienne. Comment vont-ils expliquer aux experts du Conseil des droits de l'homme qu'ils créent un dispositif spécifique pour les États dont les personnes privées sont exclues ? Comment justifier une différence de traitement ?

Gérard Lenfant, l'avocat qui suivait les aspects légaux du dossier, se posait toujours les bonnes questions au mauvais moment, avec la manie qu'ont les juristes de compliquer les situations apparemment simples.

— Notre stratégie procédurale tient-elle encore dans ce nouveau contexte législatif ? Ne risquons-nous pas de voir nos arguments affaiblis par une évolution du droit français ?

— Au contraire, ce projet de loi renforce notre position sans qu'on ait besoin de changer quoi que ce soit à notre approche, répondit Bertier. La procédure onusienne que nous avons lancée reste adaptée, peut-être même plus pertinente qu'avant. Voyez-vous, les experts internationaux savent faire la différence entre les belles déclarations d'intention affichées et leur application concrète. Si la loi est votée par le Parlement — et elle le sera — cela illustrera qu'il s'agit bien d'une discrimination délibérée. Même problématique, mais traitement différentiel selon le statut du demandeur. C'est ce que dénoncent les conventions internationales sur les droits de l'homme.

L'affaire Matsukata entrait dans une nouvelle phase où chacun campait sur ses positions avec une belle assurance. L'administration française se félicitait d'avoir trouvé l'équilibre entre ses valeurs humanistes majeures et ses petits intérêts bien compris. Pierre Bertier et son équipe poursuivaient leur guérilla intellectuelle en pointant du doigt les incohérences et les contradictions gouvernementales.

L'adoption de la loi sur les restitutions aux États marquerait l'aboutissement formel de l'engagement pris à Ouagadougou, mais révélerait aussi ses limites intrinsèques face aux revendications privées.

Au cours des semaines suivantes, Henri Ravel multiplia les déplacements entre le ministère et le Palais Bourbon. La navette parlementaire s'annonçait périlleuse, non pas tant par l'opposition politique — le texte bénéficiait d'un large consensus — que par les amendements que ne manqueraient pas de proposer les députés soucieux de marquer leur territoire.

Ravel éprouvait de l'appréhension à l'idée de voir son œuvre soumise au crible parlementaire. Il passait ses nuits à anticiper toutes les objections possibles, préparant des batteries d'arguments pour défendre chaque virgule de son texte.

Le bureau de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale bruissait des conversations habituelles. Rapporteur du texte, Sylvie Pottier, députée socialiste de la Gironde, connaissait bien les enjeux.

Ancienne conservatrice, Sylvie Pottier était une femme de terrain. Elle avait gardé de ses années de musée un goût prononcé pour la précision et un respect sincère pour l'expertise. Mais son passage en politique l'avait aussi dotée d'un flair redoutable pour déceler les failles dans les lacis administratifs les plus enchevêtrés.

— Henri, lui dit-elle en l'accueillant, j'ai épluché votre texte dans les moindres détails. Globalement, c'est du bon travail. Mais j'ai quelques interrogations qui risquent de ressortir en séance.

Ravel s'installa confortablement.

— Je vous écoute, Sylvie. Quelles sont vos préoccupations principales ?

— La question de la charge de la preuve, d'abord. Votre texte prévoit que l'État demandeur doit apporter la preuve de l'appropriation illicite. Mais comment définir cette notion ? Les conquêtes napoléoniennes étaient-elles illicites au regard du droit de l'époque ? Les acquisitions coloniales ? Où placer le curseur ? La députée avait mis le doigt sur l'une des faiblesses potentielles du dispositif. Ravel avait prévu la question.

— Nous nous appuyons sur les standards internationaux contemporains. La Convention de La Haye de 1954, les principes de Washington de 1998, la Convention UNESCO de 1970... Un corpus solidement établi qui permet d'objectiver ces notions.

— Deuxième point, poursuivit Sylvie Pottier sans se laisser démonter. Vous excluez les revendications privées, soit. Mais comment traiter le cas des États qui se feraient les porte-voix d'intérêts privés ? Si un gouvernement décidait demain de soutenir officiellement la revendication d'une l'ONG, votre dispositif s'appliquerait-il ?

La question était gênante et Ravel le savait. Il marqua un temps d'hésitation qui n'échappa pas à son interlocutrice.

— La procédure prévoit l'examen de la légitimité de chaque demande par les commissions scientifiques bilatérales. Si une revendication étatique dissimule des intérêts privés, cela sera détecté et sanctionné.

— Détecté comment ? Par qui ? Selon quels critères ? insista la députée.

Ravanel sentait le terrain se dérober. Il fallait reprendre l'initiative, quitte à noyer le poisson dans un discours convenu sur l'esprit de la réforme.

— Sylvie, il convient de rappeler l'esprit de cette réforme. Nous sommes dans une logique de diplomatie culturelle, de réconciliation des mémoires nationales. Les États africains qui nous ont notifié leurs attentes ne cherchent pas à instrumentaliser des revendications privées. Ils agissent dans l'intérêt de leurs peuples, pour la reconstitution de leur patrimoine national dispersé.

L'argument porta partiellement. Sylvie Pottier acquiesça tout en gardant ses réserves. Elle n'était pas dupe de la manœuvre.

— Je ne dis pas le contraire, Henri. Mais il faut prévoir les cas limites, les détournements possibles. Mon rôle de rapporteur m'oblige à prévoir les objections qui ne manqueront pas de surgir en séance publique.

Dans les allées des musées parisiens, la communauté des conservateurs vivait cette période de transition avec des sentiments mêlés. Si l'exclusion des revendications privées avait largement rassuré les esprits, certains s'interrogeaient encore sur les implications concrètes de la réforme.

Au café du musée d'Orsay, Catherine Dubois s'était donné rendez-vous avec quelques collègues pour un déjeuner de travail informel. Autour de la table, les directeurs des grands établissements parisiens échangeaient leurs points de vue.

— Catherine, demanda Philippe Camdessus, directeur du musée Guimet, comment perçois-tu l'évolution du dossier Matsukata dans ce contexte ? La procédure onusienne ne risque-t-elle pas de créer un précédent gênant ?

Catherine Dubois sirota son café avant de répondre.

— Franchement, Philippe, je ne m'inquiète pas. Nos dix-huit œuvres sont solidement documentées, intégrées à nos

collections. Elles font partie de notre identité muséale. Les visiteurs les connaissent, les apprécient. Nous ne sommes pas dans une situation de recel ou d'acquisition douteuse.

— Certes, mais l'argument moral peut porter, intervint Marie-Claire Comelade, directrice du musée des arts d'Afrique et d'Océanie. Si les experts onusiens reconnaissent le bien-fondé de la revendication, cela créera une pression considérable sur le gouvernement.

— Une pression purement symbolique, tempéra Catherine Dubois. Nous avons suffisamment d'exemples de pays qui ont fait la sourde oreille à ce type d'injonctions.

Yves Salomon, conservateur au Louvre, apporta une perspective qu'il espérait rassurante.

— Il ne faut pas oublier non plus que Matsukata était un collectionneur privé japonais, pas un représentant officiel du gouvernement nippon. Ses acquisitions relevaient d'une démarche personnelle, même si elles s'inscrivaient dans le contexte de l'ouverture du Japon à l'art occidental. Nous ne sommes pas dans une problématique de spoliation coloniale.

L'analyse réconfortait l'assistance. L'affaire Matsukata présentait des caractéristiques spécifiques qui la distinguaient des revendications africaines classiques.

— Et puis, ajouta Catherine Dubois avec un sourire qui masquait mal ses doutes, nos amis de l'ONG Retour et Restitutions ont peut-être surestimé leur capacité d'influence. Faire du bruit, c'est une chose. Obtenir des résultats concrets, c'en est une autre.

À Céret, Pierre Bertier n'était pas resté inactif. Conscient que tout se jouerait autant sur le terrain de l'opinion que dans les enceintes légales, il avait lancé une offensive médiatique savamment orchestrée. Son carnet d'adresses s'avérait précieux.

— Véronique, dit-il à sa collaboratrice en parcourant la liste des contacts presse, il faut frapper fort. Le projet de loi sur les

restitutions aux États nous offre une opportunité en or de dénoncer l'hypocrisie gouvernementale.

Véronique Fournier, qui avait un véritable talent pour la communication alternative, acquiesça en consultant son ordinateur portable.

— J'ai contacté les spécialistes du *Monde*, de *Libération*, de *Télérama*. Ils sont preneurs d'un angle critique sur la réforme. Et côté international, nos contacts à la *BBC* et au *New York Times* sont également intéressés.

L'équipe de l'ONG avait appris à manier les codes des médias. Communiqués de presse percutants, dossiers documentaires irréprochables, déclarations calibrées pour les journaux télévisés. Une machinerie de guerre informationnelle qui commençait à porter ses fruits.

Gérard Lenfant coordonnait la dimension européenne de la campagne.

— J'ai des échos positifs du côté du Parlement européen. Plusieurs députés s'intéressent aux questions de restitutions. Une audition publique sur ce sujet pourrait créer une pression supplémentaire sur les autorités françaises.

— Excellente idée répondit Bertier. Il faut européeniser le débat, lui donner une dimension plus large. La France ne peut plus se contenter de gérer ces questions en vase clos.

Chaque intervention médiatique, chaque prise de position publique s'inscrivait dans une stratégie globale visant à isoler la position française.

Mais l'offensive tous azimuts commençait aussi à révéler les premières brèches dans le dispositif gouvernemental. Au ministère de la Culture, les services de communication étaient contrariés par la tournure que prenaient les débats.

Marie Moreau, directrice de la communication, ne fit pas mystère ses préoccupations lors d'une réunion de crise convoquée en urgence. Elle avait traversé suffisamment de tempêtes

médiatiques pour savoir reconnaître les signes avant-coureurs d'une crise majeure.

— Antoine, nous avons un problème de cohérence narrative. D'un côté, nous vantons les mérites de notre politique de restitution aux États africains. De l'autre, nous résistons fermement à une revendication privée pleinement documentée. L'incohérence devient de plus en plus difficile à tenir dans l'espace médiatique.

Delacroix, se montra rassurant.

— Marie, notre position est solide.

— Mais justement, Antoine, le grand public ne perçoit pas ces subtilités. Pour lui, une restitution culturelle, c'est une restitution culturelle. Nos explications sur les différences de statut entre États et particuliers paraissent byzantines.

Henri Ravel, présent à la réunion, tenta de défendre son dispositif.

— Il faut tenir bon. Si nous cédon, nous ouvrons la boîte de Pandore. Demain, ce seront des milliers d'ayants droit qui frapperont à nos portes. C'est ce que nous avons voulu éviter avec la loi.

— Mais Henri, objecta Marie Moreau, la logique du tout ou rien nous dessert. Elle nous fait passer pour des technocrates insensibles aux questions morales. L'ONG Retour et Restitutions l'a bien compris, elle nous attaque sur le terrain symbolique, pas sur le terrain légal.

L'analyse fit mouche. L'administration, habituée à évoluer dans l'univers des négociations, découvrait les règles impitoyables de la communication moderne. Dans l'espace médiatique, les arguments les plus solides ne pesaient pas lourd face aux récits bien ficelés. La bataille pour l'opinion publique venait de commencer, et les armes n'étaient pas égales. Une administration sûre de son bon droit, mais empêtrée dans ses contradictions. Une ONG agile et déterminée, maîtrisant entièrement les codes

de la communication alternative. Le combat s'annonçait plus difficile que prévu pour les services de l'État. Malgré ces turbulences médiatiques et les critiques de l'opposition, le Parlement finit par adopter le projet de loi au terme de débats houleux, mais prévisibles, et celle-ci fut promulguée par le Président de la République le 9 mars 2026.

CHAPITRE 11 : LA LONGUE BATAILLE

Genève, Palais des Nations, septembre 2027

Dans les bureaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'exaspération commençait à devenir perceptible. Trente mois que l'affaire Matsukata avait été officiellement notifiée à la France. Trente mois, et toujours rien. Pas la moindre observation détaillée sur le fond.

Carmen Vásquez, qui présidait, regardait Klaus Weber, le rapporteur, avec circonspection. Derrière son masque de patience, elle bouillait d'une frustration qu'elle avait appris à dissimuler au fil des années. Ancienne magistrate habituée aux justiciables qui tentaient de faire traîner les procès, elle en reconnaissait les signes. Mais ici, l'impunité était presque totale.

— Klaus, nous en sommes à la sixième demande de rappel. La sixième ! Pour un pays qui donne des leçons au monde entier, cela fait beaucoup.

Weber lisait ses notes avec sa manie qu'il avait de tout classer, vestige d'une enfance prussienne où l'ordre était devenu refuge contre le chaos. Sa méticulosité cachait une rage sourde contre ces manœuvres dilatoires qui transformaient la justice internationale en farce.

— Vous savez, Carmen, j'ai étudié toutes leurs réponses. C'est du grand art. D'abord, ils invoquent la « *complexité exceptionnelle du dossier* ». Six mois de délai supplémentaire.

Puis l'ampleur « *inédite* » des recherches nécessaires. Encore six mois. Ils ont un répertoire pléthorique, je dois l'avouer.

Il continua à tourner les pages, révélant une correspondance qui sentait la mauvaise foi.

— Et là, attention. Soudain, leurs services internes ne sont plus « *suffisamment compétents* ». Il leur faut des consultants externes de « *renommée internationale* ». Six mois de plus, évidemment. Depuis

neuf mois maintenant, ils ont des « *difficultés d'accès aux archives nationales* ».

Carmen Vásquez eut ce petit rire qu'elle gardait pour les moments où l'absurdité atteignait des sommets.

— La stratégie de l'escargot, comme on dit chez nous. Ils misent sur l'usure, c'est clair. Dans leur tête, soit le dossier finit aux oubliettes, soit les médias se lassent.

Weber acquiesça. On devinait la fatigue de celui qui avait trop souvent vu la justice internationale bafouée par la realpolitik.

— Ils savent que nous n'avons aucun moyen de les contraindre. Ils peuvent faire traîner pendant des années.

L'aveu était brutal, mais réaliste. Le système onusien de protection des droits de l'homme ressemblait à un tigre de papier : impressionnant, mais impuissant dans la réalité.

Paris, novembre 2027

Au Quai d'Orsay, Claire Fontaine orchestrait ce ballet des retards. Son bureau, aux murs tapissés de cartes diplomatiques, témoignait d'une carrière vouée à l'esquive élégante.

— Mes chers amis, expliqua-t-elle à ses collaborateurs, notre objectif est simple. Étaler la procédure au maximum. Le temps est notre meilleure arme. Dans quatre ou cinq ans, quand le Conseil rendra sa décision, personne ne se souviendra de Matsukata.

Olivier Lecomte, qui dirigeait le service des affaires culturelles multilatérales, ne manquait pas de créativité.

— Concrètement, nous avons recensé huit étapes où nous pouvons demander des délais sans passer pour de mauvais joueurs. Expertise approfondie, consultation interministérielle, validation par le Conseil d'État, concertation européenne... Chaque étape nous fait gagner six à neuf mois.

Au ministère de la Culture, rue de Valois, Antoine Delacroix multipliait les manœuvres dilatoires.

— Nos conservateurs doivent admettre une chose : chaque mois gagné, c'est un peu moins de pression sur nos collections. Ce contentieux finira bien par se tasser, comme tous les autres. Il suffit d'être patients.

Catherine Dubois, qui avait l'habitude de tempérer les ardeurs de son collègue, ne put s'empêcher de jouer les trouble-fêtes. Sa pondération naturelle, forgée par vingt ans d'expérience muséale, lui soufflait que l'optimisme de Delacroix relevait peut-être de l'aveuglement. Elle portait le poids d'une double loyauté : envers son institution et envers une éthique qu'elle sentait compromise.

— Antoine, je suis d'accord sur le principe, mais nous ne sommes pas naïfs. L'ONG de Pierre Bertier ne va pas rester passive. Elle va forcément réagir, intensifier sa campagne de presse. Cela peut devenir plus compliqué à gérer...

Céret, janvier 2028

Pierre Bertier avait largement diffusé à la presse une copie complète du dossier, en insistant sur l'inertie de l'administration. Au *Monde*, Justine Boucher — aux convictions forgées par une décennie de journalisme d'investigation — préparait un article qui allait faire grincer des dents rue de Valois.

« L'affaire Matsukata révèle enfin le vrai visage de notre belle politique culturelle française. Généreuse dans les discours, mesquine dans les actes », tapait-elle avec une rage qui transparaissait dans chaque mot.

Au *Figaro*, le ton était tout aussi féroce, même si l'emballage restait plus policé. Un chroniqueur, vieux routier des relations internationales, y déployait cette ironie mordante que lui permettait sa position acquise.

« En refusant de traiter sérieusement l'affaire Matsukata, la France scie la branche sur laquelle elle est assise. Nos ambassadeurs se ridiculisent quand

ils donnent des conseils de transparence à d'autres pays. Difficile de prêcher la bonne parole quand on fait soi-même l'autruche à l'ONU. »

Les critiques trouvaient un écho dans le petit monde intellectuel parisien, friand de polémiques bien senties. À la Sorbonne, le professeur Georges Pelletier organisait même un colloque sur les « *stratégies d'évitement des États face aux instances internationales* ». Un titre ronflant pour dire que les gouvernements savent très bien faire la sourde oreille quand cela les arrange. Pelletier, marxiste reconverti dans l'analyse géopolitique, y trouvait une confirmation de ses thèses sur l'hypocrisie bourgeoise.

Le professeur Hélène Fabre, directrice de la revue de droit international comparé, exposait son analyse avec un plaisir évident. Femme de caractère qui avait dû ferrailler pour s'imposer dans un milieu masculin, elle savourait ces moments où ses analyses se révélaient judicieuses.

« La position française met le doigt sur un problème criant : l'ONU peut faire la morale aux États membres tant qu'elle veut, elle n'a strictement aucun moyen de les obliger à coopérer. L'affaire Matsukata montre crûment que le droit international, face à un État qui ne veut rien entendre, demeure purement impuissant ».

Pierre Bertier observait l'évolution de la situation. À soixante-huit ans, il sentait le poids des années, mais aussi la satisfaction du stratège qui voit son plan se déployer. Ses rides creusées témoignaient d'une vie consacrée aux causes perdues — et parfois gagnées contre toute attente. Il y puisait une forme de sérénité.

— Mes chers amis, commença-t-il avec cette patience de pédagogue qui l'habitait, les pirouettes des autorités françaises ne m'étonnent pas une seconde. J'aurais même été surpris qu'elles agissent autrement. Et puis, entre nous, leur obstination nous rend service à long terme.

Véronique Fournier ne cachait pas sa perplexité. Elle avait rejoint l'équipe avec des illusions sur la rapidité de la justice, illusions que les mois de combat avaient sérieusement écornées. Trentenaire dynamique venue du secteur privé, elle découvrait avec amertume la lenteur des changements. Son impatience de néophyte se heurtait à l'expérience du vieux militant.

— Monsieur Bertier, excusez-moi, mais j'ai du mal à suivre votre raisonnement. Comment leur obstruction peut-elle nous arranger alors que nous voulions une décision rapide au départ ? Plus cela traîne, plus nous risquons de finir aux oubliettes. La mobilisation s'essouffle quand les gens ne voient pas de résultats concrets.

Pierre Bertier se leva et se dirigea vers le mur où s'étaient des coupures de presse accumulées depuis des années. Sa démarche légèrement voûtée trahissait l'âge, mais son regard conservait cette acuité qui l'avait toujours caractérisé. Il trouvait dans cette accumulation documentaire une forme de plaisir d'archiviste.

— Véronique, regardez bien l'évolution de notre petit combat depuis le début, dit-il en désignant les gros titres les plus parlants. Au démarrage, nous étions cantonnés aux pages culture des journaux, quelques lignes dans les revues spécialisées que personne ne lit. Aujourd'hui, les spoliations culturelles font régulièrement la une dans plus de vingt pays. Pas mal pour une affaire qui devait rester discrète, non ?

Il pointait du doigt plusieurs titres particulièrement évocateurs qui témoignaient de l'internationalisation progressive de leur cause. Dans ses gestes, on devinait la fierté du tacticien qui voit sa démarche porter ses fruits.

— « *La France fuit-elle ses responsabilités ?* », « *L'État français face à ses spoliations* », « *Matsukata : quand Paris joue l'obstruction systématique* »... Chaque mois de retard supplémentaire nourrissait le débat public.

Gérard Lenfant, qui s'était pris au jeu au fil des mois, commençait à entrevoir la subtilité du raisonnement de Pierre Bertier. Il avait d'abord été sceptique sur les méthodes de l'ONG, préférant les voies contentieuses classiques. L'âge venant — il approchait de la cinquantaine —, il soutenait une forme de critique constructive qui l'amusait lui-même.

— Monsieur Bertier, voulez-vous dire que l'obstruction française transforme notre dossier en symbole des spoliations d'État ? C'est bien le plan ?

— Exactement, confirma Bertier. En ralentissant obstinément la procédure devant l'ONU, l'administration française se fourvoie de manière spectaculaire. Elle renforce notre légitimité morale. Chaque nouveau délai qu'elle demande, chaque prétexte bureaucratique qu'elle invoque, chaque manœuvre que révèle la presse contribue à démolir l'image de respectabilité que cultive traditionnellement notre belle diplomatie française. Au final, leur obstruction se retourne contre eux en révélant leur mauvaise foi. C'est presque trop facile.

Véronique Fournier, un brin inquiète quand les grands discours prenaient le pas sur la réalité, ramena ses collègues sur terre avec une question directe. Son côté gestionnaire reprenait le dessus.

— Monsieur Bertier, concrètement, avec leur obstruction systématique, nous en avons encore pour combien de temps ?

Bertier eut une moue résignée.

— Si je suis réaliste... — vous savez que j'ai horreur des faux espoirs — ... nous n'aurons pas de décision définitive avant 2031 ou 2032. Dans le meilleur des cas.

Quelques soupirs de découragement parcoururent la petite assemblée. Bertier s'empressa de relativiser avec la sagesse un peu horripilante des vieux militants qui ont vu passer les modes et les impatiences.

— Mes amis, cette durée, il ne faut surtout pas la voir comme une punition. Au contraire ! Cela nous donne le temps de

consolider notre position, d'amplifier notre impact. Chaque année qui passe renforce nos revendications et affaiblit leurs arguments bancals.

Gérard Lenfant, qui avait le don pour pointer les problèmes pratiques que les autres préféraient ignorer, fit un geste d'agacement. En tant qu'avocat il avait une vision moins romantique des conflits idéologiques.

— Mais comment faire pour maintenir l'attention des médias pendant cinq ou six ans ? L'opinion publique ne va pas rester focalisée sur notre dossier éternellement. Les gens se lassent, c'est humain.

Bertier se dirigea vers son ordinateur. Il adorait les chiffres quand ils lui donnaient raison. Cette manie du professeur l'avait toujours accompagné, vestige de ses années d'enseignement où il fallait convaincre par la démonstration.

— Vous faites fausse route. Notre vocation n'est pas de jouer les amuseurs pour faire durer le spectacle. Notre affaire Matsukata, c'est juste le levier pour soulever toute la question des spoliations culturelles françaises et occidentales.

Il ouvrit un fichier rigoureusement tenu à jour, véritable trésor de guerre.

— Depuis que nous avons lancé notre initiative à l'ONU, nous avons reçu quatre-vingt-treize demandes d'aide concernant d'autres collections spoliées. Quatre-vingt-treize ! Des familles juives, des collectionneurs privés victimes des nazis, des villages africains, des communautés amérindiennes, des organisations arméniennes...

L'affaire Matsukata avait créé un effet d'entraînement.

Véronique Fournier, qui commençait à intégrer l'envergure du phénomène, reformula.

— Si je comprends bien, nous avons ouvert une brèche dans laquelle toutes les victimes de spoliations s'engouffrent ? Nous avons créé un précédent ?

— C'est vrai, Véronique. L'affaire Matsukata prouve qu'on peut remettre en cause les spoliations d'État, même les plus anciennes. Nous avons démontré que les victimes ont des instruments pour contraindre les États les plus puissants à rendre des comptes sur leurs appropriations douteuses.

Les événements ultérieurs devaient confirmer ces prévisions avec une précision troublante. L'affaire Matsukata essaimait dans le monde entier, créant un mouvement de contestation qui dépassait largement les frontières françaises. En Angleterre, des associations d'anciens pays colonisés déposaient des communications pour réclamer la restitution d'objets d'art africains conservés au British Museum. Aux États-Unis, des tribus contestaient plusieurs acquisitions muséales du XIXe siècle et réclamaient leurs objets sacrés.

Le mouvement trouvait un écho dans les milieux académiques, prompts à muer les polémiques en séminaires. À Harvard, le professeur David Messing organisait un cours entièrement consacré aux stratégies contemporaines de contestations des spoliations culturelles institutionnelles :

« L'affaire Matsukata illustre comment une argumentation rigoureusement construite peut transformer un contentieux de spécialistes en mouvement politique d'ampleur internationale. Pierre Bertier a réussi à politiser une question qui était confinée aux cercles d'experts et à lui donner une dimension symbolique ».

À Oxford, le professeur Jennifer Brandon analysait les implications avec la perspective critique de l'école britannique. Cette femme, qui avait consacré sa carrière à l'étude des inégalités postcoloniales, y trouvait une validation de ses thèses :

« L'affaire révèle brutalement les contradictions des politiques culturelles occidentales contemporaines. Comment les musées peuvent-ils prétendre à une mission éducative tout en conservant des œuvres acquises par spoliation avérée ? L'affaire Matsukata pose frontalement la question de la légitimité morale de nos institutions culturelles ».

En France même, le débat gagnait progressivement toutes les structures culturelles, créant des divisions au sein du monde muséal traditionnellement uni par une solidarité corporatiste. Quelques conservateurs commençaient courageusement à remettre en question plusieurs acquisitions, malgré les pressions de leur hiérarchie.

Paris, février 2029

Au musée d'Orsay, Catherine Dubois organisait discrètement des réunions de réflexion avec ses équipes pour anticiper d'autres revendications. L'air du temps changeait, et elle sentait bien qu'il fallait s'adapter. Sa formation de gestionnaire lui soufflait la retenue, mais sa conscience lui dictait l'ouverture.

— Nous devons accepter le fait que l'affaire Matsukata a favorisé une période de remise en cause générale de nos acquisitions les plus douteuses. Il faut que nous nous préparions à d'autres contestations similaires et que nous mettions en place une doctrine cohérente.

Au Louvre, Henri Loyrette, chef du département des peintures, exprimait des préoccupations similaires. Il avait gravi tous les échelons de la conservation et gardait un attachement irrationnel à l'intégrité des collections, tout en comprenant les enjeux éthiques.

— Nous devons impérativement traiter les questions de provenance sans remettre en cause l'intégrité fondamentale de nos collections.

À l'École du Louvre, les étudiants en conservation débattaient passionnément des implications de l'affaire Matsukata. Nourris aux questions postcoloniales, ils ne partageaient plus l'évidence muséale de leurs aînés.

— Comment peut-on accepter de travailler dans des institutions qui refusent obstinément de reconnaître les spoliations ?

s'interrogeait Marie Dubois, étudiante en master de muséologie, avec une indignation propre à la jeunesse.

— Il faut distinguer les responsabilités actuelles de celles du passé, répondait son camarade Cédric Camilleri. Les œuvres font partie du patrimoine français depuis quatre-vingts ans.

— Quatre-vingts ans de recel, tu veux dire, rétorquait Marie. Ce n'est pas parce que l'on garde quelque chose longtemps qu'il nous appartient pour autant.

Les débats révélaient l'impact durable de l'affaire Matsukata sur l'évolution des consciences françaises.

Céret, mars 2030

Le professeur mesurait l'ampleur du mouvement qu'il avait contribué à déclencher avec une modestie qui contrastait avec son impact international. Une vie consacrée à défendre les causes perdues lui avait appris que les transformations sociales s'opèrent sur le temps long.

— Mes amis, nous avons largement atteint notre objectif principal, transformer une question pointue de restitution en débat de société, déclarait-il lors de la réunion de bilan annuel de l'ONG, un café refroidi à la main.

Il se dirigea vers le mur où s'affichaient désormais des milliers de coupures de presse consacrées aux spoliations culturelles dans le monde entier. Cette accumulation documentaire témoignait d'une obstination qui l'amusait lui-même.

— Regardez l'évolution. Il ne se passe plus une semaine sans qu'un média quelque part évoque les restitutions culturelles. Nous avons libéré une parole qui était étouffée par la résignation et l'intimidation.

Véronique Fournier, armée de ses statistiques, faisait le bilan des répercussions concrètes.

— Monsieur Bertier, notre site internet reçoit plus de quinze mille visiteurs par mois. Et je ne parle pas des réseaux sociaux où nous sommes mentionnés partout.

Gérard Lenfant évoquait les perspectives d'avenir avec un optimisme qu'il ne se connaissait pas quelques années plus tôt.

— La question des spoliations culturelles est inscrite durablement dans le débat démocratique mondial. Les gouvernements occidentaux ne pourront plus l'ignorer.

Pierre Bertier approuvait tout en gardant une prudence intellectuelle face aux enthousiasmes prématurés. L'âge l'avait rendu méfiant envers les victoires trop faciles.

— Vous avez raison de souligner nos succès, mais gardons-nous de tout triomphalisme.

Françoise Martin posait la question qui préoccupait naturellement toute l'équipe. Ancienne journaliste reconvertie dans l'associatif, elle gardait cette lucidité de professionnelle des médias.

— Monsieur Bertier, comment maintenir la dynamique sur le très long terme ? Comment éviter que le mouvement s'essouffle avant d'obtenir des résultats concrets ?

— Françoise, notre rôle, ce n'est plus de porter personnellement ce combat indéfiniment. À d'autres de reprendre le flambeau dans leurs domaines respectifs. Le mouvement nous dépasse, et c'est tant mieux.

Il se dirigea vers sa bibliothèque et en sortit un épais dossier de correspondances. Sa manie de tout archiver prenait ici tout son sens.

— J'ai reçu ces six derniers mois les statuts de onze nouvelles associations créées dans différents pays pour lutter spécifiquement contre les spoliations. Toutes s'inspirent directement de notre expérience. Le mouvement acquiert une autonomie, il n'a plus besoin de nous pour vivre.

La révélation marquait un tournant. De combat isolé d'une petite ONG provinciale, le dossier était devenu le symbole et le catalyseur d'un mouvement international qui transformait durablement les rapports de force.

Deux ans plus tard, en décembre 2032, Pierre Bertier pouvait se permettre un petit sourire narquois. Son analyse s'était révélée juste sur toute la ligne. Le contentieux Matsukata s'enlisait encore dans les rouages poussiéreux de l'ONU. Mais la temporisation française avait produit l'effet inverse de celui escompté. Plus Paris traînait les pieds, plus le dossier prenait une dimension planétaire. Partout dans le monde, des dizaines d'organisations calquées sur Retour et Restitutions avaient vu le jour. Même arsenal, même détermination pour traquer d'autres spoliations. Le mouvement avait pris de telles proportions que l'UNESCO avait fini par créer une commission spéciale permanente. Intitulé officiel : « *réparations culturelles dans les relations internationales contemporaines* ».

Le secrétaire général de l'ONU lui-même s'y était mis, évoquant dans son discours annuel la nécessité d'une « *réconciliation culturelle internationale* ». Référence à peine voilée aux mouvements inspirés par l'affaire Matsukata.

Céret, avril 2032

Dans sa maison qui sentait bon la lavande et les vieux livres, Pierre Bertier avait beau savourer sa victoire morale, il sentait que son temps s'achevait. Son corps le lâchait, année après année. Mais peu importait au fond. Le mouvement qu'il avait lancé lui survivrait largement. Cette perspective lui apportait une sérénité qu'il n'avait jamais connue, lui qui avait toujours douté de l'utilité de ses combats.

Sa santé déclinante l'obligeait à confier les tâches les plus lourdes à ses collaborateurs. Son influence sur le mouvement restait

considérable — personne n'osait remettre en question ses orientations —, mais il sentait bien qu'il devenait progressivement un symbole plus qu'un acteur.

— Mes amis... leur dit-il lors de ce qui allait être sa dernière intervention, ...nous avons fait le travail.

Il s'interrompit et jeta un coup d'œil à la reproduction de « La Chambre à Arles » de Van Gogh qui trônait au mur de son bureau depuis le début.

— Alors oui, peut-être que le Conseil des droits de l'homme nous donnera tort. Peut-être que nous n'aurons jamais gain de cause officiellement. Mais là n'est pas l'essentiel. Ce qui compte, c'est que nous avons lancé quelque chose d'irréversible.

Dans les jardins de Céret, sous le soleil de décembre qui réchauffait encore les pierres, le vieux professeur contemplait le chemin parcouru. L'administration française n'avait pu empêcher la transformation des consciences. Un nouveau rapport de force international était né. Bertier y trouvait une forme d'accomplissement qu'il n'avait jamais espérée dans sa jeunesse idéaliste.

Quelque part dans les salles climatisées du musée d'Orsay, « La Chambre à Arles » de Van Gogh continuait son témoignage muet. Maintenant, elle représentait bien plus que la beauté éternelle de l'art. Elle symbolisait la patience nécessaire pour que la justice finisse par passer.

Car dans le combat pour la vérité — Pierre Bertier l'avait compris depuis longtemps —, seules comptent la persévérance et la confiance dans le temps.

Deux ans plus tard, en 2034, quand le Conseil des droits de l'homme rendit enfin sa décision après des années de tergiversations, sanctionnant effectivement la France pour violation du droit de propriété et déni de justice, l'événement ne fit que quelques lignes dans les journaux internationaux. Le cas

était devenu si emblématique que sa conclusion officielle importait moins que son impact transformateur sur les mentalités mondiales.

Pierre Bertier n'était plus là pour savourer sa victoire finale. Il s'était éteint paisiblement un an plus tôt, dans son sommeil, entouré de ses livres et de ses dossiers. La France, acculée après sa condamnation onusienne, avait fini par négocier. Six œuvres de la collection Matsukata retourneraient au Japon, Paris gardant les pièces les plus rares moyennant des contreparties culturelles et financières substantielles. Un compromis à la française qui satisfaisait à moitié les revendications tout en préservant l'essentiel des collections nationales.

Les musées occidentaux avaient été contraints de créer des départements spécialisés dans les questions de provenance. Ils avaient développé des politiques de transparence inédites, sous la pression de l'opinion publique et de cette nouvelle génération de conservateurs formés dans l'esprit post-Matsukata.

L'universalisme occidental n'avait pas disparu.

Mais il s'était adapté aux exigences contemporaines de justice et de respect des droits des peuples. L'affaire Matsukata avait prouvé qu'un seul homme, entouré de quelques fidèles et armé de la seule vérité, pouvait défier les plus puissants États. La longue bataille pour la justice culturelle internationale continuait, portée par des milliers de nouveaux combattants.

Au cimetière de Céret où reposait désormais Pierre Bertier, une plaque commémorative rappelait sa devise favorite : « *La vérité est lente, mais elle est sûre* ». L'affaire Matsukata avait magnifiquement illustré la justesse de cette formule. Le temps avait donné raison au vieux professeur catalan.

ÉPILOGUE

Ce roman qui s'achève, inspiré de faits réels, mais transposés dans un cadre fictionnel, illustre les mécanismes complexes de la spoliation culturelle d'État et la longue marche vers la justice réparatrice. Il rend hommage à tous ceux qui, comme l'ONG Retour et Restitutions, se battent avec courage pour que la vérité triomphe.

L'affaire Matsukata, telle qu'elle est racontée ici, démontre que la justice ne se mesure pas seulement à l'obtention de restitutions concrètes, mais aussi et surtout à la transformation progressive du débat public. Parfois, poser les bonnes questions avec persévérance s'avère plus important que d'obtenir immédiatement les bonnes réponses.

Puisse ce roman inspirer d'autres actions réelles en faveur de la justice et contribuer à l'avènement d'un monde plus équitable dans le domaine de la culture et des arts.
